PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA

KLUANE

Plan directeur

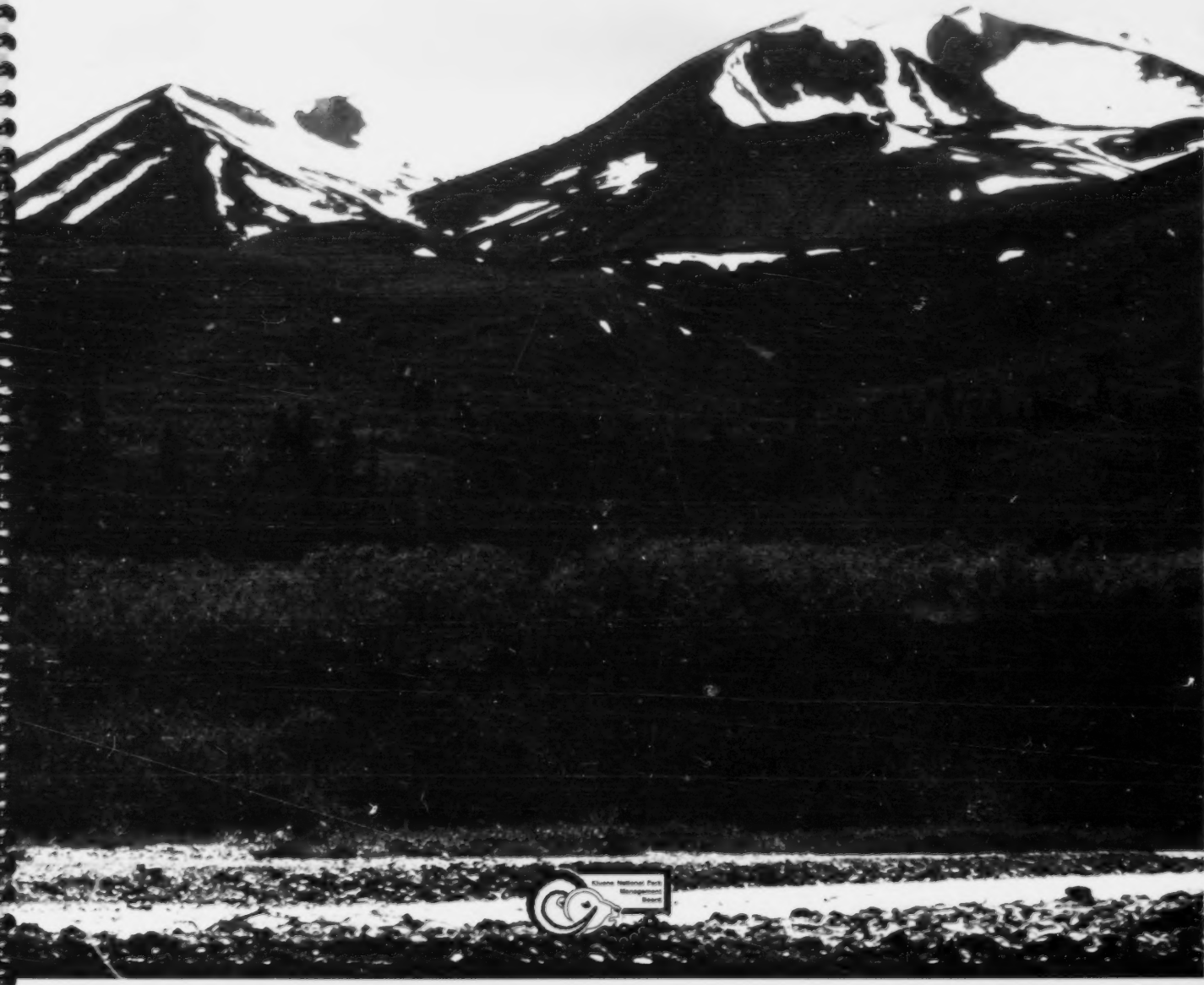

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane

Plan directeur

Avril 2004

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien

Canadian Heritage Rivers System

Visitez le site Web de Kluane à l'adresse suivante :
www.pc.gc.ca/kluane

Photo de la page couverture : Le sentier Cottonwood. Gouvernement du Yukon

© Sa Majesté la reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2004
N° de catalogue : R63-269/2004F
ISBN : 0-662-86706-8

This publication is also available in English

Avant-Propos

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eaux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel partimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et cityoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la géneration actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, le Conseil de gestion du parc national Kluane, les Premières nations Champagne et Aishihik, la Première nation Kluane, de même que tous les particuliers et les oganizations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travaille soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsiblité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane.

David Anderson
Ministre de l'Environnement

Plan directeur du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane

L'approbation du présent plan est recommandée par :

Au nom de Parcs Canada :

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada

Nikita Lopoukhine
Directrice générale
Parcs nationaux

Gaby Fortin
Directeur général
Ouest et Nord du Canada

Ken East
Directeur d'unité de gestion
Unité de gestion du Yukon

Duane West
Directeur
Parc national et réserve
de parc national Kluane

Au nom du Conseil de gestion du parc national Kluane :

Ken Anderson
Président
Conseil de gestion du parc national Kluane

Au nom des Premières nations Champagne et Aishihik :

Bob Charlie
Chef
Premières nations Champagne et Aishihik

Dédicace

Ce plan directeur est dédié à la mémoire de Kathy Kushniruk (1956-2000), membre du clan du Corbeau des Premières nations Champagne et Aishihik.

Pendant sa trop courte vie, Kathy (Tùtalmä dans la langue des Tutchones du Sud) a été à la fois éducatrice communautaire et leader culturelle. Le respect, le partage, l'esprit communautaire et l'amour de la nature, valeurs qui font la sagesse de ses ancêtres, se reflétaient dans son mode de vie et dans les objectifs qu'elle poursuivait. Kathy croyait fermement aux enseignements de la nature, surtout pour les jeunes de la collectivité, et à son pouvoir guérisseur, pour ceux qui ont besoin d'une orientation dans leur vie.

Sarah Gaunt

À une époque où les relations entre les Premières nations locales et l'administration du parc étaient loin d'être idéales, Kathy voyait le potentiel du parc national Kluane. Elle croyait qu'il pouvait devenir une force positive dans sa collectivité, qu'il pouvait contribuer au ressourcement culturel et personnel. En songeant à l'avenir, elle voyait le parc comme un lieu où il serait possible d'apprendre, de transmettre et d'exprimer la culture, l'histoire et les valeurs des Tutchones du Sud.

En 1998, Kathy a accepté une nomination au Conseil de gestion du parc national Kluane pour pouvoir commencer à concrétiser la vision qu'elle chérissait pour le parc. Tout au long de son mandat, elle n'a cessé de chercher des moyens d'intégrer aux recherches scientifiques les connaissances et les valeurs traditionnelles des Premières nations, de façon à enrichir la gestion du parc, et elle a travaillé à bâtir des ponts entre particuliers et groupes de la collectivité pour faire du Conseil un organe de gestion efficace.

De son vivant, Kathy n'a pas eu la chance de voir se concrétiser la vision qu'elle entretenait pour le parc national Kluane, et il reste encore beaucoup de travail à faire pour y arriver. Néanmoins, ce plan directeur représente une série de premiers pas importants qui feront du parc national Kluane une force positive dans les collectivités de la région – et qui contribueront à transformer en réalité le rêve de Kathy.

Remerciements

Ce document est l'œuvre collective d'un grand nombre de personnes. Il s'agit de la première fois de l'histoire qu'un groupe aussi diversifié se penche sur l'avenir du parc national et de la réserve de parc national Kluane. Grâce à leurs efforts concertés, ces personnes ont créé un plan qui orientera la gestion du parc pendant de nombreuses années à venir. Parcs Canada tient à remercier ceux et celles qui ont donné de leur temps à ce projet, en particulier :

L'équipe de planification, qui comptait des représentants du Conseil de gestion du parc national Kluane, des Premières nations Champagne et Aishihik, de la Première nation Kluane et de Parcs Canada :

Ken Anderson
Sarah Gaunt
Liz Hofer
Robin Bradasch
Anne Landry
Ron Chambers
Duane West
Kathy Kushniruk
Tom Elliot

Les membres du Groupe de travail sur les possibilités de loisirs, qui ont fait don de leur temps sans compter pour formuler des recommandations sur les activités des visiteurs et l'accès au parc :

Hardy Ruf
Sian Williams
Peter Upton
Caroline Hayes
Bill Parry
Scott Gilbert
Animateur - Doug Urquhart

Les autres membres du Conseil de gestion du parc national Kluane qui ont pris part à l'examen du plan directeur :

Wolf Riedl
Rose Mazur

Personnel de soutien :
Rob Moore
Catherine Walton
Will Jones

Les membres des Premières nations Champagne et Aishihik :

Lawrence Joe
Sheila Greer
Diane Strand
Don Stone

Les membres de la Première nation Kluane :
Gerald Dickson
Shawn Allen

Cathryn Paish, qui représentait le gouvernement du Yukon

David Henry, qui a coordonné la rédaction du premier énoncé d'intégrité écologique pour Kluane

Les employés de Parcs Canada qui, en coulisse, ont travaillé ensemble à l'élaboration de ce plan :

Ray Breneman
Doug Clark
Kevin McLaughlin
Bruce Sundbo
Wayne Bourque
Per Nilsen
David Neufeld
Craig McKinnon
Steve Oates
Kim Henkel
Alain Comeau
Ken East

Les nombreux autres employés de Parcs Canada qui, par leur aide, leur détermination et leur patience, ont permis à ce plan de voir le jour. Il n'a pas toujours été facile de faire une plus grande place aux partenaires et au public dans le cadre de cet exercice de planification, mais le personnel a fait preuve d'ouverture et de professionnalisme tout au long du processus.

Jeanne Chiasson, qui a traduit en langue française l'essentiel des documents produits tout au long de l'examen.

Note de l'artiste au sujet des images graphiques du début de chaque chapitre et du bas de chaque page :
« Ces images sont inspirées de l'époque préeuropéenne, de légendes orales et de broderies perlées aux motifs floraux. Je les ai créées pour donner un bref aperçu de l'expression artistique traditionnelle des Tutchones. »
- Ukjese Van Kampen.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES INITIATIVES 1

1.0 INTRODUCTION 3
- 1.1 Objet du plan directeur 4
- 1.2 Processus d'élaboration du plan directeur 4
- 1.3 Création du parc 5
- 1.4 Raison d'être et objectifs du parc 5
- 1.5 Cogestion 7
- 1.6 Gestion écosystémique 8

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION 9
- 2.1 Contexte régional 9
- 2.2 Historique de l'activité humaine à Kluane 11

3.0 ÉNONCÉ DE VISION 15

4.0 UN LIEU POUR LA NATURE 17
- 4.1 Agresseurs environnementaux 19
- 4.2 Principes de protection de l'intégrité écologique 21
- 4.3 Écosystèmes régionaux partagés 22
- 4.4 Réintégration culturelle 24
- 4.5 Surveillance écologique 25
- 4.6 Végétation 26
- 4.7 Faune 27
- 4.8 Écosystèmes aquatiques 28
- 4.9 Indicateurs de l'intégrité écologique 30
- 4.10 Communiquer l'importance de l'intégrité écologique 30

5.0 UN LIEU POUR LE PATRIMOINE CULTUREL 35
- 5.1 Ressources du patrimoine culturel 36

6.0 UN LIEU POUR LES GENS 43
- 6.1 Activités traditionnelles des Premières nations 44
- 6.2 Tourisme patrimonial 45
- 6.3 Interprétation et diffusion externe 48
- 6.4 Débouchés actuels et futurs pour les Premières nations 52
- 6.5 Services et installations des visiteurs 53
- 6.6 Gestion des activités récréatives 55
- 6.7 Expérience offerte aux visiteurs – Concepts sectoriels 58
  - 6.7.1 Lacs Mush et Bates/vallée du ruisseau Alder et sentier Cottonwood 58
  - 6.7.2 Lac Kathleen 61
  - 6.7.3 Vallées des rivières Dezadeash et Alsek 62
  - 6.7.4 Vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) 64
  - 6.7.5 Vallées de Shär Ndü Chù/la rivière Duke et de Dän Zhür Chù/la rivière Donjek 66
  - 6.7.6 Champs de glace 67

TABLE DES MATIÈRES – SUITE

6.7.7 Route 68
6.7.8 Activités hivernales 69
6.8 Sentiers et parcours 71
6.9 Accès aérien 72
6.10 Surveillance des activités et des impacts 73
6.11 Sécurité publique et application de la loi 74

7.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC 77
7.1 Coopération nationale et internationale 77
7.2 Participation du public 79

8.0 ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS 81
8.1 Gérance environnementale 81
8.2 Opérations 83

9.0 ZONAGE DU PARC ET CRÉATION DE RÉSERVES INTÉGRALES 85
9.1 Système de zonage des parcs nationaux 85
9.2 Zone I – Préservation spéciale 86
9.3 Zone II – Milieu sauvage et réserve intégrale 86
9.4 Zone III – Milieu naturel 88
9.5 Zone IV – Loisirs de plein air 89

10.0 PRIORITIÉS A RESPECTER PENDANT LA MISE EN OEUVRE 91

11.0 RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 95
11.1 Aperçu 95
11.2 Analyse et évaluation des impacts 97
11.3 Effets cumulatifs 100
11.4 Respect des politiques 100
11.5 Décision 100

CARTES ET FIGURES

Carte 1. Contexte régional et réseau d'aires protégées 10
Carte 2. Toponymes tutchones du Sud 42
Carte 3. Expérience offerte aux visiteurs 59
Carte 4. Zonage du parc 87
Tableau 1. Indicateurs de l'intégrité écologique 31
Tableau 2. Toponymes tutchones du Sud 39
Figure 1. Modèle écosystémique 103

ANNEXES 102
Annexe A : Modèle écosystémique 102
Annexe B : Principaux clients du parc 104
Annexe C : Principaux messages du parc 106
Annexe D : Activités récréatives appropriées 107
Annexe E : Indicateurs du caractère sauvage 108
Annexe F : Zones de préservation spéciale (zone I) 110

Principales initiatives

Aider les Premières nations de la région à redécouvrir le parc.

Travailler en collaboration avec les partenaires de la région afin de préserver la santé de l'écosystème.

Offrir aux visiteurs tout un éventail de possibilités de loisirs de qualité en milieu sauvage.

Élargir la portée des programmes d'interprétation et de diffusion externe.

Consolider le régime de cogestion.

Intensifier les activités de surveillance de l'intégrité écologique.

Délimiter et protéger les habitats et les corridors de déplacement qui revêtent une importance cruciale pour la faune.

Transformer en réserve intégrale les secteurs de zone I et de zone II du parc et de la réserve de parc.

Introduction

Randonneur en surplomb du lac Lowell

1.0 INTRODUCTION

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Mandat de Parcs Canada

1.1 Objet du plan directeur

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* oblige tous les parcs nationaux à se doter d'un plan directeur. Ce document, qui est subordonné aux politiques et aux lois de Parcs Canada ainsi qu'aux ententes de règlement des revendications territoriales globales, est rédigé avec le concours de la population canadienne. Parcs Canada est tenu de le déposer au Parlement et d'en revoir le contenu tous les cinq ans. Le présent plan directeur expose l'orientation stratégique qui doit être suivie pour la gestion du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane dans les cinq prochaines années.

Ce plan révisé présente les nombreux changements qui sont survenus depuis l'approbation du dernier plan directeur, en 1990. Parmi les développements dignes de mention, il convient de noter en particulier les négociations entreprises avec les Premières nations Champagne et Aishihik et la Première nation Kluane en vue du règlement de leurs revendications territoriales globales respectives. Kluane englobe une bonne partie du territoire traditionnel de ces trois Premières nations.

Depuis le milieu des années 1990, les parcs nationaux ont adopté le concept des énoncés d'intégrité écologique. Dans le cas de Kluane, l'énoncé d'intégrité écologique a été intégré au plan directeur.

Voici quelques exemples de lois, de politiques et de rapports qui ont été consultés pour la rédaction du plan directeur :

- *Accord-cadre définitif : Conseil des Indiens du Yukon* (1993)
- *Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* (1993)
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994)
- *Intacts pour les générations futures?* Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (2000)
- *Plan d'action sur l'intégrité écologique de Parcs Canada* (2000)
- *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000)
- *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (2000)
- Accord entre Parcs Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada (2001)
- *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada* (2001)
- *Parcs nationaux du Nord – Une nouvelle orientation : Rapport du Sous-comité sénatorial sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord* (2001)

Parcs Canada a de plus réitéré l'engagement qu'il avait pris à l'égard de Kluane, soit de préserver les ressources du parc de façon à tenir compte des valeurs écologiques, sociales et économiques tout en reconnaissant les droits des Premières nations au chapitre de l'utilisation du territoire et de la gestion du parc.

1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Pour élaborer ce plan directeur, Parcs Canada a sollicité l'aide de partenaires, d'intervenants et de particuliers qui avaient à cœur le parc et son avenir, notamment les Premières nations, le gouvernement du Yukon, les collectivités avoisinantes, l'industrie du tourisme et les groupes environnementaux. L'équipe de planification était composée de représentants du Conseil de gestion du parc national Kluane, des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane ainsi que de Parcs Canada. C'est le Conseil de gestion qui a coordonné l'examen du plan.

Parcs Canada a eu recours à tout un éventail de techniques de consultation pour inciter le public à participer à l'examen du plan directeur. Il a notamment publié cinq bulletins d'information, organisé deux

séries de journées portées ouvertes dans les collectivités du Yukon, tenu des réunions avec les principaux intervenants, organisé un atelier à l'intention des étudiants et soumis un questionnaire aux résidents de la région. Vu le grand intérêt suscité par le dossier des activités récréatives, Parcs Canada a aussi mis sur pied le Groupe de travail sur les possibilités de loisirs, qui a travaillé bénévolement pendant plusieurs mois afin d'élaborer une série de recommandations.

Il était particulièrement important d'obtenir l'apport des Premières nations Champagne et Aishihik, puisqu'il s'agissait du premier examen quinquennal depuis la signature de leur *Entente définitive*. C'est pourquoi Parcs Canada a organisé à leur intention quatre ateliers, au cours desquels il leur a remis un questionnaire à remplir. Le rapport d'évaluation sommaire qui a été produit à l'issue de ces ateliers jettera les bases d'une relation constructive qui se consolidera pendant la mise en œuvre du plan.

1.3 Création du parc

En 1942, pour contrer les répercussions de la toute nouvelle route de l'Alaska, le Conseil privé du Canada publie un décret afin d'isoler un terrain de plus de 25 000 km² (délimité au nord par la route de l'Alaska, à l'est par la route de Haines et à l'ouest par la rivière White). Un an plus tard, cette propriété devient le « refuge de gibier Kluane », statut qu'elle conservera pendant bien des années, jusqu'à ce que la *Loi sur les parcs nationaux* soit modifiée et que le parc national Kluane soit officiellement créé.

En 1972, plus de 22 000 km² du refuge de gibier Kluane sont réservés pour la création future d'un parc national. Quatre ans plus tard, le refuge devient officiellement une réserve de parc national, dans l'attente du règlement des revendications territoriales globales des Premières nations de la région.

En 1993, le gouvernement du Canada, les Premières nations Champagne et Aishihik et le gouvernement du Yukon signent *l'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*. Cette entente confère le statut de parc national à quelque 5 900 km² de terres situées dans la partie sud-est de la réserve de parc.

La partie nord-ouest de ce qui constitue aujourd'hui la réserve de parc se trouve dans le territoire traditionnel de la Première nation Kluane. Ces terres conserveront leur statut de réserve de parc jusqu'à ce que l'entente définitive de cette Première nation soit signée et que les dispositions relatives au statut de réserve de parc soient respectées. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* sera alors modifiée, et il se peut aussi que le présent plan directeur fasse l'objet d'un nouvel examen.

Par souci de simplicité, le terme « parc » et « Kluane » ont été employés tout au long du présent document pour désigner à la fois le parc national et la réserve de parc national.

1.4 Raison d'être et objectifs du parc

Kluane a été créé dans le but suivant :

protéger à tout jamais un secteur représentatif d'une région naturelle d'importance nationale, la Chaîne Côtière du Nord, et le mettre en valeur dans l'intérêt du public.

Ce secteur de la région naturelle de la Chaîne Côtière du Nord abrite plusieurs caractéristiques particulières que Parcs Canada entend protéger et mettre en valeur :

- les monts St. Elias, où sont concentrés bon nombre des sommets les plus élevés du Canada, y compris le mont Logan, point culminant du pays (5 959 m);
- l'un des champs de glace non polaire les plus vastes du monde, d'immenses glaciers de vallée et des rivières sauvages – vestiges de la dernière glaciation;
- une population de grizzlis qui, sur le plan génétique, figure parmi les plus diversifiées de toute l'Amérique du Nord; la plus grande concentration de mouflons de Dall du monde entier et l'une des rares populations de saumons kokanis d'eau douce;

- un carrefour écologique qui, en raison de l'influence de l'océan Pacifique, de l'océan Arctique et de la forêt boréale, recèle des communautés végétales particulièrement diversifiées;
- des Premières nations qui entretiennent des liens intimes avec leur territoire et qui se sont engagées à préserver cet aspect de leur culture;
- d'importantes ressources culturelles, dont une carrière d'obsidienne des temps anciens, des sentiers du patrimoine et des toponymes autochtones;
- un milieu sauvage qui offre aux visiteurs la possibilité de découvrir un bel endroit, de faire l'expérience du calme et de la solitude ainsi que d'admirer la faune dans son habitat naturel.

L'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* (chapitre 10, annexe A, 1.0) énonce comme suit les objectifs du parc :

- reconnaître, aux fins de la consultation et de l'exploitation du parc, l'histoire et la culture des Premières nations Champagne et Aishihik, ainsi que les droits prévus dans la présente entente;
- reconnaître et protéger, aux fins de la mise en valeur et de la gestion du parc, l'utilisation traditionnelle et courante du parc par les Premières nations Champagne et Aishihik;
- protéger à perpétuité une aire naturelle d'importance nationale et caractéristique du nord de la chaîne Côtière;
- encourager le public à mieux connaître les attraits du parc, à les apprécier et à en jouir de façon que ce parc demeure intact pour les générations futures;
- offrir aux Indiens Champagne et Aishihik des possibilités de développement économique liées à la mise en valeur, à l'exploitation et à la gestion du parc;
- reconnaître que la tradition orale est une source valable et pertinente d'information aux fins d'établir l'importance intrinsèque des lieux historiques et des ressources patrimoniales mobilières du parc se rapportant directement à l'histoire des Indiens Champagne et Aishihik;
- reconnaître l'intérêt que présente pour les Indiens Champagne et Aishihik l'interprétation des toponymes et des ressources patrimoniales autochtones du parc se rapportant directement à la culture des Indiens Champagne et Aishihik.

1.5 Cogestion

L'année 1995, qui coïncide avec l'entrée en vigueur de *l'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*, a marqué le début d'une nouvelle ère pour la gestion du parc national Kluane. L'*Entente définitive* énumère les droits et les obligations du Conseil de gestion du parc national Kluane, des Premières nations Champagne et Aishihik et de Parcs Canada en ce qui a trait à la gestion du parc – un régime de cogestion fondé sur le partage des responsabilités. Le Conseil de gestion a été mis sur pied en 1995. À l'heure actuelle, ses travaux portent uniquement sur le territoire formant le parc national et non sur les terres comprises dans la réserve de parc national (voir la section 1.3 pour des précisions), parce qu'il a été créé dans le sillage de l'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*. Il est prévu que la future entente définitive de la Première nation Kluane renfermera des dispositions visant l'expansion du Conseil de gestion.

Le Conseil de gestion est composé de quatre membres ayant le droit de vote. Deux d'entre eux représentent les Premières nations Champagne et Aishihik, et les deux autres, le gouvernement du Canada. Tous les membres sont nommés par la ministre du Patrimoine canadien. Le parc national Kluane y est représenté par le directeur du parc, qui n'a pas le droit de vote. Le Conseil de gestion se veut d'abord et avant tout un instrument de consultation publique. Il est autorisé à faire des recommandations à la ministre sur toute question liée à la gestion ou à l'aménagement du parc.

Le rôle et les responsabilités du Conseil de gestion évoluent et se précisent constamment.

Au chapitre de la gestion du parc, les Premières nations Champagne et Aishihik possèdent certaines responsabilités et certaines pouvoirs liés à leurs droits et à leurs intérêts. C'est pour cette raison que la gestion du parc doit reposer sur des relations intergouvernementales fructueuses et efficaces entre Parcs Canada et les Premières nations Champagne et Aishihik. Certains dossiers touchant à la gestion nécessitent l'attention régulière des deux parties.

L'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* se veut un cadre pour la gestion partagée du parc. Cependant, ce n'est qu'en assumant chacune ses responsabilités, comme le Conseil de gestion et les Premières nations l'ont fait pendant l'élaboration du plan directeur, que les parties pourront réaliser le plein potentiel du régime de cogestion dans le parc.

1.6 Gestion écosystémique

Les parcs nationaux ont un défi de taille à relever, celui de préserver l'environnement et de protéger les ressources culturelles tout en offrant aux visiteurs des activités de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques de la région. Pour y parvenir, Parcs Canada a adopté un système connu sous le nom de *gestion écosystémique*.

La gestion écosystémique consiste en une approche holistique qui mise sur la concertation pour faciliter l'atteinte d'objectifs communs. Fondée sur des relations de travail constructives et durables, cette approche tient compte des perspectives de plusieurs disciplines en intégrant des renseignements biologiques, physiques, culturels et sociaux. L'objectif ultime consiste à assurer la santé du parc – tant sur le plan écologique que sur le plan culturel – dans un contexte socioéconomique élargi.

Voici les fondements de la gestion écosystémique :

- Les écosystèmes dépassent les limites du parc. Les activités qui ont cours sur les terres avoisinantes ont des incidences sur la faune, l'eau et la végétation du parc. De même, les activités réalisées dans le parc peuvent avoir des répercussions sur les terres environnantes. La gestion intégrée est incontournable
- L'être humain fait partie intégrante de l'écosystème. Dans la mesure où ses besoins sociaux et économiques sont comblés, il peut contribuer à la protection de l'environnement. À l'intérieur du parc, il faut tenir compte des besoins socioéconomiques dans le contexte de la protection du patrimoine écologique et culturel. À l'extérieur du parc, Parcs Canada donnera la préférence aux activités qui font la promotion des valeurs patrimoniales.
- Il faut à tout prix comprendre la relation qui existe entre les humains et leur environnement pour être en mesure de prendre de bonnes décisions. Pour y parvenir, Parcs Canada compte s'inspirer des liens intimes qui unissent les Premières nations locales à leur territoire.
- Les processus naturels contribuent à la préservation et à la remise en état des écosystèmes.
- Les activités récréatives qui sont pratiquées dans le parc doivent tenir compte de l'importance des ressources écologiques et culturelles. Parcs Canada doit gérer l'aménagement et l'activité humaine avec prudence, en imposant des limites s'il le faut.
- Les décisions doivent être fondées sur de l'information écologique, culturelle et sociale solide.
- Pour protéger adéquatement l'intégrité écologique et le patrimoine culturel, il importe de consulter les visiteurs, les collectivités locales, les entreprises, les organismes concernés et les autres ordres de gouvernement.
- Les programmes d'éducation doivent sensibiliser les visiteurs et les collectivités aux écosystèmes, aux défis associés à leur protection et au rôle que chacun peut jouer à cet égard.

Le plan directeur repose sur ces mêmes principes. Même si chaque section porte sur une question distincte, les mesures exposées sont toutes interreliées. Collectivement, elles forment une approche intégrée qui, de l'avis de Parcs Canada, permettra à Kluane de continuer à incarner les valeurs des parcs nationaux.

Contexte de planification

Carol Ann Rice

Pistes d'un grizzli et d'un randonneur

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1 Contexte régional

Niché à l'extrémité sud-ouest du Yukon, Kluane se trouve au cœur d'une vaste région montagneuse qui fait partie du territoire traditionnel des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane. Quatre parcs nationaux et provinciaux contigus chevauchent la frontière internationale et protègent différentes régions des monts St. Elias. Les voici : le parc national et la réserve de parc national Kluane (22 015 km²), le parc provincial Tatshenshini – Alsek, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique (9 580 km²), le parc national et la réserve de parc national Wrangell – St. Elias, dans le sud-ouest de l'Alaska (52 600 km²), et le parc national et la réserve de parc national Glacier Bay, dans l'enclave de l'Alaska (13 360 km²).

Carte 1. Contexte régional et réseau d'aires protégées

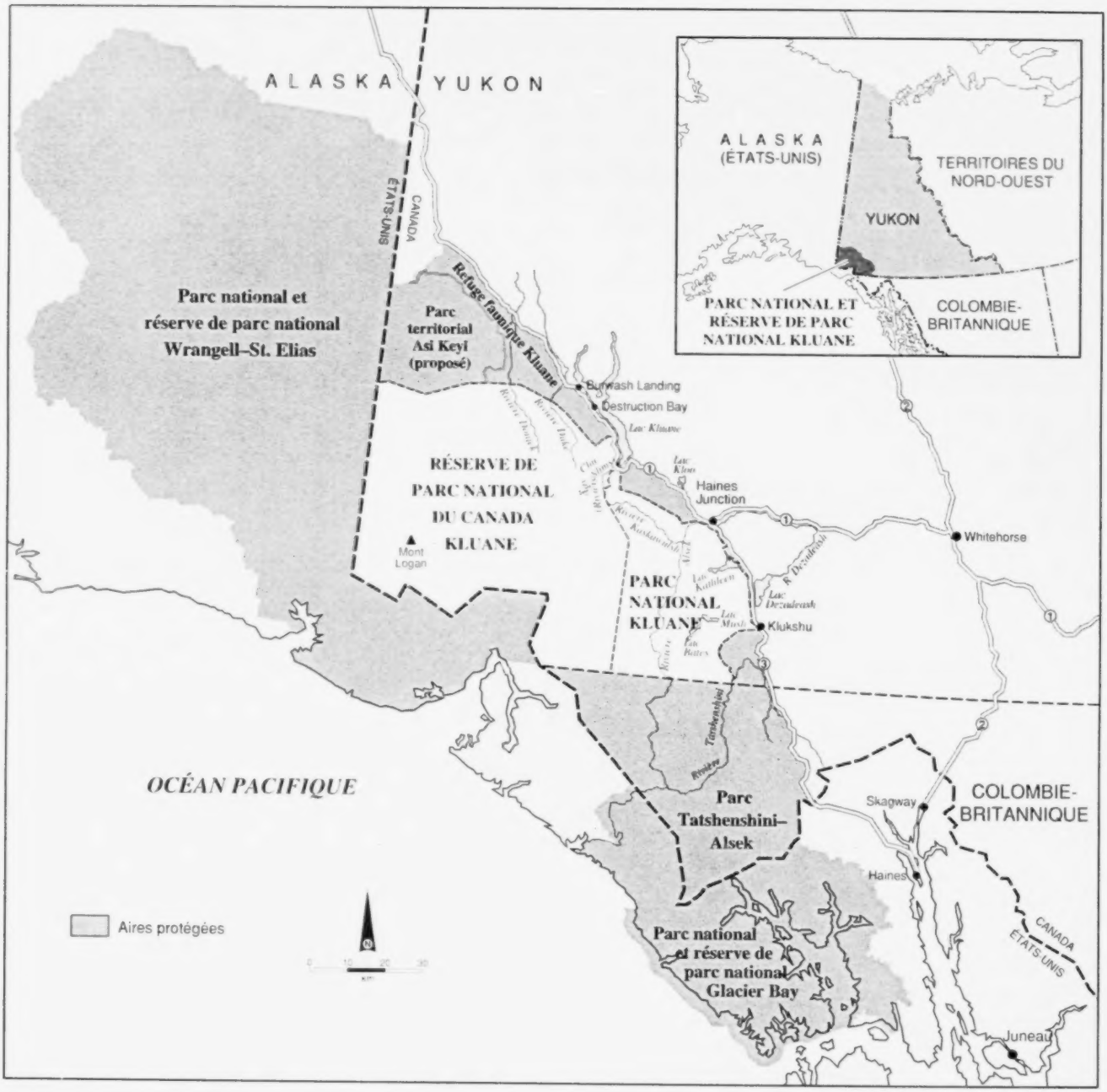

Carte 1. Contexte régional et réseau d'aires protégées

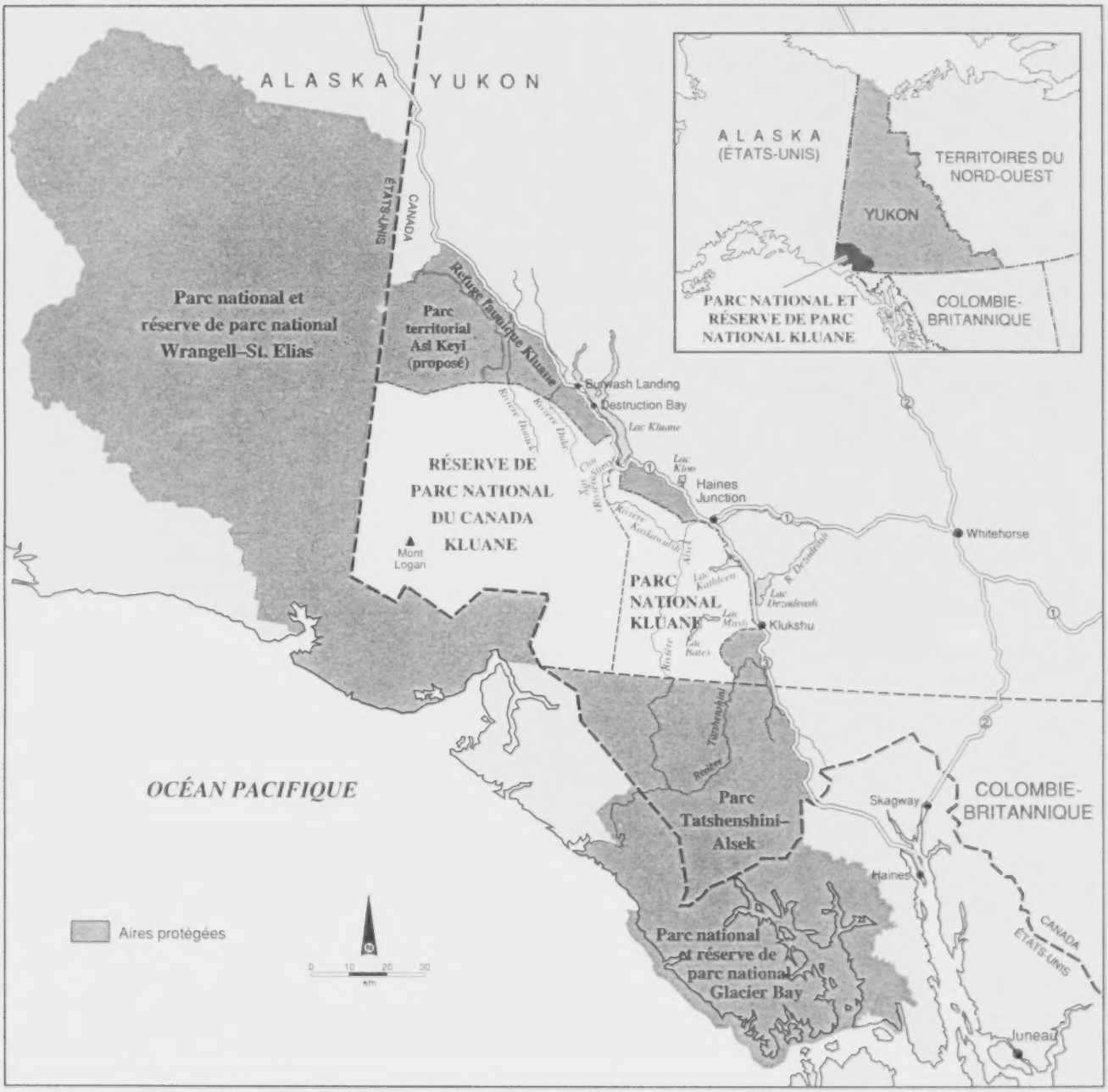

Ensemble, ces quatre parcs forment l'aire protégée internationale reconnue la plus vaste du monde. Kluane et le parc Wrangell – St. Elias ont été classés site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. Le parc Glacier Bay y a été annexé en 1993, et le parc Tatshenshini – Alsek, en 1994. En 1986, l'Alsek (le tronçon qui traverse le Yukon) a été proclamée rivière du patrimoine canadien, et, en 1998, il a été recommandé que la Tatshenshini se voie accorder le même statut.

En décembre 1998, le gouvernement territorial a élaboré une stratégie pour la gestion des aires protégées du Yukon. Kluane chevauche quatre écorégions; deux d'entre elles y sont adéquatement représentées (le mont Logan et les monts St. Elias), et les deux autres ne le sont que partiellement (les hautes-terres Stikine et le chaînon Ruby).

Collectivités avoisinantes

Le village de Haines Junction (857 habitants) se trouve à l'intersection de la route de l'Alaska et de la route de Haines, juste à l'extérieur de la limite du parc. C'est là que sont réunis le centre administratif du parc et le centre d'accueil principal. Plusieurs autres collectivités côtoient le parc, à savoir Klukshu, Destruction Bay, Burwash Landing et Beaver Creek. La route de Haines, qui s'étend en direction nord-sud sur une distance de 256 km, traverse le magnifique col Chilkat pour aboutir à Haines, en Alaska (environ 1 500 habitants), port de la route maritime qui relie l'Alaska aux 48 États du Sud.

Aménagements dans la région

La route de Haines et la route de l'Alaska feront l'objet de travaux de réfection d'ici cinq ans, soit pendant la durée de vie du présent plan. Sur la route de l'Alaska, les derniers travaux prévus auront lieu en bordure de Łù'àn Män/du lac Kluane, entre le ruisseau Congdon et la vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims), sur le tronçon de route qui marque la limite du parc. Les incidences de ce projet se feront surtout sentir dans le secteur de Tachâl Dhâl (du mont Sheep). On a entrepris des études pour examiner divers scénarios de modification du tracé de la route et pour cerner les mesures à prendre afin d'atténuer les effets de ces travaux sur l'environnement, les ressources culturelles et l'expérience offerte aux visiteurs.

Un couloir devant servir à loger un gazoduc longe la route de l'Alaska, en bordure du parc. Dans les années 1970, un grand nombre d'examens environnementaux ont été entrepris en prévision de la construction du pipeline, mais le projet n'a jamais abouti. La conjoncture économique semble maintenant plus favorable à la construction du gazoduc; il faut donc s'attendre à ce que d'autres travaux de planification et d'examen environnemental soient entrepris pendant la durée de vie du présent plan. La poursuite des travaux dans le fossé Shakwak, vallée en voie de devenir un important couloir de transport et d'énergie, de même que les incidences de ces aménagements sur l'intégrité écologique de Kluane, confirment la nécessité de tenir compte de l'impact des décisions prises par les gestionnaires fonciers à l'échelle de la région tout entière.

2.2 Historique de l'activité humaine à Kluane

Liens entre les Premières nations et Kluane

Dans la partie sud-ouest du Yukon, l'activité humaine a été influencée par plusieurs facteurs : les changements climatiques qui ont suivi le retrait des glaciers de la dernière glaciation, il y a 10 000 ans, les adaptations écologiques correspondantes et les besoins sociaux, culturels et économiques des populations autochtones et européennes.

Kluane se trouve dans ce qui était jadis l'extrémité ouest du refuge de la Béringie, mais il est probablement demeuré enseveli sous les glaces pendant la majeure partie du Pléistocène. Les peuplades qui ont été les premières à occuper ce territoire vivaient vraisemblablement dans un environnement de toundra qui se transformait lentement en forêt boréale. Il y a environ 8 500 ans, le climat s'est réchauffé et les eaux de fonte se sont asséchées, favorisant la création de prairies qui ont attiré le gros gibier. Dans la région et autour, les sites archéologiques de cette époque semblent avoir été de petits camps de chasse

au bison. Les archéologues ont aussi découvert deux types de sites vieux de 4 500 à 5 000 ans : de petits camps de chasse et de pêche qui permettent de croire à une grande abondance de ressources, et de grands camps saisonniers qui témoignent de la présence d'une population régionale grandissante et du développement des techniques de chasse en groupe, fort probablement du caribou ou de la chèvre de montagne. Dès le début, l'obsidienne du mont Hoodoo servait à la confection d'outils. Ce verre volcanique noir, objet de commerce très prisé, a été exhumé dans des sites archéologiques découverts bien au-delà des limites du parc.

Il y a environ 2 800 ans, par suite d'un changement climatique qui a amené du temps plus frais et plus humide, les prairies ont cédé le pas à la forêt boréale, qui domine encore le territoire de nos jours. Les glaciers en progression ont enclavé une série de lacs dans de nombreuses vallées de rivière, notamment celles de Dän Zhür Chù/la rivière Donjek et de l'Alsek. Puis, il y a quelque 1 150 ans, le territoire a été recouvert de cendre volcanique issue de la rivière White, à la suite de l'éruption d'une cheminée volcanique qui se trouve actuellement enfouie sous un glacier, à cheval sur la frontière entre l'Alaska et le Yukon. Cet important incident écologique coïncide à peu près avec l'apparition d'un nouveau mode de colonisation du territoire.

Les grands camps de rassemblement ont cédé le pas à toute une série de camps de chasse au petit gibier. Il semble que les peuplades de l'époque étaient disséminées sur un vaste territoire et qu'elles pratiquaient alternativement la chasse, la pêche et la cueillette, au fil des saisons. Cette technique de survie résulte probablement d'une adaptation à la rareté des ressources et aux conditions rigoureuses de la période néo-glaciaire. Dans le sud-ouest du Yukon, les sites archéologiques qui datent de cette époque préeuropéenne tardive se distinguent notamment par la présence d'outils en cuivre natif. Dans la plupart des cas, ce matériau venait probablement du cours supérieur du bassin de drainage de la rivière White, au nord-ouest du parc. Le cuivre occupait une place de choix dans le commerce pratiqué avec les peuples de la côte du Pacifique.

Les récits oraux des Premières nations de la région et les découvertes archéologiques confirment que les Autochtones ont occupé ce territoire pendant des milliers d'années avant l'arrivée des explorateurs, des négociants et des mineurs euro-américains. Les terres et les eaux fertiles situées à l'est des monts St. Elias procuraient aux Tutchones du Sud des quantités relativement stables de nourriture (poisson, caribous, orignaux, mouflons de Dall, chèvres de montagne), des vêtements (peaux, fourrures) et un abri (habitations en halliers, tentes en peaux). Au fil des siècles, grâce aux liens intimes qu'elles ont noués avec la nature, ces Premières nations sont devenues les dépositaires d'un vaste bassin de connaissances traditionnelles.

La progression la plus récente de gros glaciers, notamment les glaciers Lowell et Kaskawulsh, est probablement venue faire obstacle aux activités de subsistance des Premières nations locales. À plusieurs reprises pendant le début du XIX^{e} siècle, le glacier Lowell a envahi la vallée de l'Alsek, obstruant ainsi le passage des eaux et augmentant la superficie du lac glaciaire Alsek. Au début des années 1800, ce lac faisait près de 100 m de profondeur. Lorsque le barrage de glace a finalement cédé, une quantité massive d'eau a soudainement dévalé la rivière Alsek, détruisant sur son passage villages de pêche, campements et sentiers. Cet événement catastrophique est relaté dans les récits oraux des Premières nations, tant celles de la côte que celles de l'intérieur.

Lorsque la végétation a recommencé à coloniser les abords des rivières Alsek, Kaskawulsh et Dezadeash, ces vallées sont devenues un habitat fertile pour la faune. Les Tutchones du Sud ont construit des habitations faites de halliers, des caches, des campements et des sentiers partout dans la ceinture de verdure du parc. La route de commerce interrégionale (entre la côte et l'intérieur) qui reliait les villages de la région de Haines, en Alaska, et ceux de Łù'àn Mãn/du lac Kluane reflète l'importance que revêtait le troc à cette époque. Les Tutchones du Sud échangeaient leur cuivre natif, leur babiche et leurs peaux contre les paniers de bois de thuya, les algues, les ornements de coquillages et la graisse d'eulakane des peuplades du littoral.

Érosion de la présence autochtone

Au XIX^{e} siècle, la chasse aux bêtes à fourrure a gagné en importance chez les Tutchones du Sud. Les populations de loutres de mer ayant été décimées, les peuples du littoral dépendaient des chasseurs de l'intérieur pour leur approvisionnement en fourrures. Les Tlingits de la côte s'en servaient comme monnaie pour les échanges avec la Russie et l'Europe, qui leur fournissaient des haches, des couteaux, des trappes, des armes à feu, des marmites, des bouilloires, du calicot, des couvertures et du tabac. Mais les navires de commerce qui faisaient escale dans les villages de la côte ont aussi introduit de nouvelles maladies qui se sont transmises à l'intérieur des terres. Un grand nombre d'Autochtones qui vivaient dans le sud du bassin de drainage de l'Alsek sont vraisemblablement morts de la variole au milieu du XIX^{e} siècle.

Au début des années 1890, l'arrivée des aventuriers et des entrepreneurs américains a marqué le début d'une nouvelle ère dans l'intérieur : multiplication des postes de traite, transformation des routes de commerce traditionnelles en chemins charretiers, introduction du bétail et d'un vaste assortiment de biens ouvrés et d'aliments transformés. La ruée vers l'or de 1898 a eu un impact profond sur les Tutchones du Sud. Les mineurs affluaient sur le col Chilkat et la piste Dalton, qu'ils avaient choisie comme passage pour gagner les champs aurifères du Klondike.

La présence des mineurs et des commerçants blancs dans le sud-ouest du Yukon pendant le début du XX^{e} siècle a eu un impact encore plus grand. Le chaînon Kluane a été à l'origine d'une brève ruée vers l'or. Les ruisseaux Sheep et Bullion recèlent d'ailleurs encore des vestiges de cette époque. L'activité minière s'est poursuivie de façon intermittente jusque dans les années 1960, et une série de mines ont été exploitées dans les hautes-terres Burwash et dans certaines parties de ce qui devait plus tard devenir le parc. Pour faciliter le travail des sociétés minières, les gouvernements de l'époque ont apporté d'importantes modifications à la réglementation sur la faune, portant un dur coup aux activités de subsistance des Tutchones du Sud. Les activités minières ont également occupé une place importante dans le débat sur les limites du parc.

Tout au long du XX^{e} siècle, les Tutchones du Sud ont subi les effets d'autres événements importants, notamment la construction de la route de l'Alaska (1942) et de la route de Haines (1943) ainsi que la création du refuge de gibier Kluane (1943), devenu plus tard la réserve de parc national Kluane (1976). L'avènement des routes marquait tout un changement pour la région : c'était la première fois qu'elle était reliée directement au monde extérieur par un réseau de transport terrestre moderne. Ces routes, qui font l'objet de travaux d'entretien réguliers, demeurent les principaux axes de transport de la région. Le refuge de gibier Kluane interdisait aux Autochtones de pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage dans leur territoire traditionnel. La Première nation Kluane a alors traversé une période de grande adversité. À ses débuts, la réserve de parc national s'était donné le mandat de fournir des services aux visiteurs et de promouvoir le tourisme régional, compromettant encore davantage l'accès des Autochtones à leurs terres traditionnelles.

Concertation à l'échelle régionale

En 1976, le Parlement a modifié la *Loi sur les parcs nationaux* de façon à créer officiellement Kluane. Le statut de « réserve » a alors été conféré au parc jusqu'au règlement des revendications territoriales autochtones dans la région. Après cette modification, les Autochtones ont été autorisés à chasser et à pêcher dans la réserve de parc, mais, par crainte de représailles, peu d'entre eux ont exercé leur droit. Bon nombre des sentiers et des campements aménagés par les Tutchones du Sud ont été relégués aux oubliettes. L'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*, qui a été signée en 1993, réaffirmait les droits des deux Premières nations de pratiquer la cueillette, la chasse, la pêche et le piégeage dans le nouveau parc national Kluane. Même si ces droits traditionnels sont désormais enchâssés dans la Constitution grâce à l'*Entente définitive*, il n'en demeure pas moins que quatre générations d'Autochtones ont vu s'estomper et graduellement disparaître les liens intimes que leurs ancêtres avaient noués avec le parc. Depuis le début des années 1940, le même sort a été réservé à la Première nation Kluane. Aujourd'hui, les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane veulent

d'abord et avant tout renouer ces liens intimes qu'elles entretenaient autrefois avec les communautés végétales et animales du parc ainsi qu'avec les ressources et les sites culturels qui font partie intégrante de leurs traditions. Cette réintégration culturelle contribuera aussi à assurer la transmission du savoir ancestral dans la région et à garantir la vitalité des traditions autochtones.

Les nouveaux venus souhaitent eux aussi se familiariser avec la région. Depuis 1900, l'alpinisme et les recherches en glaciologie occupent une place importante dans les monts St. Elias. Depuis les années 1950, l'Arctic Institute of North America coordonne des projets de recherche scientifique dans la région depuis la station qu'il exploite sur les bords du lac Kluane. Les études sur les changements climatiques et l'étude décennale qui vient de se terminer sur le cycle des populations de lièvres d'Amérique dans la forêt boréale ne sont que quelques exemples des travaux importants qui sont entrepris dans la région. En outre, le personnel de Kluane participe activement à des projets d'étude et de surveillance de l'écosystème régional. Les travaux de coopération entre les Premières nations, les organismes de gestion des ressources et le milieu de la recherche orienteront l'activité humaine dans les années à venir.

Énoncé de vision

Lac Kathleen

3.0 ÉNONCÉ DE VISION

Fruit de la collaboration de plusieurs groupes d'intérêt et d'intervenants, l'énoncé de vision de Kluane décrit dans quel état le parc se trouvera idéalement dans 15 ans. Cet énoncé doit servir de guide pour la planification, la gestion et l'exploitation du parc.

Énoncé de vision

- Le parc conserve aujourd'hui le même haut degré d'intégrité écologique qu'en 2002 grâce à la priorité absolue qui est accordée à cet objectif. Les principes de la prudence et de la gestion adaptative sont respectés lorsque les impacts possibles sur l'écosystème sont appréciables.
- Le domaine vital et les corridors de déplacement des espèces sauvages sont protégés et préservés, ce qui permet d'assurer la viabilité et la santé des populations animales (ex. : grizzli, mouflon de Dall, loup, carcajou, chèvre de montagne et aigle royal).
- Les processus naturels comme le feu, le pullulement d'insectes et les inondations régissent les changements qui surviennent dans le parc.
- Les rapports culturels durables qui lient les Tutchones du Sud à Kluane contribuent à assurer l'intégrité écologique de l'écosystème régional.
- Kluane est géré dans une perspective écosystémique régionale, grâce à la collaboration de Parcs Canada, des Premières nations, du gouvernement du Yukon, des collectivités locales et d'autres groupes et agences.
- L'étude et l'interprétation des ressources culturelles s'appuient sur des méthodes de recherches communautaires et scientifiques. Ces ressources sont convenablement gérées par des intervenants qui en comprennent et en partagent la signification.
- Parcs Canada, les Premières nations Champagne et Aishihik et la Première nation Kluane assurent de concert la gestion du parc.
- Le public est toujours invité à mettre à profit ses idées et ses connaissances pour améliorer la gestion et les opérations du parc. Le Conseil de gestion du parc national Kluane sert d'intermédiaire à cet égard.
- Les dispositions des ententes définitives des Premières nations qui touchent au parc sont mises en œuvre, contribuant du coup à stimuler l'économie et à créer des emplois pour le plus grand bénéfice des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane.
- Les connaissances traditionnelles et scientifiques sont prises en compte d'une manière équitable dans la protection, la gestion et l'exploitation du parc.
- Grâce aux programmes d'interprétation et de diffusion externe, le public comprend parfaitement l'importance du parc à l'échelle nationale et donne son appui aux mesures qui permettent d'en préserver et d'en accroître l'intégrité écologique.
- Les résidents des collectivités avoisinantes, les visiteurs et la population du Canada tout entière participent activement à la protection du patrimoine naturel et culturel qu'ils partagent à Kluane.
- Les visiteurs s'adonnent à une gamme d'activités récréatives appropriées qui sont axées sur la découverte et le respect de la nature sauvage et du patrimoine naturel et culturel de Kluane.
- Grâce à son caractère sauvage et à ses valeurs culturelles, le parc constitue un atout important pour l'industrie du tourisme patrimonial de la région.
- Le parc contribue à stimuler l'économie locale sans pour autant compromettre ses valeurs intrinsèques.
- En tant qu'élément d'un site du patrimoine mondial, le parc constitue dans le monde entier un symbole important du Canada et de l'identité canadienne.

Un lieu pour la nature

Moufflons de Dall sur Tachâl Dhâl (le mont Sheep)

4.0 UN LIEU POUR LA NATURE

« La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »

Loi sur les parcs nationaux du Canada, 2000

Intégrité écologique

Parcs Canada définit comme suit l'intégrité écologique : *« L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »*

(Loi sur les parcs nationaux du Canada, 2000)

En d'autres mots, il y a intégrité écologique lorsque l'ensemble des espèces animales et végétales qui devraient normalement se trouver dans le parc national continuent de s'y reproduire, que la population profite du parc et de ses environs sans porter atteinte à leurs ressources et que les feux, le pullulement d'insectes, les phénomènes météorologiques et les autres processus naturels influent sur l'habitat. Par le passé, les Tutchones du Sud faisaient partie intégrante de cet écosystème.

L'intégrité écologique n'est pas un résultat statique. Il s'agit plutôt d'un continuum de caractéristiques qu'un paysage ou une région devraient posséder. L'intégrité écologique se mesure ainsi :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de continuer à fonctionner;
- l'aptitude des communautés végétales et animales à résister ou à s'adapter aux agents d'agression et aux changements;
- l'aptitude des végétaux et des animaux à se reproduire pour former des populations saines;
- l'intégration des êtres humains dans l'environnement d'une manière qui permette à la fois de maintenir la qualité de la vie humaine et la diversité biologique.

Parc national et réserve de parc national Kluane

Kluane se trouve au cœur des monts St. Elias, chaîne de montagnes qui compte parmi les plus jeunes et les plus imposantes de l'Amérique du Nord. C'est également là que sont réunies certaines des calottes glaciaires non polaires et des vallées glaciaires les plus vastes du monde. Les monts St. Elias forment une barrière entre l'océan Pacifique et les plateaux de l'intérieur du Yukon, créant ainsi une zone sèche à l'ombre de la pluie, sur les versants sous le vent, et un climat boréal aride dans les régions est et nord du parc. Kluane est un vestige de l'ère glaciaire; les vents, les tempêtes de poussière, les conditions atmosphériques et les matières nutritives générées par les champs de glace et les glaciers influent sur bon nombre des processus écologiques de l'écosystème élargi.

Les chaînons Kluane, qui bordent la route de l'Alaska et la route de Haines, forment l'autre ensemble montagneux important du parc. Ces montagnes et celles des chaînons Icefield délimitent un complexe de régions montagnardes, subalpines et alpines productives appelé « dépression Duke ». À l'heure actuelle, la proportion du territoire de Kluane qui est recouverte de végétation atteint 18 %. Il s'agit essentiellement d'une ceinture de verdure étroite coïncidant avec le fossé Shakwak, la dépression Duke et certaines portions des chaînons Kluane. Du point de vue écologique, ces zones sont les plus fertiles du parc; cette zone correspond également au territoire de chasse et de récolte traditionnel des Premières nations. C'est précisément l'abondance de la faune et de la flore de Kluane qui, au départ, avait attiré l'attention des autorités fédérales. En 1942, le commissaire du Yukon a recommandé que cette région soit désignée refuge de gibier, en attendant d'en faire un parc national.

Les grizzlis comptent parmi les ressources fauniques les plus importantes du parc. Considérés comme des indicateurs de la santé de l'écosystème, ces ours règnent sur de vastes domaines dans les vallées glaciaires du parc et forment l'une des populations de grizzlis les plus viables de tous les parcs nationaux

canadiens. Le mouflon de Dall tient lui aussi une place importante dans l'écosystème de Kluane. Cet ongulé se concentre surtout dans le nord du parc. Le caribou a lui aussi fait partie de la faune du parc au cours du dernier siècle, mais certaines populations ont connu un déclin, et les hardes migratrices ne se déplacent plus aussi loin vers le sud qu'elles ne le faisaient autrefois. Il existe toujours une petite harde résidente dans la région des hautes-terres Burwash, mais c'est une des populations de caribous les plus menacées du Yukon. Les animaux à fourrure comme le loup, le coyote, le renard roux, le lynx, le carcajou et d'autres mustélidés vivent toujours dans le parc et dans les secteurs avoisinants.

Grâce à leur grande diversité, les habitats du parc, de la réserve de parc et des régions voisines sont propices à de nombreuses espèces d'oiseaux. Plus de 180 espèces y ont été dénombrées, y compris le cygne trompette et certaines espèces de rapaces comme le faucon pèlerin, le faucon gerfaut, le pygargue à tête blanche et l'aigle royal, dont les populations ont récemment affiché une hausse. Les lacs et les cours d'eau du parc abritent des populations de touladis, de grands brochets, d'ombles de l'Arctique et de plusieurs autres espèces de poissons. Il convient aussi de mentionner la présence d'une espèce unique de saumon d'eau douce, le kokani, dans les lacs Sockeye, Louise et Kathleen.

4.1 Agresseurs environnementaux

Kluane présente actuellement un haut degré d'intégrité écologique. Cela dit, le parc n'est pas exempt d'agresseurs. La présente section passe en revue certains des principaux agents d'agression réels ou perçus qui menacent les écosystèmes du parc. Dans beaucoup de cas, les agresseurs relevés, sans influer directement sur la santé des écosystèmes, n'en constituent pas moins une menace pour l'avenir. La liste des agents d'agression et des autres dangers écologiques présentée ci-dessous s'inspire du *Rapport sur l'état des parcs* de 1994 et de 1997 ainsi que du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* de 1999. Cette liste a été révisée et complétée dans le cadre d'une série d'ateliers organisés par un groupe multidisciplinaire de représentants des Premières nations, de gestionnaires des ressources, de biologistes de la faune, de représentants du Conseil de gestion du parc national Kluane, de résidents des collectivités locales, de visiteurs et d'employés du parc. Elle présente les agents d'agression réels ou perçus dont les effets sont limités au parc ou se font sentir à l'échelle régionale ou mondiale. On constate dans beaucoup de cas une interaction entre divers agresseurs environnementaux (ex. : incidence des aménagements sur la dégradation de la qualité de l'eau).

Agresseurs environnementaux à l'échelle planétaire

- Effets à grande échelle du changement climatique planétaire (ex. : fonte accélérée des glaciers et fonte du pergélisol).
- Transport à grande distance des polluants et concentration de ces toxines dans les environnements froids du Nord.

Agresseurs environnementaux à l'échelle régionale

- Fragmentation et perte d'habitats (ex. : empiètement graduel des aménagements dans le fond des vallées).
- Dégradation de la qualité de l'eau (ex. : effets à long terme du barrage Aishihik, nouvelle utilisation des terres dans le bassin hydrographique de la Dezadeash).
- Accroissement du nombre d'aménagements le long des routes et à l'extérieur des collectivités locales.
- Exploitation forestière, agriculture et opérations minières à l'extérieur du parc.
- Effets de l'absence de planification foncière intégrée (ex. : absence de plan d'aménagement forestier pour la région).

- Incidences des programmes de gestion des populations de loups.
- Effets de mesures de lutte contre les feux de forêt (ex. : perturbation du régime naturel du feu).
- Effets de la chasse à l'extérieur du parc (ex. : récolte d'espèces animales transfrontalières).
- Incidences sur la faune des pratiques de gestion des déchets solides à l'extérieur du parc.
- Végétation exotique envahissante (ex. : propagation de la luzerne Anik à partir de la ferme expérimentale).
- Abandon de l'habitat par certaines espèces sauvages (ex. : grizzlis) en raison de la présence humaine.
- Incidences des motoneiges et des véhicules tout-terrain.

Agresseurs environnementaux à l'échelle du parc

- Incidences des activités récréatives dans l'arrière-pays [ex. : bassin hydrographique d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) et vallée de la rivière Alsek].
- Incidences du passage et de l'atterrissage des aéronefs sur le bilan énergétique des espèces sauvages.
- Exclusion des Autochtones de leurs terres traditionnelles.
- Érosion du savoir traditionnel des Premières nations de la région.
- Effets de la pêche sportive sur les écosystèmes aquatiques (ex. : niveaux de capture dans le lac Kathleen).
- Incidences de l'utilisation de bêtes de somme dans l'arrière-pays.

Un rapport d'évaluation des effets cumulatifs publié en 1995 décrit l'importance de la plupart de ces agresseurs et de ces menaces. Ce document indique que certaines espèces de gros mammifères et de rapaces du parc pourraient être sensiblement perturbées par les activités récréatives. Parmi les répercussions les plus importantes, il faut mentionner la mortalité directe, la réduction de l'échange génétique par suite de l'obstruction des corridors de déplacement ainsi que les changements de comportement dus à l'augmentation de l'affluence et à l'abandon consécutif de l'habitat par certaines espèces. Les facteurs qui influent le plus sur les effets cumulatifs dans le parc sont les activités internes comme les excursions de descente en eaux vives sur la rivière Alsek et la circulation des aéronefs chargés du soutien des rafteurs et des randonneurs pédestres. À l'échelle régionale, les activités qui ont le plus de répercussions sont, dans l'ordre, la chasse, l'exploitation minière, la circulation routière, la prolifération des routes et la croissance des collectivités.

Le grizzli et la chèvre de montagne sont les espèces qui suscitent le plus d'inquiétudes, mais la situation du mouflon de Dall, de l'orignal et de l'aigle royal préoccupe également. Le rapport conclut que les routes, les sentiers, les aéronefs et les embarcations dans les vallées des rivières Dezadeash, Kaskawulsh, Slims et Donjek, de même que les activités de chasse à l'extérieur du parc, nuiront probablement à la survie du grizzli en entraînant un changement de comportement chez l'animal et en le forçant à abandonner son habitat au cours des 5 à 10 prochaines années. Le rapport donne enfin à conclure, de façon plus générale, que les effets combinés de l'ensemble des activités exercées dans le parc et dans la région pourraient entraîner une baisse des populations ou la perte d'habitats d'importance cruciale pour la faune dans les 20 prochaines années.

La disparition des populations autochtones et de leurs pratiques traditionnelles dans le parc au cours du dernier siècle a interrompu la création et la transmission du savoir traditionnel. Par le passé, diverses restrictions ont été imposées sur les pratiques traditionnelles, sur l'accès au territoire et sur des activités qui sont indispensables à la vitalité et à la pérennité des connaissances traditionnelles. Aujourd'hui, Parcs Canada peut tirer grand profit de ce bassin de connaissances pour maintenir des pratiques de gestion valables et efficaces à Kluane.

Les agresseurs environnementaux qui menacent le parc englobent une vaste gamme de facteurs liés directement ou indirectement à un large éventail d'activités humaines. Les buts, les objectifs, les mesures et les indicateurs de l'intégrité écologique qui sont énumérés ci-après ont été formulés en réaction à un grand nombre de ces agents d'agression du milieu.

4.2 Principes de protection de l'intégrité écologique

Les principes de protection de l'intégrité écologique qui sont présentés ci-dessous serviront à assurer le maintien de l'intégrité écologique de Kluane. Ces lignes directrices se fondent sur les principes de la biologie de conservation, de la gestion adaptative et de la prudence écologique. Parcs Canada s'engage à respecter les trois critères définis dans le plan directeur de 1990 :

Compatibilité – les activités et les mesures de gestion du parc doivent être compatibles (favorables et complémentaires) avec le caractère sauvage de Kluane et tenir compte de la vulnérabilité de ses ressources;

Contrôlabilité – Parcs Canada doit veiller à assurer le contrôle des activités ou des mesures de gestion, en régissant notamment la période, la fréquence et les moyens d'accès;

Réversibilité – Parcs Canada doit surveiller les effets des activités et des mesures de gestion, puis apporter les ajustements qui s'imposent pour réduire au minimum les incidences ou interdire entièrement l'activité ou l'utilisation d'une installation.

Parcs Canada évaluera les activités de gestion du parc et les projets d'aménagement afin de protéger et de préserver les attributs suivants :

- habitats d'importance vitale pour la faune;
- zones sûres;
- corridors de déplacement;
- ressources et sites culturels clés;
- expérience offerte aux visiteurs en milieu sauvage.

En l'absence de données suffisantes pour la prise de décisions, le principe de la prudence et l'impératif de maintien de l'intégrité écologique doivent l'emporter sur tout le reste. L'incertitude qui entoure les répercussions possibles des nouvelles activités et des nouveaux projets d'aménagement commande une approche prudente axée sur la conservation.

Gestion adaptative

La gestion adaptative est un outil important que Parcs Canada intégrera à ses mesures de gestion pour que les leçons apprises par l'expérience puissent être mises à profit dans la prise de décisions futures. C'est un moyen scientifiquement défendable d'apprendre par « l'expérimentation » qui s'inspire à plus d'un titre des principes de gestion ancestraux des Premières nations dans la région de Kluane.

Il est souvent difficile de prédire de quelle façon un écosystème réagira à des mesures de gestion. La gestion adaptative est une stratégie qui peut contribuer à l'atteinte de buts et d'objectifs de gestion précis et à l'acquisition de connaissances fiables sur les écosystèmes et sur leurs réactions à diverses mesures de gestion. Grâce à des programmes de surveillance et à des mécanismes de rétroaction, il est possible d'ajuster ou de modifier les mesures pour mieux atteindre les buts et les objectifs visés.

Gestion adaptative dans le corridor de la rivière Alsek

La gestion des activités récréatives dans le corridor de la rivière Alsek constitue un exemple utile de gestion adaptative à Kluane.

La rivière Alsek est gérée de manière à assurer la protection maximale du grizzli et de son habitat dans cette zone de préservation spéciale (zone I), tout en donnant aux visiteurs des possibilités exceptionnelles de faire l'expérience de la solitude, du calme de la nature et de l'autosuffisance. Les recherches ont révélé que la saison de pointe pour les excursions de descente coïncidait avec la migration saisonnière du grizzli vers les régions de plus basse altitude. On a aussi constaté que les rafteurs campaient souvent à proximité des corridors de déplacement des ours, de leurs principales sources de nourriture ou des arbres contre lesquels ils ont l'habitude de se frotter.

Les chercheurs ont approuvé la suggestion d'un exploitant qui avait proposé que les départs des excursions ne se fassent qu'à tous les deux jours. Même si cette suggestion visait avant tout à réduire l'affluence des visiteurs au lac Lowell, les chercheurs ont jugé qu'elle permettrait aussi de réduire les pressions exercées sur la ressource et d'atténuer le risque que les ours se voient forcés d'abandonner leurs habitats de prédilection. Parcs Canada a donc commencé à exiger des rafteurs qu'ils passent la nuit dans des emplacements de camping désignés où les risques d'affrontements et de perturbation des ours étaient moins élevés, ce qui a contribué à établir un certain nombre de corridors de déplacement exempts de toute présence humaine dans la vallée de la rivière Alsek. Les départs d'excursions sont passés de un par jour à un par deux jours. À la lumière des commentaires exprimés par les intervenants touchés, Parcs Canada a mis en place ces nouvelles règles d'une manière graduelle, en les échelonnant sur trois ans. Ces changements apportés aux lignes directrices à l'intention des visiteurs de la vallée de l'Alsek ont permis d'améliorer en même temps la protection des grizzlis, la sécurité du public et la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs venus découvrir la nature sauvage du parc.

4.3 Écosystèmes régionaux partagés

Le territoire du parc national et de la réserve de parc national est indissociable des terres avoisinantes. Il fait partie de l'aire protégée internationale reconnue la plus vaste du monde. Ce statut lui donne un avantage évident en ce qui a trait au maintien de l'intégrité écologique, mais il convient malgré tout de voir les choses dans leur juste perspective. La ceinture de verdure ne représente que 18 % de la superficie totale du parc; les forêts et les zones subalpines et alpines se limitent presque entièrement au tiers est du parc. Le reste du territoire est constitué de champs de glace et de pics montagneux. Un grand nombre d'agresseurs environnementaux comme l'exploitation forestière et le développement rural proviennent de l'extérieur du parc. Par exemple, l'exploitation forestière en cours en dehors des limites du parc attire actuellement l'attention des gestionnaires du parc et des collectivités locales.

La coopération régionale et la planification intégrée sont des éléments essentiels au maintien de l'intégrité écologique. Citons à titre d'exemple le Plan de gestion de l'orignal de l'Alsek, coordonné par le Conseil des ressources renouvelables de l'Alsek; ce plan a été achevé en 1998, et il est actuellement en voie d'exécution. Parcs Canada cherchera des occasions de travailler avec d'autres instances pour faire en sorte que les terres productives situées à l'intérieur ou à proximité des limites du parc soient gérées d'une manière holistique et pour assurer ainsi le maintien ou le rétablissement de l'intégrité écologique.

4.3.1 But stratégique

Les travaux de planification et de gestion intégrée qui sont entrepris à l'échelle de l'écosystème élargi contribuent à rehausser l'intégrité écologique du parc.

4.3.2 Objectifs

1. Nouer des rapports et échanger de l'information avec les gouvernements, les organismes, les groupes d'intérêt et les particuliers qui s'intéressent à l'écosystème régional.
2. Favoriser l'élaboration de plans holistiques et intégrés d'aménagement du territoire, ainsi que la conclusion d'ententes de cogestion et la prise de décisions conjointes sur l'écosystème régional.
3. Accorder la priorité aux mesures qui permettront d'assurer la protection des habitats du poisson et de la faune terrestre.

4.3.3 Principales mesures

1. Continuer de travailler avec le Conseil des ressources renouvelables de l'Alsek et les gouvernements et organismes voisins pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'orignal de l'Alsek.
2. Actualiser l'analyse des effets cumulatifs réalisée en 1995 sur les incidences des activités récréatives, des pratiques de récolte, des opérations du parc, des processus écologiques naturels et des liens culturels qui unissent les Autochtones au parc dans le contexte de l'écosystème élargi de Kluane.
3. En collaboration avec d'autres instances, maintenir et améliorer les systèmes d'information géographique et les autres outils nécessaires à la prise de décisions à l'échelle régionale.
4. Collaborer avec les gouvernements, les organismes et les conseils dont relèvent les territoires adjacents au parc afin de gérer les populations d'ours de la région.
5. En collaboration avec d'autres instances, faire la promotion du Programme national des espèces en péril.
6. En collaboration avec d'autres instances, promouvoir la mise en place d'un Centre des données sur la conservation du Yukon.
7. En collaboration avec d'autres instances, délimiter et cartographier les zones et les activités présentant un intérêt écologique particulier dans l'écosystème élargi de Kluane.
8. Participer à la planification régionale de la gestion des forêts.
9. Collaborer avec les gouvernements et les organismes voisins afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies communes assorties d'objectifs de gestion pour les écosystèmes aquatiques.
10. Collaborer avec les gouvernements et les organismes voisins en vue d'identifier les populations fauniques régionales qui sont vulnérables ou en péril (ex. : la harde de caribous de Kluane) et, si cela est envisageable et approprié, élaborer des stratégies de gestion pour en assurer le rétablissement.
11. Travailler en partenariat avec les gestionnaires des autres aires protégées du site du patrimoine mondial afin de mettre en œuvre des programmes de surveillance mutuellement avantageux.

4.4 Réintégration culturelle

Les Tutchones du Sud entretiennent depuis toujours des rapports privilégiés avec le territoire du parc. Pendant des milliers d'années, ils ont fait partie intégrante de l'écosystème élargi de Kluane. Le parc fait partie de leur paysage culturel.

Un *paysage culturel autochtone* est un endroit auquel un ou plusieurs groupes autochtones accordent une signification particulière en raison des liens complexes qui les unissent depuis toujours à ce territoire (définition adoptée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 1999). Le paysage exprime l'harmonie qui règne avec le milieu naturel et spirituel. Il incarne la connaissance traditionnelle des esprits, des lieux, de l'utilisation qui est faite du territoire et de l'écologie. Les vestiges matériels témoignant de cette association sont parfois bien visibles, mais ils sont souvent minimes ou inexistants.

Les connaissances traditionnelles que les Tutchones du Sud ont acquises grâce aux liens profonds qu'ils entretiennent avec la nature contribuent au maintien de l'intégrité écologique et font partie intégrante de la gestion contemporaine du parc. Malheureusement, l'exclusion des Autochtones du parc, du milieu à la fin du XX^{e} siècle, a eu des incidences négatives non seulement sur la santé écologique de Kluane, mais également sur la culture des Premières nations. Privés de l'utilisation des ressources du parc, les Autochtones se sont trouvés incapables de transmettre à leurs descendants leurs connaissances traditionnelles sur le territoire et ses ressources ainsi que l'histoire de leur peuple dans cette région.

Il importe de rétablir et de consolider les rapports durables que les Tutchones du Sud ont noués avec Kluane, en mettant l'accent sur les activités qui approfondissent les connaissances traditionnelles et qui en assurent la transmission au sein des collectivités autochtones. Les Premières nations de la région pourront désormais utiliser comme par le passé cette portion de leur territoire ancestral et jouer un rôle plus actif dans la gestion du parc. Un tel programme contribuera à la santé écologique du parc.

4.4.1 But stratégique

Le paysage culturel autochtone est considéré comme un élément indissociable de l'écosystème régional de Kluane et, par l'expression des connaissances traditionnelles des Tutchones du Sud, comme un élément significatif de la gestion de l'écosystème.

4.4.2 Objectifs

1. Réintégrer Kluane dans le paysage culturel des Tutchones du Sud.
2. Intégrer la notion de paysage culturel dans la définition de l'intégrité écologique de la région de Kluane ainsi que dans les connaissances traditionnelles applicables à la gestion de l'écosystème.
3. Reconnaître et respecter le patrimoine culturel des Premières nations dans tous les aspects de la gestion.

4.4.3 Principales mesures

1. Collaborer avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane à la mise en place de programmes qui permettront aux Autochtones de se réapproprier l'héritage culturel du

parc (ex. : camps culturels, participation à des recensements de la faune) et de transmettre ces connaissances aux autres membres de leurs collectivités.

2. Travailler en collaboration avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane à l'élaboration et à l'exécution de programmes (ex. : ateliers, séjours dans la nature avec des sages) qui aideront les employés du parc et d'autres intervenants à mieux comprendre comment les connaissances traditionnelles des Premières nations et les liens qui les unissent à la nature contribuent au maintien de l'intégrité écologique du parc.
3. Établir des lignes directrices pour faire en sorte que les programmes de recherche et de gestion du parc permettent aux Autochtones de se familiariser avec les communautés végétales et animales du parc.
4. Soutenir les Premières nations locales dans l'élaboration et l'exécution de programmes éducatifs destinés à leurs membres et portant principalement sur les aspects de la culture des Tutchones du Sud qui ont trait à la nature (ex. : territoire de piégeage éducatif).

4.5 Surveillance écologique

La surveillance écologique fournit des renseignements sur les systèmes complexes et sur les conséquences des perturbations qu'ils subissent; c'est un système d'alerte pour la mise en œuvre rapide de mesures de gestion ou de programmes de recherche. La surveillance écologique peut également servir de mécanisme de rétroaction pour l'évaluation des mesures de gestion; elle favorise alors la gestion adaptative. Enfin, la surveillance écologique se veut un important outil d'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs d'intégrité écologique, et elle sert donc à ce titre de mécanisme de responsabilisation. Le défi consiste à concevoir et à mettre en œuvre dans le parc un programme de surveillance écologique qui sera à la fois efficace et durable. Le lecteur est prié de se reporter à la section 6.10, intitulée « Surveillance des activités et des impacts », pour connaître les objectifs et les mesures liés à la surveillance des incidences de l'activité humaine.

La surveillance écologique exige la collecte régulière de données sur une longue période afin de détecter les changements qui surviennent dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes. C'est par ces caractéristiques qu'elle se distingue des autres travaux de recherche écologique. Le personnel du parc s'adonne à de nombreuses activités qui ont trait à la surveillance écologique.

Récemment, en collaboration avec des chercheurs de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord au lac Kluane et avec d'autres chercheurs, Parcs Canada a répertorié une série de protocoles de mesure écologique qui permettent d'évaluer des conditions de base. Bon nombre de ces protocoles sont utilisés dans la région de Kluane depuis deux décennies. Les bases de données à long terme ainsi constituées fournissent des renseignements précieux sur la santé des écosystèmes de la région de Kluane et sur les changements qui peuvent s'y produire avec le temps. Parcs Canada compte se servir de ces protocoles pour de nombreuses années à venir. Certains d'entre eux lui permettront de suivre l'évolution des conditions climatiques dans la région.

La surveillance des activités liées aux indicateurs de l'intégrité écologique (section 4.9) donnera lieu à des mesures de gestion chaque fois que cela sera jugé approprié et faisable.

4.5.1 But stratégique

Les programmes intégrés de surveillance écologique pour la collecte, le stockage, l'analyse et l'interprétation des données rehaussent l'intégrité écologique de l'écosystème élargi de Kluane.

4.5.2 Objectifs

1. Fournir de l'information écologique qui mène à la mise en place rapide de mesures de gestion déterminantes.
2. Mesurer l'évolution des conditions naturelles afin de détecter les changements significatifs qui surviennent dans la région naturelle de la Chaîne Côtière du Nord et surveiller les paramètres sur une vaste gamme d'échelles spatiales et temporelles en utilisant notamment des espèces indicatrices efficaces.
3. Obtenir la collaboration des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance.
4. Surveiller les populations fauniques qui risquent d'être directement touchées par les activités humaines.

4.5.3 Principales mesures

1. Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance écologique en collaboration avec des gouvernements, des organismes, les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane et des chercheurs.
2. Avec la collaboration des chercheurs de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord et d'autres partenaires, mettre en pratique des protocoles de surveillance pour une gamme variée de composantes de l'écosystème.
3. En collaboration avec des partenaires compétents, exécuter des programmes permanents de surveillance des populations fauniques du parc et de la région, notamment celles de mouflons de Dall, de chèvres de montagne, d'orignaux et de kokanis, analyser les données recueillies et prendre les mesures de gestion appropriées.
4. Adhérer à des réseaux de surveillance régionaux, nationaux et internationaux comme le Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord, ainsi qu'aux programmes pertinents d'organismes comme le Service de l'environnement atmosphérique du Canada et la Direction de la faune et des ressources halieutiques du ministère de l'Environnement du Yukon.
5. Assurer la surveillance à long terme de parcelles permanentes pour déceler les changements qui surviennent dans la structure et les fonctions de la forêt, dans le sillage du récent pullulement du dendroctone de l'épinette.

4.6 Végétation

La végétation de Kluane est tout à fait représentative de la forêt boréale. La végétation n'occupe qu'environ 18 % de la superficie du parc, et la forêt, 7 %. Les zones boisées ont tendance à se concentrer à l'est des champs de glace, dans le fond des vallées, sur les pentes de l'étage montagnard, à moins de 1 100 mètres d'altitude. De vastes peuplements d'épinettes blanches et de feuillus sont entrecoupés de zones marécageuses, de marais et de communautés arbustives et herbacées.

La végétation du parc et de la région environnante subit l'influence de conditions climatiques, topographiques et biologiques diverses ainsi que de phénomènes perturbateurs naturels. Les feux échappés, les inondations, le pullulement d'insectes et les maladies modèlent aujourd'hui comme par le passé les communautés végétales. La région demeure sous l'emprise d'un des plus graves pullulements de dendroctone de l'épinette à survenir depuis les années 1940 et qui affecte plus de 28 595 ha de forêt. Parcs Canada a besoin d'en savoir plus sur ces phénomènes – notamment sur les feux de forêt, le pullulement d'insectes et les maladies des végétaux – et sur le rôle qu'ils jouent dans l'écosystème. Le problème de l'empiètement des espèces végétales exotiques doit également être examiné.

Il convient d'élaborer des plans et des stratégies pour faire face à ces problèmes et à d'autres questions ayant trait à la végétation. Parcs Canada gagnera à coordonner la mise en œuvre de ces stratégies en

collaboration avec les gestionnaires fonciers voisins pour faire en sorte que la gestion des végétaux de Kluane permette de préserver la santé de l'écosystème et qu'elle cadre avec les pratiques d'aménagement en cours sur les terres adjacentes.

4.6.1 But stratégique

Les processus naturels contribuent à maintenir la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

4.6.2 Objectifs

1. Préserver la diversité des plantes indigènes par des mesures de protection des espèces, des populations et des communautés végétales importantes.
2. Laisser libre cours à la succession naturelle, tout en protégeant les espèces végétales en péril.
3. Surveiller et prévenir l'introduction d'espèces végétales exotiques qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes.

4.6.3 Principales mesures

1. Élaborer pour le parc un plan de gestion de la végétation prévoyant notamment un examen de la succession naturelle dans l'écosystème de Kluane, des effets historiques du feu et du rôle possible des brûlages dirigés dans la dynamique de ces communautés végétales.
2. Étudier l'histoire des pullulements de dendroctones de l'épinette dans le parc pour mieux comprendre l'incidence des grands pullulements des années 1990 dans la région de Kluane.
3. Continuer de travailler en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) dans le dossier de la gestion du feu, en réalisant notamment une évaluation des risques d'incendie pour les collectivités locales.
4. Travailler à prévenir l'introduction d'espèces végétales exotiques, et prendre des mesures pour en empêcher la propagation ou pour les détruire, grâce à des programmes de gestion efficaces.

4.7 Faune

Kluane est considéré comme un parc sauvage et géré en conséquence. Des espèces animales comme le grizzli et le mouflon de Dall illustrent bien cette qualité particulière, comme le font également le loup, le carcajou, la chèvre de montagne, l'aigle royal et d'autres espèces encore. Les populations viables de ces espèces donnent une mesure de l'intégrité écologique et du caractère sauvage du parc.

Les populations fauniques de Kluane sont soumises dans une large mesure à une régulation naturelle, mais l'intervention humaine se fait de plus en plus sentir tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc. Un grand nombre de ces espèces dépendent pour leur survie de la qualité des habitats qui se trouvent de part et d'autre des limites du parc. Elles sont donc de ce fait exposées à l'influence humaine, qui peut se traduire, par exemple, par une hausse du taux de mortalité ou par une gestion déficiente des populations animales à l'extérieur du parc (ex. : population réduite d'orignaux dans la région de Shär Ndü Chù/la rivière Duke). À l'intérieur du parc, les problèmes qui se posent comprennent notamment l'accoutumance, l'obtention de nourriture humaine et les risques qui peuvent en découler pour la sécurité des visiteurs, de même que la transmission de maladies à partir d'animaux domestiques.

Malgré les nombreuses études réalisées sur les populations de grands ongulés et de grizzlis, il est toujours très difficile de déterminer et de distinguer clairement les facteurs qui sont à la source des tendances à la baisse enregistrées chez ces espèces.

Les niveaux de récolte de subsistance sont actuellement très bas. Cette question est abordée à la section 6.1.

4.7.1 But stratégique

La diversité biologique terrestre et les fluctuations naturelles des populations sont maintenues à l'intérieur de normes établies.

4.7.2 Objectifs

1. Maintenir l'efficacité des habitats en protégeant les secteurs d'importance vitale (ex. : aires de mise bas et territoires hivernaux) et les corridors de déplacement ainsi qu'en réduisant au minimum les sources de perturbation et l'abandon d'habitat par suite de l'empiètement de l'humain.
2. Préserver les populations naturellement fluctuantes d'espèces sauvages au sein de l'écosystème de Kluane, y compris des populations viables de grizzlis, de loups, de carcajous et d'autres espèces rares ou fragiles qui supportent mal les perturbations et l'empiètement des humains.
3. Limiter les affrontements entre humains et animaux sauvages.

4.7.3 Principales mesures

1. Délimiter et cartographier le domaine vital et les corridors de déplacement des gros mammifères, et mettre en place les mesures de gestion requises pour protéger ces espèces (ex. : lignes directrices pour la gestion de la rivière Alsek).
2. Examiner et mettre en œuvre les recommandations appropriées du rapport sur le Projet d'étude du grizzli.
3. Continuer d'appuyer la collecte de données sur l'écologie des ours en entreprenant des travaux de recherche conjoints et en puisant dans le bassin de connaissances locales et traditionnelles.
4. Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion des ours du parc.
5. Analyser les données tirées des recensements d'animaux et établir des cibles et des niveaux de confiance pour les populations fauniques.

4.8 Écosystèmes aquatiques

Les écosystèmes aquatiques de Kluane sont froids, relativement peu productifs et, dans certains cas, extrêmement sensibles aux perturbations. Ils sont aussi diversifiés, allant de cours d'eau et de lacs cristallins de haute altitude à des rivières alimentées par la fonte des glaciers et chargées d'alluvions, en passant par des lacs et des terres humides de basse altitude. Le caractère sauvage du parc, son isolement relatif et le faible taux d'affluence lui ont jusqu'à maintenant procuré un certain degré de protection. Le bassin hydrographique de la rivière Dezadeash abrite la seule population de kokanis du sud-ouest du Yukon (à l'intérieur et à l'extérieur du parc), et la population du lac Kathleen est actuellement considérée comme exempte de maladies. Le personnel du parc collabore avec les fonctionnaires du gouvernement territorial à la gestion globale du bassin hydrographique de la rivière Kathleen.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de visiteurs, de l'aménagement des terres périphériques et des menaces et agents d'agression qui sévissent en amont, il est de plus en plus urgent d'adopter des stratégies de gestion et de surveillance spéciales pour la région. Par exemple, les terres humides du bassin de la rivière Dezadeash subissent les effets directs de la régulation du débit assurée par le barrage Aishihik à l'extérieur du parc, mais les impacts restent à ce jour inconnus.

La pression exercée par la pêche de subsistance dans le parc est actuellement très faible. La pêche sportive est une activité populaire depuis l'ouverture des routes de l'Alaska et de Haines dans les années 1940. Des relevés périodiques des prises permettent de surveiller l'évolution des populations de poissons dans les lacs les plus fréquentés par les pêcheurs et servent à fixer les limites de capture pour la pêche sportive. Un de ces relevés effectué en 1995 dans le lac Kathleen a donné à conclure que les niveaux de récolte s'approchaient peut-être du seuil de rendement soutenable; la pêche sportive figure d'ailleurs sur la liste des cinq principaux agents d'agression répertoriés dans les parcs nationaux du Canada, dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* de 1999. L'incidence de la pêche sur ces lacs peu productifs est incertaine. Ces milieux doivent faire l'objet de travaux de recherche et de surveillance plus poussés qui permettront de maintenir des limites de capture prudentes.

La surveillance des taux de morbidité du kokani, de la chimie de l'eau de la rivière Dezadeash et des niveaux de capture dans le lac Kathleen compte parmi les travaux actuellement en cours dans les écosystèmes aquatiques du parc. Il conviendrait de réaliser un examen complet de ces écosystèmes et d'établir des objectifs et des stratégies de gestion prévoyant éventuellement la sélection de lacs de référence.

4.8.1 But stratégique

La structure et les fonctions naturelles des écosystèmes aquatiques sont maintenues.

4.8.2 Objectifs

1. Maintenir dans le parc des populations viables de poissons indigènes capables de se reproduire naturellement.
2. Maintenir la qualité de l'eau, les niveaux d'eau et les régimes d'écoulement dans les limites des variations naturelles.

4.8.3 Principales mesures

1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies assorties d'objectifs de gestion pour assurer le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques dans le parc.
2. Continuer à surveiller la qualité de l'eau de la rivière Dezadeash pour s'assurer qu'elle respecte ou dépasse les normes fédérales en vigueur.
3. Surveiller les paramètres de base de la qualité de l'eau et de l'état des populations aquatiques clés afin de détecter tout changement dans les écosystèmes aquatiques du parc.
4. Actualiser et évaluer les inventaires des populations de poissons indigènes des écosystèmes aquatiques du parc.
5. Recueillir de l'information sur la présence d'amphibiens et sur leur rôle possible en tant qu'espèces indicatrices de l'intégrité écologique des terres humides.

4.9 Indicateurs de l'intégrité écologique

Il conviendra d'évaluer l'efficacité des mesures décrites dans la présente section afin de déterminer dans quelle mesure elles permettent de maintenir l'intégrité écologique. Dans l'énoncé de vision, il est précisé que les connaissances traditionnelles et scientifiques seront prises en compte d'une manière équitable dans la protection, la gestion et l'exploitation du parc. Si la présente section traite principalement d'une démarche qu'on pourrait qualifier de « scientifique », il n'en demeure pas moins que Parcs Canada reconnaît la valeur des connaissances traditionnelles et considère qu'elles peuvent servir à guider l'évaluation de l'intégrité écologique. Le recours au savoir traditionnel dans la gestion des écosystèmes est un principe relativement nouveau. En conséquence, Parcs Canada et ses partenaires de gestion auront besoin pour s'y conformer de s'engager dans un processus d'apprentissage et d'adaptation. Il sera peu utile de confronter directement les connaissances traditionnelles à celles acquises par la recherche scientifique, ou de simplement interroger les gens sans se soucier du contexte culturel. Le défi consistera à prendre en compte les deux sources de connaissances et à tirer parti de leur valeur à la fois unique et complémentaire dans la mise en œuvre du régime de cogestion.

Parcs Canada a choisi les indicateurs énumérés ci-après pour refléter les processus écologiques importants et les principales composantes de l'écosystème; il a également tenu compte de leur mérite pratique. Les cibles correspondent à des états précis qui, s'ils sont maintenus, traduiront le haut degré d'intégrité de l'écosystème. Ces indicateurs seront mesurés dans le cadre de projets de surveillance et de recherche, et les résultats seront divulgués régulièrement et intégrés au nouveau *Rapport sur l'état des parcs*, qui paraît aux cinq ans, ainsi qu'au *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui est publié une fois tous les deux ans. Ces données serviront également à orienter le choix de mesures de gestion dans les cas où il est jugé que l'intégrité écologique est menacée.

Le travail est loin d'être terminé. Il reste encore à établir des cibles dans certains domaines clés (ex. : les écosystèmes aquatiques); dans bien des cas, celles qui sont déjà fixées doivent être évaluées et précisées. Certains outils de mesure doivent encore être peaufinés, et l'ensemble des indicateurs n'est peut-être pas encore assez complet. En outre, il faudra procéder à d'autres examens et solliciter d'autres commentaires. Parcs Canada continuera de s'employer à améliorer ces indicateurs et ces cibles et à les adapter afin d'atteindre son but ultime : l'intégrité écologique.

4.10 Communiquer l'importance de l'intégrité écologique

La préservation de l'intégrité écologique passe par la sensibilisation de ceux et celles dont les décisions et les actions influent sur les écosystèmes. Les buts, les objectifs et les mesures ayant trait à l'intégrité écologique ne sauraient être réalisés sans l'appui des gouvernements, des résidents de la région, des visiteurs du parc et, en fait, de l'ensemble des Canadiens.

4.10.1 But stratégique

Les Canadiens comprennent les défis que pose la préservation de l'intégrité écologique du parc. Ils appuient les mesures de gestion prises à cette fin et prennent des décisions personnelles qui contribuent à l'intégrité écologique.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Paysage

INDICATEUR	CIBLE	SITUATION ACTUELLE/ MESURES EN COURS
• Fragmentation du paysage 1. Fragmentation de l'habitat 2. Connectivité des habitats pour les gros mammifères	• Cibles à définir.	• Parcs Canada a entrepris des recherches en collaboration avec l'Université de Calgary afin de définir des cibles. • Les travaux de collecte et d'analyse d'images satellite fournissent déjà des données approximatives.
• Principaux facteurs de perturbation 1. Pullulement du dendroctone dans les peuplements d'épinettes 2. Fréquence, ampleur et gravité des feux échappés	• Cibles à définir.	1. Des projets de surveillance du dendroctone de l'épinette ont été entrepris en collaboration avec le Service canadien des forêts. 2. Il faut maintenant déterminer le rôle et les effets de ces perturbations sur l'écosystème.

Écosystèmes aquatiques

INDICATEUR	CIBLE	SITUATION ACTUELLE/ MESURES EN COURS
• État des écosystèmes aquatiques	• Cibles à définir.	• Parcs Canada fixera des objectifs de gestion et déterminera les mesures appropriées à prendre.
• Qualité de l'eau	• Dans les bassins d'eau destinés à l'usage humain, les paramètres de qualité sont conformes aux lignes directrices fédérales, sauf dans les cas où ils y dérogent normalement par suite d'un processus chimique ou biologique naturel.	• Les mesures à prendre seront déterminées en fonction des conditions particulières de chaque bassin d'eau.
• Situation des populations de poissons récoltées	• Les paramètres biologiques (ex. : indice morphométrique des effets de la récolte, distribution par âge et par taille) du touladi dans des bassins d'eau déterminés restent caractéristiques d'une population naturelle. • Les prises de la pêche sportive respectent des niveaux soutenables (étant convenu que la préservation de l'intégrité de l'écosystème l'emporte sur l'exploitation de la ressource à des fins récréatives).	• Parcs Canada se fixera des objectifs de gestion et déterminera les mesures à prendre. • La réglementation sur la pêche est déjà appliquée.

Végétation

INDICATEUR	CIBLE	SITUATION ACTUELLE/ MESURES EN COURS
• Productivité primaire nette des communautés végétales	• Cibles à définir.	• Des travaux d'imagerie satellitaire sont en cours pour tous les parcs du Nord.
• Productivité de certaines espèces de plantes et de champignons (cônes d'épinettes, shépherdie du Canada, champignons forestiers)	• Cibles à définir.	• Des travaux sont en cours en collaboration avec des partenaires.
• Diversité des communautés, des espèces et du matériel génétique	• L'ensemble des espèces végétales indigènes sont présentes dans le parc. • L'ensemble des communautés végétales naturelles sont présentes dans le parc. • Il n'y a ni introduction de nouvelles espèces exotiques, ni propagation des espèces exotiques présentes. • La diversité génétique des populations est préservée dans la mesure où elle est connue.	• La liste des espèces est en voie de révision; Parcs Canada travaille actuellement à cartographier les communautés végétales; il existe déjà des données sur un certain nombre d'espèces exotiques.

Faune

INDICATEUR	CIBLE	SITUATION ACTUELLE/ MESURES EN COURS
• Diversité des espèces et du matériel génétique	• L'ensemble des espèces indigènes sont présentes dans le parc. • Il n'y a aucune espèce exotique dans le parc. • La diversité génétique des populations est maintenue dans la mesure où elle est connue.	• Les espèces de mammifères et d'oiseaux sont connues; il n'existe dans le parc aucune espèce exotique connue.
• Populations d'oiseaux nicheurs	• Cibles à définir.	• Des travaux sont en cours.
• Population de lièvres d'Amérique	• Les changements observés dans la périodicité et l'amplitude du cycle décennal de la population reflètent les conditions naturelles.	• Parcs Canada a entrepris des travaux de surveillance en collaboration avec des partenaires.[1]
• Populations d'animaux à fourrure	• Cibles à définir.	• Certains travaux de surveillance ont été entrepris en collaboration avec le Conseil de gestion du parc national Kluane et les Premières nations Champagne et Aishihik.
• Population de grizzlis 1. Niveau de population 2. Mortalité due aux humains	1. Le niveau de population reste supérieur au seuil de viabilité. 2. Le nombre de grizzlis abattus ou transplantés se limite à une bête par période de sept ans.	• Parcs Canada a entrepris des travaux de surveillance; il faut maintenant procéder à une analyse de la viabilité de la population avant de pouvoir fixer les cibles à atteindre.
• Habitat du grizzli 1. Efficacité de l'habitat 2. Sécurité de l'habitat	• Cibles à définir.	• Parcs Canada a entrepris des recherches en collaboration avec l'Université de Calgary pour définir les cibles à atteindre.

Écart-type

L'écart-type est un paramètre statistique qui permet de mesurer objectivement l'ampleur des fluctuations d'une variable (ex. : nombre total d'individus) dans une période donnée. On peut conclure à l'utilité d'une intervention auprès d'une population particulière à partir du moment où le nombre total d'individus recensés dans le cadre d'un relevé annuel atteint un niveau inférieur ou supérieur à la moyenne à long terme, plus ou moins son écart-type (MLT ± É.-T.). Le tableau qui suit présente les valeurs de ce paramètre que l'on cherche à maintenir (valeurs limites optimales) pour les populations d'orignaux, de chèvres de montagne, de mouflons de Dall et de kokanis à Kluane. Lorsque les résultats d'un relevé annuel tombent en dehors de ces valeurs limites, la population en question mérite une attention particulière. Par exemple, il serait possible de procéder à une analyse de la proportion de jeunes (c'est-à-dire le nombre de jeunes par femelle adulte) et du sexe-ratio des adultes afin d'évaluer la portée biologique d'une variation observée dans les paramètres de la population. Cette évaluation sert à déterminer la nature des mesures de gestion appropriées ou des recherches nécessaires pour réagir à la divergence observée par rapport aux valeurs limites optimales.

INDICATEUR	CIBLE	SITUATION ACTUELLE/ MESURES EN COURS
Population régionale d'orignaux • Chaînon Auriol : base de données de surveillance de 16 ans • Shär Ndü Chù/rivière Duke : base de données de 9 ans	• MLT ± É.-T. = valeurs limites 227 ± 32 = de 195 à 259 • MLT ± É.-T. = valeurs limites 105 ± 8 = de 97 à 113	• Surveillance annuelle
Populations de mouflons de Dall • Dän Zhür/rivière Donjek : base de données de 10 ans • Tachäl Dhäl (mont Sheep) : base de données de 19 ans • Mont Vulcan : base de données de 13 ans • Auriol : base de données de 7 ans	• MLT ± É.-T. = valeurs limites 593 ± 139 = de 454 à 732 • MLT ± É.-T. = valeurs limites 339 ± 39 = de 300 à 378 • MLT ± É.-T. = valeurs limites 383 ± 91 = de 292 à 474 • MLT ± É.-T. = valeurs limites 336 ± 49 = de 287 à 385	• Surveillance annuelle de ces quatre secteurs à tour de rôle
Populations de chèvres de montagne • Mont Goatherd : base de données de 17 ans	• MLT ± É.-T. = valeurs limites 108 ± 29 = de 79 à 137	• Surveillance semestrielle
Populations de kokanis • Lacs Sockeye et Kathleen : base de données de 21 ans (y compris valeurs aberrantes de 1981 et de 1995) • À l'exclusion des valeurs aberrantes de 1981 et de 1995	• MLT ± É.-T. = valeurs limites 3 416 ± 1 678 = de 1 738 à 5 094 • MLT ± É.-T. = valeurs limites 2 983 ± 1 017 = de 1 966 à 4 000	• Surveillance annuelle

[1] Les partenaires comprennent : des chercheurs de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, du Service canadien des forêts, de l'Université de l'Alberta, de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université de Toronto, du Collège du Yukon et du ministère des Richesses renouvelables du Yukon.

4.10.2 Objectifs

1. Diffuser les messages sur l'intégrité écologique à un plus grand auditoire.
2. Faire en sorte que les messages de promotion de l'intégrité écologique soient intégrés à tous les grands produits de communications du parc.
3. Utiliser à bon escient les moyens de communication et d'éducation pour rallier tous les intervenants aux principes de l'intégrité écologique du parc.

4.10.3 Principale mesure

1. Donner au public l'occasion d'en apprendre davantage sur les projets de recherche et de gestion qui sont entrepris dans le parc et sur le rôle que chacun peut jouer dans la préservation de l'intégrité écologique. Inclure à cette fin dans tous les projets de recherche et dans toutes les mesures de gestion du parc un volet de communication des résultats.

Pour en savoir plus sur les messages et les autres mesures visant à sensibiliser la population à l'importance de l'intégrité écologique, le lecteur est prié de se reporter à la section 6.2, intitulée « Tourisme patrimonial », et à la section 6.3, intitulée « Interprétation et diffusion externe ».

Un lieu pour le patrimoine culturel

Sheila Greer

Aaron Doris (de la Première nation Kluane) et Richard Greer (des Premières nations Champagne et Aishihik), en train d'inspecter une carrière de roches construite par les Gens d'autrefois, dans un site archéologique donnant sur la vallée de la Kaskawulsh.

5.0 UN LIEU POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Depuis des siècles, Kluane séduit par sa grande beauté. Les premiers résidents y ont trouvé d'abondantes ressources qui leur ont permis d'assurer leur subsistance. Plus tard, les mineurs ont été envoûtés par la perspective d'y faire fortune, et les chercheurs y sont venus dans l'espoir d'élucider certains mystères de la science. De nos jours, les touristes sont attirés par les possibilités récréatives et éducatives du parc. Kluane a comme mission tacite d'aider les visiteurs à comprendre la place qu'ils occupent dans la nature.

5.1 Ressources du patrimoine culturel

Les programmes de gestion des ressources culturelles visent à préserver et à mettre en valeur la présence humaine dans ce qui est aujourd'hui le territoire de Kluane. Dans le cadre de ces programmes, Parcs Canada étudie comment et pourquoi les humains sont venus dans cette région et quels rapports ils entretenaient avec la nature. Les preuves attestant la présence de l'humain sur ce territoire prennent parfois la forme de vestiges matériels, tels que des campements, des huttes faites de halliers, des cabanes en ruines, des sentiers ou des objets parsemant le sol. Mais il existe aussi des ressources non matérielles, telles que des toponymes, des récits et des relations détaillées. La gestion de ces ressources fait partie intégrante de la gérance du parc.

Le parc a fait l'objet de plusieurs études archéologiques et historiques : enregistrement de données sur les cabanes de mineurs, recherches sur l'histoire de l'alpinisme et de la construction routière, étude des principaux sites culturels autochtones. En 1992, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a érigé une plaque au sommet Soldier's, au pied de Tachäl Dhäl (du mont Sheep), pour commémorer la construction de la route de l'Alaska.

Au cours de leurs premières fouilles archéologiques, réalisées à la fin des années 1970 et au début des années 1980, les chercheurs du parc se sont surtout intéressés aux sites associés à la ruée vers l'or du début du XX^{e} siècle à Kluane ainsi qu'aux activités d'exploitation minière subséquentes. Même si une poignée de sites autochtones de l'époque préeuropéenne ont été découverts près du lac Kathleen et sur le plateau du lac Airdrop, la quasi-totalité des 100 sites archéologiques connus étaient liés aux activités d'extraction minière. Il n'existait à peu près aucune donnée sur la présence des Autochtones dans le parc.

En 1990, le personnel du parc a découvert de riches dépôts d'éclats de roches, d'outils et de fragments d'os d'animaux qui s'érodaient sur les berges de Dän Ƶhùr/la rivière Donjek. C'est alors que Parcs Canada a entrepris des fouilles de récupération dans deux sites préeuropéens importants de la vallée de la Donjek, et il a procédé à un recensement plus complet des ressources archéologiques du parc. Ces travaux, réalisés entre 1993 et 1999, devaient permettre à Parcs Canada de remédier au déséquilibre qui subsistait au chapitre de la représentation des ressources culturelles.

Au terme du programme de fouilles, en 1999, Parcs Canada avait recensé quelque 250 sites archéologiques. Ceux qui datent de l'époque préeuropéenne laissent entrevoir que le parc a été occupé par les Autochtones pendant plus de 7 000 ans. Plusieurs d'entre eux sont étroitement liés à la chasse au mouflon et à la chèvre de montagne, et ils renferment des ossements d'animaux disparus, comme le bison. Le plus ancien de ces sites se trouve sur ce qui aurait été jadis la berge d'un lac glaciaire qui remplissait le bassin du lac Kathleen actuel. Le parc renferme aussi de nombreuses ressources qui témoignent de l'activité posteuropéenne. Les chercheurs y ont notamment trouvé plusieurs cabanes en ruines, dont certaines datent de la ruée vers l'or de Kluane. D'autres sont associées à des activités de piégeage et de chasse plus récentes, dont les populations autochtones locales font état dans leurs récits oraux. En outre, bon nombre de sites recèlent de fragiles vestiges d'habitations faites de halliers et semblent être groupés autour d'importants territoires de pêche. En amont de ces campements, des souches coupées à la hache parsèment le flanc des collines, et il est également possible d'y voir quelques souches coupées à l'herminette, un outil en pierre. Il est donc permis de supposer que les mêmes campements ont également été occupés avant l'apparition des outils en métal de fabrication européenne.

Pour chaque nouveau projet de fouilles qu'il entreprend, Parcs Canada entend évaluer l'importance des ressources culturelles exhumées et, au besoin, élaborer des stratégies de surveillance, de façon à satisfaire aux exigences de sa Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Par suite de la récente découverte d'artefacts autochtones rares dans les glaciers en fonte (plaques de glace) juste à l'extérieur du parc, il est permis de croire que la région de Kluane recèle peut-être des ressources culturelles exceptionnelles. Les chercheurs commencent tout juste à comprendre les enjeux que ces découvertes engendrent sur le plan de la gestion des ressources culturelles. Il faudra donc coordonner les travaux de recherche effectués à l'échelle de la région sur les plaques de glace.

Même si les Autochtones ont occupé le parc pendant plusieurs millénaires, l'héritage qu'ils ont légué est encore mal connu et n'a jamais été communiqué publiquement. Qui plus est, il n'est pas bien compris des Premières nations elles-mêmes. Pendant la durée de vie du présent plan directeur, Parcs Canada cherchera surtout, dans le dossier des ressources culturelles, à resserrer les liens de collaboration établis avec les Premières nations locales. Tout en reconnaissant l'importance des ressources culturelles associées à l'exploitation aurifère, à la construction routière et à l'alpinisme, il n'a pas l'intention d'en faire sa priorité pour les cinq prochaines années. Parcs Canada compte plutôt répertorier les sites et les artefacts autochtones et aider les Premières nations locales à se familiariser avec l'histoire de leurs ancêtres dans le parc. Les programmes de gestion des ressources culturelles de Kluane seront exécutés de pair avec les programmes de mise en valeur du patrimoine des Premières nations. Par exemple, les Premières nations Champagne et Aishihik travaillent actuellement à l'élaboration d'un programme portant sur l'histoire de leur peuple et des terres faisant partie de leur territoire traditionnel. Parcs Canada entend renforcer la capacité des Premières nations dans ce domaine en guise d'appui. Cette démarche concertée contribuera aussi à promouvoir le tourisme patrimonial dans la région.

5.1.1 But stratégique

La présence continue des Autochtones dans l'écosystème est reconnue, promue et respectée; à cette fin, Parcs Canada protège et met en valeur les ressources et les valeurs culturelles de Kluane.

5.1.2 Objectifs

1. Veiller à ce que les ressources culturelles du parc soient identifiées, comprises, communiquées et protégées.
2. Voir à ce que les programmes de gestion des ressources culturelles s'inscrivent dans les valeurs des Tutchones du Sud.
3. Se familiariser avec le paysage culturel des Tutchones du Sud et consigner les données recueillies à ce sujet.

5.1.3 Principales mesures

1. Favoriser la mise sur pied de programmes qui aideront les cogestionnaires à comprendre les liens qu'entretenaient les Premières nations avec le parc, notamment des projets de recherche communautaires qui permettent de délimiter, de répertorier et d'examiner des sites archéologiques, des sites culturels et des sentiers ainsi que d'en évaluer l'utilité future. S'employer en priorité à délimiter, à répertorier et à cartographier les sentiers traditionnels des Premières nations dans le parc.
2. Créer un programme de gestion des ressources culturelles qui fait appel à la participation des gouvernements des Premières nations et qui contribue à renforcer leur capacité sur le plan de la gestion des ressources culturelles.
3. De concert avec les Premières nations Champagne et Aishihik, la Première nation Kluane, le gouvernement du Yukon et d'autres intervenants, approfondir ses connaissances et élaborer des protocoles afin de pouvoir intervenir rapidement et de façon coordonnée en cas de découverte de ressources culturelles exceptionnelles dans le parc (ex. : recherches sur les plaques de glace).

4. Évaluer l'importance des ressources culturelles connues qui sont associées à l'exploitation aurifère, à la construction routière et à l'alpinisme, et prendre les mesures qui s'imposent.
5. Faire des recherches sur l'histoire administrative du parc et en consigner les faits marquants.
6. Établir des protocoles qui permettront aux Autochtones de se servir des programmes de gestion des ressources culturelles comme outils d'éducation culturelle et patrimoniale.
7. Faire des recherches sur les noms de lieux autochtones, employer ces toponymes sur les panneaux de signalisation et dans les publications du parc et en expliquer l'origine et l'importance. Les visiteurs prendront ainsi conscience du fait que Kluane se trouve dans le territoire traditionnel des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane.
8. Afin de renforcer le concept de cogestion du parc, s'employer, avec les Premières nations, à créer une identité double pour le parc (sur les panneaux de signalisation et dans les publications), tout en respectant les lignes directrices sur l'image de marque.
9. Aider les Premières nations locales à élaborer et à exécuter pour leurs membres des programmes de sensibilisation à la culture autochtone dans le parc.
10. Conjointement avec les Premières nations locales, sensibiliser le personnel du parc et les Autochtones aux différentes façons d'envisager la gestion des ressources culturelles.

Tableau 2. Toponymes tutchones du Sud
Région du parc national et de la réserve de parc national Kluane – Liste choisie

Les toponymes autochtones, ou noms de lieux, contribuent grandement à faire connaître l'histoire locale. Certains sont descriptifs et désignent une caractéristique ou une ressource particulière d'un lieu donné. D'autres sont associés à des récits d'un passé lointain et sont donc considérés comme d'importants instruments mnémoniques qui rappellent des événements survenus il y a longtemps, parfois même à l'époque mythique. Certains toponymes sont si anciens que leur signification a été oubliée. Ce ne sont plus que des noms. Tous les toponymes qui figurent sur la liste sont en tutchone du Sud, même si certaines caractéristiques de la région ont aussi un nom tlingit. Certains toponymes anglais actuels sont soit des traductions, soit des transcriptions erronées, soit des variantes du nom autochtone.

Toponyme (et traduction)	Nom ou caractéristique du paysage figurant sur la carte	Historique ou commentaires
Ä'ây Chù (rivière toute seule)	Rivière Slims	Nom descriptif signifiant « la rivière coulant seule près de la montagne ». Sources 1) et 3)
Äze Dhâl (montagne du coeur)	Mont Profile	Nom descriptif; la montagne a la forme d'un coeur. Source 2)
Äze Chù' (rivière du coeur)	Rivière Dusty	La rivière tire son nom de la montagne qui se dresse à son embouchure, du côté est. Source 2)
Dakwäkäda (cache haute)	Haines Junction	Collectivité située sur les bords de la rivière Dezadeash, au carrefour de plusieurs axes de transport traditionnels. Il y a longtemps, Dakwäkäda était un endroit commode pour cacher de la viande d'animaux chassés dans les montagnes des environs. Les caches se trouvaient à l'emplacement du nouveau village des Premières nations Champagne et Aishihik. Source 3)
Dän Zhùr Chù (eaux aux baies comestibles)	Rivière Donjek	Nom descriptif qui désigne les baies blanches ou argentées (Dän Zhùr Chù) qui poussent le long de la rivière. Les grosses graines de ces petits fruits comestibles étaient utilisées dans la confection de broderies perlées. Sources 1) et 3)
Khär Shän Nji (grosses racines détruites)	Ruisseau Congdon	Nom descriptif. Les arbres qui poussent sur la plaine inondable de ce cours d'eau sont occasionnellement déracinés par des crues soudaines qui viennent des montagnes. Sources 1) et 3)
K'üa Män (lac du piège à poisson)	Lac Kloo	Le nom K'üa Män désigne les pièges qui servaient jadis à capturer du poisson. L'histoire orale révèle que le saumon frayait autrefois dans ce lac avant que K'üa Män n'obstrue la rivière, bloquant ainsi le passage au poisson en remonte. Le lac est un lieu de camping traditionnel. Il y avait autrefois un village (avec cabanes et cimetière) à son extrémité ouest. Aujourd'hui, un autre village, occupé par les descendants des K'üa Män se trouve du côté sud du lac, près de la route. Sources 2) et 3)
Łù'àn Män (lac au grand poisson blanc)	Lac Kluane	Nom descriptif. Très fréquenté par les pêcheurs, Lù'àn Män regorgeait de ménomini, de truite et de « thì » ou saumon kéta. C'est le plus grand bassin d'eau du Yukon, et ses eaux profondes recèlent parfois des dangers pour les plaisanciers. Le nom anglais de ce lac est dérivé d'un mot tlingit, « Lùxhàni. ». Sources 1) et 3)

Toponyme (et traduction)	Nom ou caractéristique du paysage figurant sur la carte	Historique ou commentaires
Łù Gha (lieu des poissons)	Klukshu (lac et village)	Nom descriptif. Łù Gha désigne un lieu de pêche traditionnel des Tutchones du Sud. Encore aujourd'hui, ce village saisonnier est un important lieu de rassemblement pour les Champagne et les Aishihik. Le saumon quinnat, le saumon rouge, le saumon coho et le saumon kéta remontent le ruisseau Klukshu jusqu'au lac. « Klukshu » est un mot tlingit qui signifie « fin du saumon » (c'est-à-dire le point le plus en amont). Sources 2) et 3)
Łùra'tladhut (plage)	Lignes de rivage du côté est et ouest de la rivière Dezadeash, au sud du col Alsek	Nom descriptif qui évoque la terrasse en gravier bordant les deux côtés de la rivière Dezadeash; il s'agit de rides de plage laissées par un ancien bassin d'eau glaciaire, le lac Alsek. Source 2)
Mät'ätäna Män (lac gelé)	Lac Kathleen	Nom descriptif. Mät'ätäna Män, le plus grand lac de tout le parc national Kluane, se trouve dans une profonde vallée encaissée. Les vents qui y soufflent créent des conditions dangereuses pour les plaisanciers. Le lac sert d'habitat à diverses espèces de poissons, dont deux revêtent une valeur particulière, le ménomini pygmée et le saumon kokani, espèce de saumon d'eau douce. Sources 2) et 3)
Nàłùdäy (obstacle des poissons)	Glacier Lowell	Le nom Nàłùdäy fait référence à des événements qui sont survenus il y a longtemps, lorsqu'une ou plusieurs avancées du glacier Lowell ont empêché le saumon de remonter le cours d'eau pour gagner son son aire de frai. Cet obstacle a fort probablement eu des conséquences désastreuses pour les habitants du secteur, qui dépendaient du saumon pour leur subsistance. Le glacier Lowell a avancé et et bloqué la rivière à plusieurs reprises au cours du dernier millénaire, et on ignore à quelle progression du glacier cette histoire fait allusion. Source 2)
Nàłùdäy Dhäl (montagne de l'obstacle des poissons)	Mont Goatherd	Cette montagne tient son nom du glacier Lowell (Nàłùdäy), qu'elle domine. Par le passé, le glacier a déjà progressé jusqu'au pied de cette montagne, obstruant ainsi l'écoulement de la rivière Alsek. Source 2)
Näday Gän (montagne du lynx séché)	Mont Deceoli	Les renseignements sur l'origine de ce nom ont été perdus. Facilement visible de Haines Junction, Näday Gän sert de guide météorologique aux résidents du secteur. Sources 2) et 3)
Shär Ndü Chù (longue rivière de l'ours)	Rivière Duke	Nom descriptif qui désigne une rivière énorme ou puissante. Fréquentée par un grand nombre d'ours imposants, cette vallée est également un corridor de déplacement qui relie des territoires de chasse. Sources 1) et 3)
Shäwshe (inconnu)	Dalton Post ou Neskataheen	Shäwshe est un ancien hameau tuchtone du Sud qui se trouvait aux environs de l'embouchure de deux ruisseaux à saumon, sur la rivière Tatshenshini. L'ancien village, qui se trouvait à l'embouchure du ruisseau Village (dont le nom tutchone du Sud est T'ät Chùa qui signifie « eau à l'intérieur des roches »), était également connu sous le nom tlingit « Neskataheen ». C'était un important centre de de commerce régional au XIX^{e} siècle. Le second village de Shäwshe, établi plus tard, se trouvait un peu en amont, à l'embouchure du ruisseau Klukshu. Il est devenu un important centre d'activité pendant et après la ruée vers l'or du Klondike, époque où il a acquis son nom anglais, Dalton Post. Source 2)

NOTA : Les toponymes accentués viennent des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane et désignent leur territoire traditionnel respectif.

Toponyme (et traduction)	Nom ou caractéristique du paysage figurant sur la carte	Historique ou commentaires
Shäwshe Chû' (inconnu – rivière)	Rivière Tatshenshini	Le nom tutchone du Sud de cette rivière vient du nom donné à l'ancien hameau. Le nom tlingit est « Alsèxh », origine du mot « Alsek ». Le mot « Tatshenshini », qui vient lui aussi du tlingit, s'applique à un tributaire coulant en amont de Shäwshe. Vers le début du XX^{e} siècle, des nouveaux venus dans la région ont confondu le nom des rivières, et le nom « Alsek » est devenu celui du bras principal du même réseau hydrographique, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Sources 2) et 3)
Sí Män (lac à la peinture)	Lac Mush	Nom descriptif. Ce lac doit son nom à la montagne se dressant à son extrémité nord. Les Premières nations venaient y chercheur leur « sí » ou ocre rouge (hématite), qu'ils utilisaient comme peinture. Source 3)
Tachâl Dhâl (montagne du grattoir)	Mont Sheep	Nom descriptif. Cette montagne a un versant vertical, à l'image des grattoirs en pierre plate appelés « tachâl » (aussi épelé « thetchel ») dont se servaient les femmes pour préparer les peaux. Jadis un territoire de chasse de choix pour les Tutchones du Sud, cette montagne est aujourd'hui un endroit privilégié pour l'observation des mouflons. Le nom « Tachâl Dhâl » a été officiellement accepté en 2000. Sources 1) et 3)
Tashâl Chû' (rivière profonde)	Rivière Bates	Le nom de la rivière viendrait apparemment du lac où elle se jette (Bates). Source 2)
Tashâl Män (lac profond)	Lac Bates	Nom descriptif. Il y a longtemps, un serpent géant qui vivait à Tashâl Män, s'est rendu jusqu'à un camp aménagé en bordure de la rive, aux trousses d'un petit chien qui aboyait. Il a abattu des arbres avec sa tête. Ce lac gèle à peine en raison de la présence du serpent. Sources 2) et 3)
Titl'ät Män (haut du lac)	Lac Dezadeash	Nom descriptif évoquant l'emplacement du lac Dezadeash, point culminant du réseau de drainage. Titl'ät Män était entouré d'aires de camping, de cabanes et de caches. Il est aussi associé à plusieurs récits traditionnels, dont un qui porte sur un conflit survenu au XIX^{e} siècle et au cours duquel un grand nombre de personnes ont perdu la vie. Sources 2) et 3)
Titl'ät Män Tägà (rivière tributaire)	Rivière Dezadeash	La rivière Dezadeash tire son nom du lac qui l'alimente. Elle est est également connue sous le nom de « Shadhäla Chû' », qui signifie « rivière Champagne » (rivière Dezadeash) ou « la rivière qui coule près du village des Champagne ». Sources 2) et 3)
Tl'äw K'a Chû' (eau aux longues herbes)	Ruisseau Burwash	Nom descriptif. Eau aux longues herbes – l'herbe est « acérée » ou pourvues de lames. Source 1)
Tsí Män (lac à l'ocre rouge)	Lac Pine	Le lac doit son nom à une montagne adjacente, Tsí Dhâl (montagne à la peinture), source d'un minéral rouge utilisé pour faire de la peinture et de la teinture. Ce lac sert aussi d'habitat au ménomini. Source 3)
Sources : 1) Yukon Geographic Place Names Board, dossier de la Première nation Kluane; 2) *Alsek Ethnohistory Research – Traditional Use of Eastern Kluane National Park*, manuscrit de 1997 des Premières nations Champagne et Aishihik (comprend la transcription d'entrevues menées par J. Cruikshank, S. Gaunt, S. Greer, J. Ritter et D. Tlen); 3) CD Dákeyi.		

Carte 2. Toponymes tutchones du Sud

Un lieu pour les gens

Vue sur la rivière Alsek

6.0 UN LIEU POUR LES GENS

Depuis près de trente ans, Kluane est considéré comme l'un des plus beaux parcs sauvages des montagnes du Canada. Les images du parc occupent une place de choix dans les campagnes promotionnelles du territoire du Yukon. C'est en partie grâce à ces images que le parc s'est acquis une renommée en tant qu'étendue sauvage exceptionnelle et qu'il attire des touristes des quatre coins du monde. Le parc revêt aussi beaucoup d'importance pour les résidents des collectivités avoisinantes et pour de nombreux autres Yukonnais : c'est une source de revenu, une destination de vacances en famille, une terre d'aventure et une aire patrimoniale protégée à chérir.

Kluane se trouve dans le territoire traditionnel des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane. Les membres de ces Premières nations s'efforcent actuellement de renouer les liens séculaires qu'avaient établis leurs ancêtres avec le territoire du parc.

6.1 Activités traditionnelles des Premières nations

Le présent plan directeur reconnaît et respecte le droit des Premières nations Kluane, Champagne et Aishihik de pratiquer leurs activités traditionnelles dans le parc, notamment le droit de chasser, de pêcher, de cueillir des plantes comestibles et de piéger les animaux à fourrure. La présente section porte uniquement sur les droits et activités des Premières nations Champagne et Aishihik. Comme la Première nation Kluane n'a pas encore réglé ses propres revendications territoriales, ses droits sont garantis par l'*Accord-cadre définitif*, l'article 35 de la Constitution canadienne et la jurisprudence canadienne.

Premières nations Champagne et Aishihik

L'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* (chapitre 10 – annexe A) confère aux deux Premières nations le pouvoir de pratiquer à nouveau, sans frais, leurs activités de subsistance et de piégeage traditionnelles dans le parc. Cette disposition de l'*Entente définitive* vise à réinstituer les possibilités de chasse, de pêche, de cueillette et de piégeage qu'ils avaient perdues pendant 50 ans. Dans l'annexe A de l'*Entente définitive*, l'article 4.8 du chapitre 10 précise également ce qui suit : « L'exercice des droits (de récolte de subsistance) visés à la présente annexe est assujetti aux limites qui y sont prévues et à celles prévues dans la législation édictée à des fins de conservation, de santé publique ou de sécurité publique. » Les Premières nations Champagne et Aishihik partagent maintenant la gestion et l'administration de leurs activités de subsistance et de piégeage dans le parc.

À l'heure actuelle, les Autochtones pratiquent peu d'activités de subsistance dans le parc. Au cours d'une série d'ateliers tenus à Haines Junction en 1999, les membres des Premières nations Champagne et Aishihik ont exprimé le besoin de protéger et de préserver les communautés végétales et animales du parc dans l'intérêt des générations futures. Ainsi, les Premières nations entendent exercer leurs droits dans le respect de l'intégrité écologique du parc et des principes de conservation.

Zones de récolte interdite

En vertu de l'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*, il existe dans le parc trois zones où les Autochtones n'ont pas le droit de pratiquer leurs activités de subsistance. Il s'agit du secteur entourant le lac Kathleen et de la partie nord de la rivière Alsek, de la vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) et du lac Bates. À l'origine, ces zones avaient été délimitées à titre provisoire, pour assurer la protection des ressources du parc et éviter tout conflit avec les visiteurs, jusqu'à ce que le Conseil de gestion du parc national Kluane soit apte à formuler des recommandations pour la gestion des activités de subsistance.

Les zones de récolte interdite sont maintenant considérées comme des outils de gestion approximatifs qu'il convient de peaufiner. Suivant la recommandation du Conseil de gestion du parc national Kluane, la ministre peut apporter des modifications à ces zones, qui feront d'ailleurs l'objet d'un examen conformément aux dispositions de l'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*.

6.1.1 But stratégique

À Kluane, les droits des Premières nations sont reconnus, protégés, compris et respectés par le personnel du parc, les visiteurs, les résidents des collectivités avoisinantes et les autres Canadiens.

6.1.2 Objectifs

1. Travailler en collaboration avec les Premières nations Champagne et Aishihik et le Conseil de gestion du parc national Kluane à mettre en œuvre les dispositions de l'*Entente définitive* qui ont trait aux activités traditionnelles des Premières nations.

2. Mettre à profit les connaissances ancestrales et les connaissances scientifiques pour mieux comprendre l'environnement du parc.

6.1.3 Principales mesures

1. En collaboration avec les Premières nations et du personnel scientifique, procéder à des recherches sur les animaux à fourrure dans le parc, afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées sur le piégeage.
2. En suivant les dispositions de l'*Entente définitive*, élaborer une approche pour gérer et réglementer les activités de subsistance et de piégeage des Autochtones, de concert avec les Premières nations Champagne et Aishihik et le Conseil de gestion du parc national Kluane.
3. Conjointement avec les Premières nations Champagne et Aishihik, sensibiliser les Autochtones et le personnel du parc aux droits conférés par l'*Entente définitive*.
4. Examiner les zones de récolte interdite avec le concours des Premières nations Champagne et Aishihik et du Conseil de gestion du parc national Kluane.

6.2 Tourisme patrimonial

Le tourisme patrimonial est un segment du tourisme qui met l'accent sur l'importance historique, culturelle ou naturelle d'une attraction donnée. Avec les autres parcs et lieux historiques nationaux du Yukon, Kluane joue un rôle important dans l'industrie touristique du territoire.

Par définition, le tourisme patrimonial doit être durable. Dans le cas de Kluane, le concept de durabilité s'exprime de la manière suivante : la capacité d'offrir une gamme variée de possibilités qui mettent en valeur les caractéristiques exceptionnelles du parc sans pour autant nuire à l'intégrité écologique, endommager les ressources culturelles ou altérer le caractère sauvage du parc. Cet objectif ne peut être atteint que si tous – visiteurs, gestionnaires du parc, Premières nations, représentants de l'industrie du tourisme et autres intervenants – conjuguent leurs efforts. À cette fin, Kluane cherchera à « *attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments* » (tiré du *Plan d'action sur l'intégrité écologique*).

Pour chaque grand secteur géographique du parc (voir la section 6.7), Parcs Canada s'est fixé des objectifs au chapitre de la qualité de l'expérience offerte, et il a l'intention de les communiquer aux visiteurs éventuels. Sur le plan des activités récréatives, il définira des limites que les visiteurs peuvent comprendre et respecter. Il insistera sur les messages concernant le maintien de l'intégrité écologique et travaillera de concert avec ses partenaires pour veiller à ce que les visiteurs se créent des attentes réalistes.

Dans le monde entier, le tourisme d'apprentissage – les voyages axés sur des activités d'apprentissage de qualité – figurent parmi les secteurs du marché qui connaissent l'essor le plus rapide. Ce créneau s'inscrit dans le droit fil de la philosophie des parcs nationaux. Parcs Canada s'emploiera donc à promouvoir les voyages d'apprentissage à Kluane.

Pour veiller à ce que les programmes et les produits touristiques répondent aux besoins des visiteurs tout en demeurant dans les paramètres du mandat du parc, Parcs Canada compte surveiller de près les tendances qui se dessinent sur les marchés, administrer des sondages auprès des visiteurs et effectuer des recherches sur le tourisme.

Image du parc

Depuis un quart de siècle, les campagnes de publicité présentent Kluane comme une destination sauvage de tout premier ordre pour les amateurs de loisirs de plein air. Ces dernières années, les touristes ont commencé à s'intéresser au patrimoine culturel des Premières nations, ce qui a amené les Autochtones à vouloir faire connaître leur riche culture. En outre, les visiteurs sont de plus en plus nombreux à constater le potentiel du parc comme destination pour toutes sortes d'activités nautiques.

Pour renforcer ces thèmes, Parcs Canada commencera à promouvoir un éventail plus vaste d'activités récréatives dans les produits d'information destinés aux visiteurs, tant ceux qui seront conçus par le parc que ceux qui seront créés en collaboration avec ses partenaires. Il tâchera de véhiculer une image qui sensibilise le visiteur à toute la gamme de possibilités offertes à Kluane. Ce qui suit est une liste des thèmes qui seront exploités à cette fin.

La nature sauvage de Kluane – Le parc sauvage qui attire randonneurs et alpinistes demeurera le principal produit offert. À titre de premier parc du Yukon, Kluane contribue grandement à la renommée du territoire comme destination touristique sauvage. La plupart des visiteurs viendront à Kluane pour faire un voyage d'aventure dans un cadre de montagne spectaculaire encore essentiellement intact.

Les voies navigables de Kluane – Ce thème sensibilisera les visiteurs à la gamme de possibilités d'activités nautiques qui leur sont offertes en milieu sauvage et en milieu semi-aménagé. Dans ses communications, Parcs Canada fera une plus grande place à la rivière Alsek (rivière du patrimoine canadien), aux lacs Kathleen et Louise et au réseau des lacs Mush et Bates, qu'il présentera comme des destinations exceptionnelles. Il mettra davantage d'accent sur les possibilités de descente en eaux vives, d'excursion en kayak de mer et de navigation de plaisance. Là où il convient de le faire, Parcs Canada encouragera les visiteurs à se prévaloir des services d'un guide commercial pour pratiquer ces activités, tout en continuant de leur offrir la possibilité de faire des excursions privées de façon autonome.

La culture de Kluane – Parcs Canada sensibilisera le public au fait que Kluane fait partie du territoire traditionnel des Tutchones du Sud. Il mettra l'accent sur les excursions guidées et les programmes d'interprétation culturelle offerts par les Premières nations. L'image projetée mettra en lumière le rôle des Autochtones dans la création et la gestion du parc. En outre, pour renforcer ce thème, Parcs Canada mettra en valeur la langue des Tutchones du Sud dans tous les documents produits par le parc et se servira des toponymes autochtones pour faire connaître les liens intimes que les Premières nations entretiennent avec le paysage régional.

L'hiver à Kluane – Ce thème mettra l'accent sur la gamme variée de possibilités de loisirs qui sont offertes aux visiteurs pendant la saison hivernale : le ski de fond sur des pistes damées, la pêche sur glace au lac Kathleen, le ski de randonnée dans l'arrière-pays, les excursions en traîneau tiré par des chiens et le camping d'hiver. Parcs Canada insistera sur le fait que ces possibilités sont offertes aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents de la région.

Plan régional de promotion du tourisme

En 2000, Parcs Canada a travaillé avec le gouvernement du Yukon à la révision du plan de promotion du tourisme de la région de Kluane. Ce plan reconnaît que le parc est l'attraction la plus connue de la région et qu'il contribue à faire connaître le nom « Kluane » ainsi qu'à protéger les ressources naturelles des environs. Le plan de promotion du tourisme contient des renseignements à jour sur le nombre de touristes qui visitent la région, cerne les marchés prioritaires et présente une analyse du produit touristique actuel. Cette information sera très utile pour le parc.

Le plan de promotion du tourisme énumère plusieurs produits et services éventuels qui s'inscriraient bien dans les buts et les objectifs du plan directeur du parc. Citons à titre d'exemples les randonnées et les excursions d'interprétation, les activités culturelles organisées par les Premières nations, la vente d'œuvres d'art et d'artisanat de qualité, la mise en place d'un réseau de transport local, l'observation

saisonnière de la faune, le ski dans l'arrière-pays et les excursions de descente de rivière. Pendant la mise en œuvre du plan directeur, Parcs Canada travaillera avec Tourisme Yukon et d'autres intervenants à l'atteinte d'objectifs et de buts communs.

6.2.1 Buts stratégiques

Les visiteurs se voient offrir à longueur d'année des possibilités d'apprentissage, des excursions d'aventure, des activités récréatives et des possibilités de voyage fondées sur les valeurs du parc national. Ils respectent le patrimoine culturel et les liens contemporains qu'entretiennent avec le parc la Première nation Kluane et les Premières nations Champagne et Aishihik.

L'industrie du tourisme est bien sensibilisée, et elle respecte les valeurs écologiques et culturelles du parc.

6.2.2 Objectifs

1. Encourager les Canadiens à visiter le parc, à l'apprécier à sa juste valeur et à en profiter pleinement.
2. Faire naître des attentes réalistes chez les visiteurs en leur fournissant de l'information qui les aide à comprendre les possibilités offertes à Kluane et les activités qui sont jugées appropriées. Encourager les entreprises concernées à parler d'intégrité écologique dans leurs programmes de marketing.
3. Faire en sorte que les activités, les services et les installations perturbent le moins possible les ressources naturelles et culturelles. En réduire au minimum les incidences sur la qualité du séjour des visiteurs venus faire l'expérience de la nature sauvage.
4. Promouvoir les possibilités de tourisme culturel.

6.2.3 Principales mesures

1. Travailler de concert avec les gouvernements et les entreprises pour veiller à ce que les produits et les services touristiques soient compatibles avec l'environnement et les ressources culturelles du parc et à ce qu'ils en favorisent la mise en valeur.
2. Aider les Premières nations à offrir des programmes et des produits du patrimoine culturel qui mettent l'accent sur leurs liens historiques et contemporains avec le parc.
3. Collaborer avec les gouvernements et les entreprises pour voir à ce que les campagnes de marketing liées au parc intègrent les messages d'intégrité écologique et fassent mention des activités et des comportements appropriés, afin de susciter des attentes réalistes chez les visiteurs.
4. Se servir du site Web du parc comme instrument pour faire connaître aux visiteurs éventuels les autres sites patrimoniaux et les autres attractions touristiques de la région.
5. Travailler avec l'industrie du tourisme en vue de promouvoir les voyages d'apprentissage dans le parc.
6. Se servir des *Lignes directrices sur le tournage de films et de vidéos* de l'Unité de gestion du Yukon en guise de complément aux normes nationales afin d'examiner les demandes de tournage de productions commerciales dans le parc. Ces lignes directrices précisent que les activités des visiteurs ont préséance sur les activités de tournage.

6.3 Interprétation et diffusion externe

« Il importe, dans l'intérêt national... de mettre ce patrimoine en valeur par des programmes d'interprétation et d'éducation pour que le public, tant les Canadiens que les visiteurs d'autres pays, le comprenne, l'apprécie et en jouisse, engendrant ainsi la fierté et encourageant la bonne intendance et nous permettant d'exprimer notre identité de Canadiens. »

– Préambule de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada, 1998*

L'interprétation et la diffusion externe sensibilisent la population et l'aident à comprendre les valeurs naturelles et culturelles de Kluane. L'interprétation s'entend des activités d'éducation du public qui sont organisées dans le parc; il peut s'agir d'une promenade guidée, d'une exposition aménagée au bord de la route ou encore d'une exposition montée dans un centre d'accueil. La diffusion externe correspond aux activités d'éducation du public qui sont réalisées à l'extérieur du parc; il peut s'agir d'un programme exécuté dans une école locale ou encore d'une page du site Web du parc qui est lue par un résident des provinces Maritimes.

Parcs Canada et ses partenaires ne peuvent préserver l'intégrité écologique et les ressources culturelles de Kluane sans la compréhension et le soutien de ceux qui visitent le parc. Pour être en mesure de faire les bons choix pour l'avenir de Kluane, le public doit être adéquatement renseigné et être conscient des conséquences possibles de ses activités sur l'environnement. Au-delà des limites du parc, les Canadiens peuvent eux aussi se renseigner sur Kluane et contribuer à sa protection. L'interprétation et la diffusion externe peuvent devenir des outils très utiles à cette fin.

Pendant les années 1990, Parcs Canada a dû réduire l'envergure de ses programmes d'interprétation et de diffusion externe au parc et à la réserve de parc à la suite d'un examen national des programmes fédéraux. Il s'efforce maintenant de revenir à son engagement antérieur dans le cadre de ses activités de mise en valeur du patrimoine. Pour entrer en contact avec les principaux publics du parc, il a recours à un ensemble de moyens d'interprétation personnalisés et non personnalisés. L'interprétation personnalisée englobe les promenades guidées et les causeries au coin du feu. L'interprétation non personnalisée consiste plutôt en des produits comme des brochures et des vidéos.

Parcs Canada entend accorder la priorité au réaménagement du Centre d'accueil de Haines Junction, projet qui s'échelonnera sur plusieurs années. Il s'agit là d'une initiative clé qui lui permettra d'atteindre plusieurs objectifs : améliorer la diffusion des messages et la prestation des services aux visiteurs, créer des débouchés économiques (boutique de cadeaux) et intégrer le Centre d'accueil à la collectivité de Haines Junction. Le lecteur trouvera des détails plus loin.

Pour orienter ses travaux de communications pendant la mise en œuvre du plan directeur, Parcs Canada se laissera guider par sa stratégie de communications extérieures, *Engager les Canadiens*.

Clientèle

Parcs Canada a défini sept grands groupes qui constituent la clientèle des programmes d'interprétation et de diffusion externe. Ces groupes ont été établis en fonction du motif de la visite et du type d'activité pratiqué. Ces critères aideront Parcs Canada à choisir les activités d'interprétation qui répondent le mieux à leurs besoins. Voici quels sont ces groupes :

- Résidents des collectivités avoisinantes
- Randonneurs
- Alpinistes et grands excursionnistes
- Amateurs de randonnées guidées
- Automobilistes faisant le circuit Yukon-Alaska

- Touristes en route vers l'Alaska
- Grand public

L'annexe B décrit plus en détail les caractéristiques de chacun de ces groupes.

Principaux messages du parc

Les messages clés du parc seront communiqués aux visiteurs et au grand public par toute une gamme de moyens. Parcs Canada les a actualisés de façon qu'ils parlent de l'intégrité écologique du parc, des ententes définitives des Premières nations et des priorités nationales. L'objectif consiste à véhiculer des messages que le public peut comprendre et respecter.

Les messages portant sur le réseau d'aires protégées présentent le parc comme élément d'un réseau national. Ils font mention de la région naturelle que représente le parc, du régime de cogestion en place, du statut de site du patrimoine mondial qui a été conféré au parc et, enfin, de la présence dans le parc d'une rivière du patrimoine canadien, l'Alsek.

Les messages sur l'intégrité écologique mettent l'accent sur la nécessité de préserver l'intégrité écologique du parc.

Les messages portant sur l'identité du parc sont la promotion des cinq grands thèmes d'interprétation du parc : *Un environnement dynamique en constante évolution; des richesses à découvrir; des traditions disparues, une histoire oubliée; une tradition de gérance; au-delà des limites du parc.*

L'annexe C décrit plus en détail le contenu de ces messages.

Exécution des programmes d'interprétation et de diffusion externe

Le Centre d'accueil de Haines Junction et le Centre d'accueil de Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep) sont les principaux points de contact des visiteurs. Ils offrent leurs services à une gamme variée de touristes, depuis les automobilistes jusqu'aux alpinistes qui organisent de longues expéditions dans le parc. Les centres d'accueil offrent des expositions statiques et des diaporamas, et le personnel y présente de courts exposés pour aider à orienter les visiteurs et pour interpréter les principaux messages du parc.

Dans le cadre de randonnées guidées, de causeries autour du feu et d'autres activités du même genre, le personnel du parc aborde tout un éventail de sujets liés aux principaux messages du parc, principalement pour le bénéfice des visiteurs. Les résidents des collectivités avoisinantes représentent un public cible important qui peut contribuer au maintien de l'intégrité écologique. Il est donc important de solliciter leur apport dans le cadre de programmes taillés sur mesure. Les jeunes sont un autre public cible clé, et Parcs Canada a l'intention de déployer des efforts particuliers pour diffuser ses messages dans les écoles locales.

Les Premières nations ont entrepris l'élaboration de programmes culturels qu'elles ont l'intention de présenter elles-mêmes. Il importe de poursuivre sur cette lancée pour aider les Autochtones à comprendre les liens profonds qui les unissent au parc et à la nature. Pour dissiper toute crainte d'usurpation culturelle, Parcs Canada tient à ce que ces programmes soient exécutés par les Premières nations. Il faudra aussi reconnaître et respecter leur vœu, soit que les programmes d'éducation et de diffusion externe axés sur les thèmes autochtones soient destinés en priorité aux Premières nations plutôt qu'au grand public.

Parcs Canada devra aussi unir ses efforts à ceux d'autres communicateurs, parce qu'il lui est impossible de nouer des rapports avec l'ensemble des visiteurs dans le cadre de ses seuls programmes. À mesure que les excursions commerciales guidées gagnent en popularité, il devient utile de s'allier aux exploitants pour diffuser les messages du parc à leurs clients.

À l'heure actuelle, les expositions aménagées dans les voies d'arrêt et au point de départ des sentiers offrent des possibilités d'interprétation limitées. Les grands travaux qui sont prévus pour les années à venir sur la route de l'Alaska et le plan régional de promotion du tourisme pour 2000 donnent à entendre que le gouvernement s'efforce de faire de la route de Haines et de la partie nord de la route de l'Alaska un circuit unique en son genre. Parcs Canada entrevoit dans ces deux initiatives des possibilités de collaboration avec d'autres gouvernements et organismes qui lui permettront d'adopter une stratégie d'interprétation coordonnée pour ces voies de circulation.

Sur le plan de la diffusion externe, Parcs Canada se concentrera sur l'exécution de programmes dans les écoles et les collectivités locales. Il mettra aussi l'accent sur le site Web du parc et se servira de la technologie comme outil pour diffuser des renseignements scientifiques et pour « brancher les Canadiens » au parc d'un océan à l'autre.

Centre d'accueil de Haines Junction

Construit en 1980, le Centre d'accueil de Haines Junction réunit les services d'accueil des visiteurs et les bureaux administratifs du parc. Environ 40 000 personnes s'y arrêtent chaque année. Bon nombre de touristes font halte dans la région en se rendant en Alaska et n'ont pas conscience de traverser un parc national. Certains autres touristes font de Kluane leur destination; ils viennent découvrir le parc et faire l'expérience de la nature. D'après un sondage réalisé en 1996 auprès des visiteurs, Kluane était la destination principale de 18 % des répondants, une halte prévue dans le cadre d'un voyage plus long pour 60 % d'entre eux et un détour imprévu dans la région pour un autre groupe de 22 %. Le Centre d'accueil, qui est ouvert à longueur d'année, représente pour les visiteurs un point de contact essentiel. Pour Parcs Canada, c'est un moyen de diffuser les principaux messages du parc.

Même si les expositions actuelles sont encore fonctionnelles, il importe de les moderniser pour qu'elles véhiculent mieux les principaux messages du parc. Le vieillissement des panneaux d'exposition vient s'ajouter à toute une liste d'autres problèmes :

- Les diaporamas sont désuets;
- Le Centre d'accueil répond mal aux besoins de ceux qui visitent le parc pendant la saison morte ou après les heures d'ouverture;
- L'aire d'accueil et la salle d'exposition sont trop petites;
- Le Centre d'accueil aurait besoin d'un comptoir de vente;
- Il n'y a pas suffisamment de toilettes;
- D'importants travaux d'entretien sont nécessaires;
- Il est encore difficile de trouver le Centre d'accueil;
- Le Centre d'accueil doit être mieux intégré à la collectivité.

Le rapport sur la réfection du Centre d'accueil du parc national Kluane, qui date de mars 1999, renferme des détails et des recommandations sur ces autres enjeux. Les travaux de réaménagement du Centre d'accueil de Haines Junction s'échelonneront sur plusieurs années, au terme desquelles Parcs Canada devrait pouvoir offrir un service d'accueil et d'information efficace et efficient, diffuser des messages actuels et exacts au sujet du parc, offrir des installations de base aux visiteurs et loger ses propres services administratifs.

Centre d'accueil de Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep)

Le Centre d'accueil de Tachâl Dhâl, qui se trouve en bordure de la route de l'Alaska, près de l'embouchure de la rivière Slims, est ouvert de la mi-mai au début de septembre. Il offre des services importants : accueil des visiteurs qui passent la journée dans le secteur et inscription de ceux qui prévoient des randonnées de plusieurs jours dans la partie nord du parc. En moyenne, quelque 30 000 visiteurs s'y arrêtent chaque année.

Pour en savoir plus long, le lecteur est prié de se reporter à la section 4.10, intitulée « Communiquer l'importance d'assurer l'intégrité écologique ».

6.3.1 Buts stratégiques

Les visiteurs, les résidents des collectivités avoisinantes et les autres Canadiens comprennent les valeurs de Kluane, son patrimoine naturel et culturel ainsi que les défis écologiques qui attendent le parc.

Les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane conçoivent et exécutent des programmes d'interprétation axés sur leur culture.

Les résidents des collectivités avoisinantes et les visiteurs participent activement à la protection du patrimoine naturel et culturel du parc.

6.3.2 Objectifs

1. Communiquer les messages du parc directement aux visiteurs par l'entremise du personnel, d'expositions, de dépliants, etc.
2. Solliciter l'apport d'autres intervenants (ex. : enseignants, guides/pourvoyeurs) pour qu'ils participent à la diffusion des messages du parc.
3. Souligner les efforts des particuliers et des organismes qui appuient les buts et les objectifs du parc.
4. Offrir aux Canadiens qui ne visitent pas Kluane la possibilité de se renseigner sur le parc et ses valeurs.

6.3.3 Principales mesures

1. Avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane, choisir des thèmes et des programmes d'interprétation appropriés sur le plan culturel, puis encourager les Autochtones à les mettre eux-mêmes en œuvre. Envisager la possibilité de confier l'exécution de ces programmes directement à des employés autochtones qui travaillent pour le parc ou à contrat à des entreprises autochtones.
2. Inclure le tutchone du Sud comme troisième langue dans les expositions d'interprétation et sur les panneaux du parc là où il est question de l'histoire et de la culture des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane.
3. Concevoir des programmes et des produits d'interprétation destinés principalement aux résidents des collectivités avoisinantes. Il pourrait s'agir d'exposés sur les recherches menées dans le parc, de cours de sensibilisation aux avalanches ou d'excursions familiales en motoneige (voir la section 6.7.8, intitulée « Activités hivernales »).
4. Concevoir des activités d'interprétation qui peuvent être intégrées au programme d'études des écoles, surtout celles de la région.
5. Travailler en collaboration avec les exploitants commerciaux et les autocaristes afin de mettre au point des programmes et des produits qui les encouragent et les aident à diffuser les principaux messages du parc à leur clientèle.
6. Mettre au point et exécuter un programme d'accréditation en interprétation à l'intention des guides commerciaux qui sont disposés à diffuser les principaux messages du parc à leurs clients.

7. Enrichir le site Web de Kluane en ciblant les personnes qui ne visitent pas le parc, afin qu'elles puissent se familiariser avec Kluane, découvrir les défis qui attendent le parc et apprendre comment elles peuvent contribuer activement à les relever.
8. Mettre en place des méthodes pour mesurer régulièrement les résultats des programmes et des produits d'interprétation et de diffusion externe, et apporter les révisions qui s'imposent.
9. Coordonner le réaménagement et l'aménagement d'expositions dans les voies d'arrêt afin de respecter les dispositions du plan d'uniformisation des panneaux d'interprétation que le gouvernement du Yukon a adopté pour la partie ouest de la route de l'Alaska.

Centres d'accueil

10. Continuer d'utiliser le Centre d'accueil de Haines Junction et le Centre d'accueil de Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep) comme plaques tournantes du programme d'interprétation et de mise en valeur.
11. Poursuivre le réaménagement du Centre d'accueil de Haines Junction pour veiller à ce que les messages du parc soient diffusés de façon efficace, à ce que les visiteurs aient accès 24 heures sur 24 à des services d'orientation de base et à de l'information sur la sécurité et à ce que le mode de prestation des renseignements soit plus efficace.
12. Travailler de concert avec les Premières nations Champagne et Aishihik en vue de créer un comptoir de vente dans le Centre d'accueil de Haines Junction.

6.4 Débouchés actuels et futurs pour les Premières nations

L'*Entente définitive* fait état des débouchés économiques dont devraient pouvoir tirer parti les Premières nations Champagne et Aishihik en participant à la planification et à la gestion du parc national Kluane. La Première nation Kluane négocie actuellement des conditions semblables. En ce qui a trait au parc, les retombées économiques précisées dans l'*Entente définitive* sont les suivantes : possibilités d'emploi et de formation, droit de premier refus pour certains contrats de services, quote-part des excursions commerciales de descente en eaux vives et droit de premier refus pour l'organisation de croisières en bateau et la prestation de services de navette pour visiteurs. Les activités déjà exercées par des tierces parties dans le parc, par exemple les excursions commerciales guidées et les vols panoramiques, ne sont aucunement touchées par ces dispositions.

6.4.1 But stratégique

Conformément à l'Entente définitive, les particuliers et les entreprises des Premières nations profitent de plus en plus des débouchés économiques engendrés par les opérations du parc et le tourisme.

6.4.2 Objectifs

1. Veiller à ce que le nombre d'employés autochtones au parc national Kluane soit représentatif de la population régionale et faire en sorte que Parcs Canada soit considéré comme un employeur de choix par les Autochtones désireux de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine.

2. Recourir plus souvent aux politiques d'adjudication de contrats et d'approvisionnement auprès des Autochtones afin de créer des retombées directes pour les entreprises des Premières nations.
3. De concert avec les entreprises touristiques autochtones et les gouvernements des Premières nations, explorer la possibilité de mettre à l'essai et d'instaurer des services touristiques axés sur la promotion de la culture qui s'inscrivent dans l'orientation du plan directeur du parc.
4. Explorer diverses autres possibilités économiques pour les Autochtones, par exemple la prestation de services de guide dans le cadre de projets de tournage commerciaux.

6.4.3 Principales mesures

1. Collaborer avec les gouvernements des Premières nations afin de veiller à ce que les possibilités d'emploi et de formation créées à Kluane donnent lieu au recrutement et au maintien en emploi de personnel autochtone.
2. Envisager des moyens de créer des retombées économiques à l'étape de la conception et de la mise en œuvre de nouvelles initiatives de gestion, comme le programme de surveillance écologique, et voir à ce que ces initiatives stimulent la création d'emplois pour les Premières nations.
3. Se servir des dispositions de l'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* et de la Politique fédérale d'approvisionnement auprès des Autochtones pour créer des retombées économiques sous forme de contrats avec les particuliers et les entreprises des Premières nations.
4. Travailler en collaboration avec les Premières nations Champagne et Aishihik afin d'aménager dans le Centre d'accueil de Haines Junction une boutique d'œuvres d'art et d'artisanat autochtones où les touristes pourront aussi obtenir de l'information culturelle et se renseigner sur les possibilités de tourisme culturel.
5. Fournir aux exploitants autochtones la possibilité d'offrir divers services touristiques, dont des excursions de descente en eaux vives, des croisières et des services de navette, à mesure que le secteur du tourisme autochtone prend de l'essor dans la région.
6. Collaborer avec les gouvernements des Premières nations afin que les résultats des projets de recherche culturelle menés dans le parc soient mis à la disposition des Autochtones, pour qu'ils puissent s'en servir en vue d'organiser des forfaits culturels pour les touristes. Sur le plan des ressources culturelles (voir la section 5.1), il se peut que Parcs Canada s'attaque en priorité aux recherches qui favorisent le développement du tourisme culturel, notamment l'aménagement d'un réseau de sentiers autochtones.
7. Renseigner les entreprises autorisées et celles qui souhaitent offrir des services à Kluane sur les obligations contractées en vertu de l'*Entente définitive* au chapitre des retombées économiques. Les encourager à s'associer avec des entreprises autochtones et à réfléchir à l'importance d'acheter localement et d'embaucher de la main-d'œuvre locale.

6.5 Services et installations des visiteurs

Kluane offre toute une panoplie d'activités et de services. Parcs Canada fait tout en son pouvoir pour que les possibilités d'accès soient équitables et pour réduire les risques de conflits entre groupes de visiteurs. Il est également primordial que les visiteurs reçoivent de l'information exacte avant et pendant leur séjour pour être en mesure de faire des choix éclairés. Ainsi, dès leur arrivée, ils ont des attentes plus réalistes quant à ce que le parc peut leur offrir.

Parcs Canada s'inspirera du Cadre régissant les activités appropriées pour choisir les types d'activités qui conviennent au parc. Les critères utilisés à cette fin doivent respecter les principes de la protection de

l'intégrité écologique et tenir compte de l'impact sur l'environnement, des effets sur la culture et le patrimoine, de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, de la sécurité publique, des retombées économiques, de l'équité et de l'accès, de l'éducation et de la sensibilisation et, enfin, du niveau d'affluence.

Les exploitants commerciaux permettent à une vaste gamme de visiteurs de profiter de Kluane dans un cadre sûr et agréable. Parcs Canada attache beaucoup de valeur à leur apport, parce qu'ils servent d'intermédiaires pour la diffusion des messages du parc, qu'ils montrent l'exemple en appliquant les principes du séjour écologique et qu'ils peuvent lui transmettre les préoccupations des visiteurs sur le plan des ressources naturelles et de l'expérience offerte. Le parc compte environ 40 entreprises et 100 guides qui offrent diverses activités de loisirs : photographie, alpinisme, pêche, équitation, randonnée d'une journée ou tourisme en fourgonnette, randonnée dans l'arrière-pays et descente en eaux vives. À cela viennent s'ajouter neuf exploitants autorisés qui offrent des services d'accès et de soutien aériens pour les randonnées en arrière-pays, les excursions de descente en eaux vives et les expéditions d'alpinisme.

La plupart des exploitants commerciaux et des guides offrent surtout des excursions de plusieurs jours qui exigent une grande forme physique. Cependant, depuis quelques années, de 10 à 15 entreprises offrent des randonnées d'une journée peu exigeantes et des excursions guidées en fourgonnette. Ce créneau attire de 1 000 à 1 500 visiteurs-jours par année.

Plusieurs services aux visiteurs sont assurés par les exploitants commerciaux, par exemple la location de canots ou de kayaks.

À la section 6.7, intitulée « Expérience offerte aux visiteurs », le lecteur trouvera une description détaillée des grands secteurs géographiques du parc, ainsi qu'un exposé des principales mesures prévues pour chacun.

6.5.1 Buts stratégiques

Grâce à une gamme d'installations et de services récréatifs et touristiques, tous les visiteurs peuvent profiter du parc, indépendamment de leurs intérêts et de leurs habiletés.

Les activités récréatives nouvelles ou modifiées sont évaluées en fonction de critères clairs qui respectent l'intégrité écologique et le patrimoine culturel du parc.

Les droits d'utilisation sont fondés sur les principes de l'équité et de l'efficacité. Les visiteurs paient généralement des droits pour les services dont ils bénéficient personnellement.

6.5.2 Objectifs

1. Offrir à longueur d'année une gamme de possibilités de loisirs qui sont compatibles avec les valeurs du parc.
2. Fournir aux visiteurs la possibilité de découvrir de près le patrimoine naturel et culturel de Kluane, notamment en leur donnant l'occasion de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature dans un milieu reculé et sauvage.
3. Ouvrir les voies de la communication avec les entreprises et les agences touristiques.
4. Offrir aux visiteurs des installations facilement accessibles, sécuritaires et bien entretenues qui n'ont qu'un impact minime sur l'environnement.
5. Fournir en temps voulu de l'information exacte aux visiteurs.

6.5.3 Principales mesures

1. Continuer de travailler en partenariat avec d'autres intervenants afin d'assurer la prestation conjointe de services de renseignements touristiques au Centre d'accueil de Haines Junction.
2. Continuer d'offrir de l'information touristique aux visiteurs pendant tous les mois de l'année au Centre d'accueil de Haines Junction.
3. Continuer d'offrir de l'information aux visiteurs en saison au Centre d'accueil de Tachäl Dhäl.
4. Collaborer avec les voyagistes, les autorités et les entreprises locales afin d'aiguiller les visiteurs vers les services, les activités et les programmes offerts dans les collectivités avoisinantes et ailleurs dans la région.
5. Travailler avec le gouvernement du Yukon, les Premières nations et les collectivités voisines pour embellir les abords de Kluane et faire prendre conscience aux visiteurs qu'ils se trouvent dans un parc national.
6. Réaménager ou construire, au point de départ des sentiers les plus fréquentés, des installations qui fournissent à la fois des services d'orientation et d'interprétation, des renseignements sur la sécurité et de l'information sur l'écosystème.
7. Mesurer régulièrement le taux de fréquentation ainsi que le degré de motivation et de satisfaction des visiteurs.
8. Élaborer et mettre en œuvre un cadre pour déterminer quelles activités sont appropriées dans le parc. Ce cadre permettra d'évaluer les nouvelles activités proposées en fonction de critères précis et de déterminer où et dans quelles conditions les activités peuvent être pratiquées.
9. Autoriser un exploitant privé à offrir un service de location de canots ou de kayaks à certains lacs de l'arrière-pays (ex. : lacs Louise, Mush, Bates et St. Elias).
10. Actualiser la politique sur les droits d'utilisation à l'issue de consultations menées auprès du public.
11. Se servir des données tirées des sondages auprès des visiteurs et des dernières études de marché pour évaluer si les services et les installations répondent aux besoins des visiteurs.
12. Se servir du site Web de Kluane comme outil de communication avec les exploitants commerciaux actuels et éventuels.
13. Rencontrer régulièrement des membres de l'industrie du tourisme (ex. : Tourisme Yukon, Wilderness Tourism Association, Tourism Industry Association) afin de faciliter les échanges et de les aider à comprendre les valeurs, les buts et les objectifs de Kluane.
14. Avec les fonctionnaires territoriaux qui travaillent dans le domaine du tourisme, produire un guide d'information et de sensibilisation à l'intention des exploitants touristiques qui veulent offrir des services dans le parc.

6.6 Gestion des activités récréatives

La gestion des activités récréatives consiste à orienter les visiteurs et à régir leur nombre, leur comportement et leurs activités. À Kluane, ce concept repose sur le principe suivant : c'est par une gestion efficace des activités récréatives qu'il sera possible de protéger les ressources naturelles et culturelles du parc pour les générations futures, tout en permettant aux visiteurs de vivre des expériences de qualité en milieu sauvage et de profiter des activités offertes à Kluane. Parcs Canada dispose de plusieurs outils pour gérer les activités récréatives. Outre les panneaux de signalisation et les activités de sensibilisation, il peut recourir à diverses mesures actives, telles que l'imposition de quotas, la délivrance de permis et la fermeture de certains secteurs.

La productivité des écosystèmes du Nord est faible comparativement à celle des écosystèmes du Sud du pays. La végétation et la faune tolèrent assez mal les perturbations. Il importe donc de gérer les activités récréatives de façon proactive afin de préserver l'intégrité écologique du parc. Comme les touristes sont nombreux à visiter le parc pour découvrir les étendues sauvages intactes, la solitude et le calme de la nature, Parcs Canada a besoin d'outils de gestion qui lui permettent de préserver et de protéger ces expériences. En cette période où les Premières nations locales redécouvrent Kluane, il doit aussi veiller à ce que les activités récréatives soient compatibles avec les activités de subsistance. L'annexe D présente la liste des activités récréatives de plein air qui sont jugées appropriées dans le parc.

6.6.1 But stratégique

Les visiteurs découvrent Kluane et se familiarisent avec les thèmes et les messages du parc sans nuire à l'intégrité écologique, au patrimoine culturel ou aux activités de subsistance.

6.6.2 Objectif

1. Se laisser guider par les principes de gestion des activités récréatives et tirer parti des meilleures données naturelles, culturelles et sociales accessibles afin de prendre des décisions éclairées.

Principes de gestion des activités récréatives

Parcs Canada se laissera guider par les principes suivants pour gérer les activités récréatives à Kluane :

- Les activités récréatives doivent s'inscrire dans les principes de protection de l'intégrité écologique (voir la section 4.2), c'est-à-dire qu'elles doivent être contrôlables, compatibles et réversibles. Les activités ne doivent avoir aucune incidence sur les habitats fauniques vitaux, les zones sûres et les corridors de déplacement, les ressources et les sites culturels et, enfin, la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. En l'absence de données suffisantes, les décisions prises doivent reposer sur le principe de la prudence, et le maintien de l'intégrité écologique doit demeurer l'objectif prioritaire.
- Les activités de subsistance l'emportent sur les activités récréatives et peuvent influer sur les profils et les taux de fréquentation.
- Parcs Canada a recours à une stratégie de gestion adaptative pour appliquer les principes de gestion des activités récréatives.
- Parcs Canada et ses partenaires doivent gérer Kluane de façon à offrir des activités récréatives de haute qualité à la fois dans l'avant-pays, où les visiteurs ont accès à une gamme complète de services et d'installations, et dans l'arrière-pays, où les services et les installations sont presque inexistants. Les objectifs écologiques et sociaux déterminent à quel endroit chaque activité est autorisée, quels services et installations sont offerts, quelles mesures de contrôle sont instaurées, quel taux de fréquentation est autorisé et quels sont les moyens d'accès.
- Les secteurs de l'arrière-pays sont gérés de manière à ce que les visiteurs puissent faire l'expérience de la liberté, de la solitude, du calme de la nature, du défi et de l'autosuffisance. Les activités pratiquées depuis longtemps dans le parc, notamment l'équitation, l'alpinisme, la randonnée pédestre, le ski de fond et la descente en eaux vives, l'emportent sur les nouvelles activités récréatives, les activités de tournage et l'accès motorisé.

- Parcs Canada doit soumettre à un processus d'évaluation officiel les nouvelles activités récréatives ou les nouvelles variantes qui font leur apparition, afin de déterminer si elles conviennent à Kluane. Chaque activité nouvelle fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de ce processus.
- Les visiteurs sont en majorité autonomes et ne dépendent ni d'équipement mécanisé ni de véhicules à moteur.
- Les groupes commerciaux et les groupes sans but lucratif aident les visiteurs à acquérir les techniques nécessaires pour profiter de l'arrière-pays en toute sécurité grâce à des excursions guidées ou à des services de pourvoirie.
- Parcs Canada a recours à tout un éventail de techniques pour gérer les activités récréatives, dans le but d'assurer l'intégrité écologique du parc, de protéger les ressources culturelles et d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité en milieu sauvage. Par exemple, il peut imposer des limites sur le nombre de personnes dans un groupe, la durée du séjour, le nombre d'exploitants commerciaux ou le nombre d'atterrissages, établir des quotas, des systèmes de réservations et des calendriers, aménager des campings, des parcours et des sentiers désignés, procéder à des fermetures permanentes ou saisonnières, organiser des activités de sensibilisation au camping écologique et obliger les randonneurs à utiliser des contenants à provisions à l'épreuve des ours.
- Parcs Canada se sert de données scientifiques et du savoir traditionnel pour prendre des décisions qui auront une influence sur les activités récréatives.
- Parcs Canada gère les activités récréatives de façon proactive afin de prévenir tout impact irréversible sur les ressources naturelles et culturelles et sur la qualité de l'expérience offerte.
- Les activités récréatives doivent aider les visiteurs à mieux comprendre les valeurs et les thèmes d'interprétation du parc.

6.6.3 Principales mesures

1. Interdire les activités suivantes parce qu'elles vont à l'encontre des valeurs du parc : motomarine, héliski, hélirandonnée, excursions récréatives en VTT, deltaplane et rallyes extrêmes de plusieurs jours.
2. Continuer d'autoriser les lamas dans le parc, tout en assujettissant les exploitants concernés à des restrictions rigoureuses et en continuant de surveiller leurs activités.

Système de quotas et de réservations – Justifications

Ces dernières années, Parcs Canada a mené à Kluane et dans d'autres aires protégées des recherches approfondies qui lui permettent de conclure qu'un système de quotas et de réservations serait un bon moyen de protéger les ressources et de préserver la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. Plusieurs raisons militent en faveur d'un tel système dans le parc :

- Éviter que les ours n'abandonnent les zones sûres de leur habitat. Il est estimé que la présence de plus de 20 groupes de randonneurs par semaine perturbe le grizzli et entraîne d'importants changements de comportement chez cette espèce.
- Prévenir la dégradation des secteurs peu fréquentés. Comme les impacts se font surtout sentir là où le niveau d'activité humaine est faible, il est nécessaire de restreindre les activités récréatives dans les endroits intacts avant qu'ils ne se détériorent.

- Empêcher les adeptes du plein air de camper dans des secteurs où les risques d'affrontements avec un grizzli sont élevés. Par suite de la fermeture des emplacements jugés dangereux, les visiteurs disposent d'un nombre limité d'endroits sûrs où ils peuvent camper. Dès l'instant où le nombre de campeurs excède le nombre d'emplacements sûrs, les visiteurs sont contraints de passer la nuit dans des endroits où les risques d'affrontements sont plus élevés.
- Prévenir les conflits entre les groupes qui cherchent des endroits sauvages où ils risquent peu de rencontrer d'autres visiteurs. Pour que les risques de rencontre demeurent à des niveaux tolérables, il faut imposer des quotas sur le nombre de groupes. Cette mesure revêt une importance particulière dans des secteurs très fréquentés tels que les glaciers Lowell, Dän Zhûr/Donjek et Kaskawulsh, où les excursionnistes passent souvent plus d'une nuit dans un même secteur en raison de la beauté naturelle exceptionnelle de l'endroit.
- Permettre aux visiteurs de réserver un nombre suffisant de contenants à provisions à l'épreuve des ours.

6.6.4 Principale mesure

1. Avec le concours des exploitants commerciaux, concevoir pour Kluane un système de quotas et de réservations qui s'appliquera initialement aux secteurs de la rivière Slims, du ruisseau Cottonwood, de la rivière Alsek, de Dän Zhûr/la rivière Donjek et de Shär Ndü/la rivière Duke.

6.7 Expérience offerte aux visiteurs – Concepts sectoriels

Les touristes affluent des quatre coins du monde pour découvrir les grandes étendues sauvages du parc. De récentes études révèlent que les activités récréatives les plus populaires à Kluane sont la randonnée pédestre, l'observation de la faune, la visite des centres d'accueil, la pêche et la photographie. Les vols panoramiques, l'alpinisme, la descente en eaux vives, le ski et le tourisme en véhicule attirent eux aussi un grand nombre de visiteurs. Les recherches menées en sciences sociales indiquent que les touristes sont surtout motivés par la possibilité de découvrir une nature sauvage intacte, de faire l'expérience de la solitude et d'observer des animaux sauvages dans un cadre naturel. Quant aux résidents de la région, ils fréquentent le parc principalement pour passer du temps en compagnie de parents ou d'amis.

L'arrière-pays de Kluane accueille de 1 300 à 1 600 grands excursionnistes par an, et, depuis 1990, le nombre d'excursions avec coucher s'est accru de 20 %. Au lac Kathleen, le terrain de camping accessible en véhicule reçoit en moyenne 1 780 groupes par année. Les activités diurnes attirent chaque année de 2 000 à 3 000 personnes dans le parc, et ce nombre augmente continuellement. Enfin, environ 1 500 visiteurs par an découvrent la nature sauvage de Kluane grâce à un vol panoramique, et cette activité gagne elle aussi en popularité.

Parcs Canada s'est servi des sept secteurs géographiques décrits dans le plan directeur de 1990 pour définir le type d'expérience offerte dans le parc. Les voici : lacs Mush et Bates/vallée du ruisseau Alder, lac Kathleen, vallées des rivières Dezadeash et Alsek, vallée d'Ä'äy Chù (la rivière Slims), vallées de Shär Ndü Chù/la rivière Duke et de Dän Zhûr Chù/la rivière Donjek, champs de glace et couloir de transport. En outre, Parcs Canada s'est employé à définir l'expérience offerte aux visiteurs pendant les mois d'hiver.

6.7.1 Lacs Mush et Bates/vallée du ruisseau Alder et sentier Cottonwood

Avant la création du parc, il était possible d'accéder facilement aux lacs Mush et Bates, à l'extrémité sud du parc, par un chemin minier aménagé dans la vallée de l'Alder. Aujourd'hui, les visiteurs peuvent encore emprunter ce chemin pour se rendre jusqu'aux lacs afin d'y pratiquer la

Carte 3. Expérience offerte aux visiteurs - concepts sectoriels

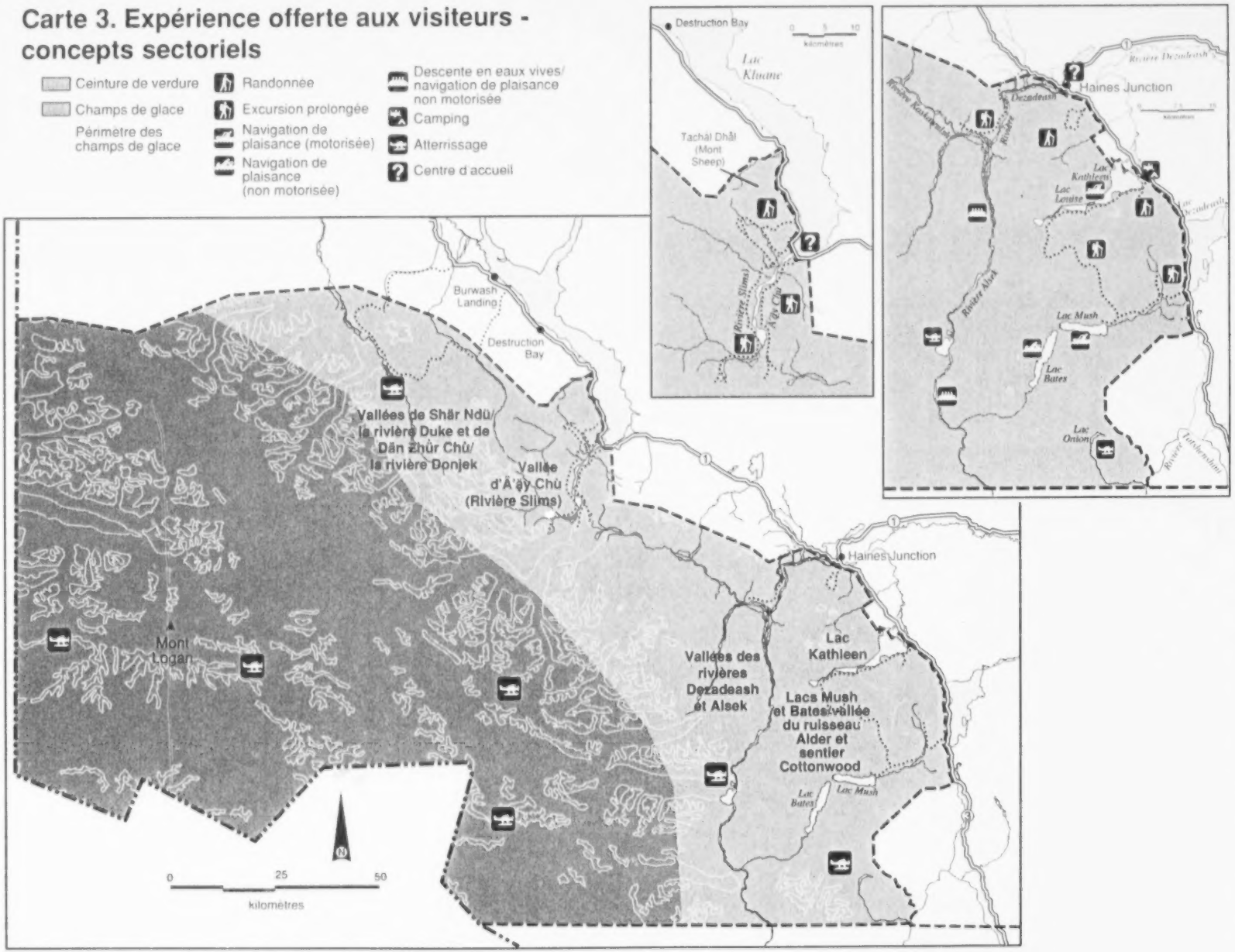

Carte 3. Expérience offerte aux visiteurs - concepts sectoriels

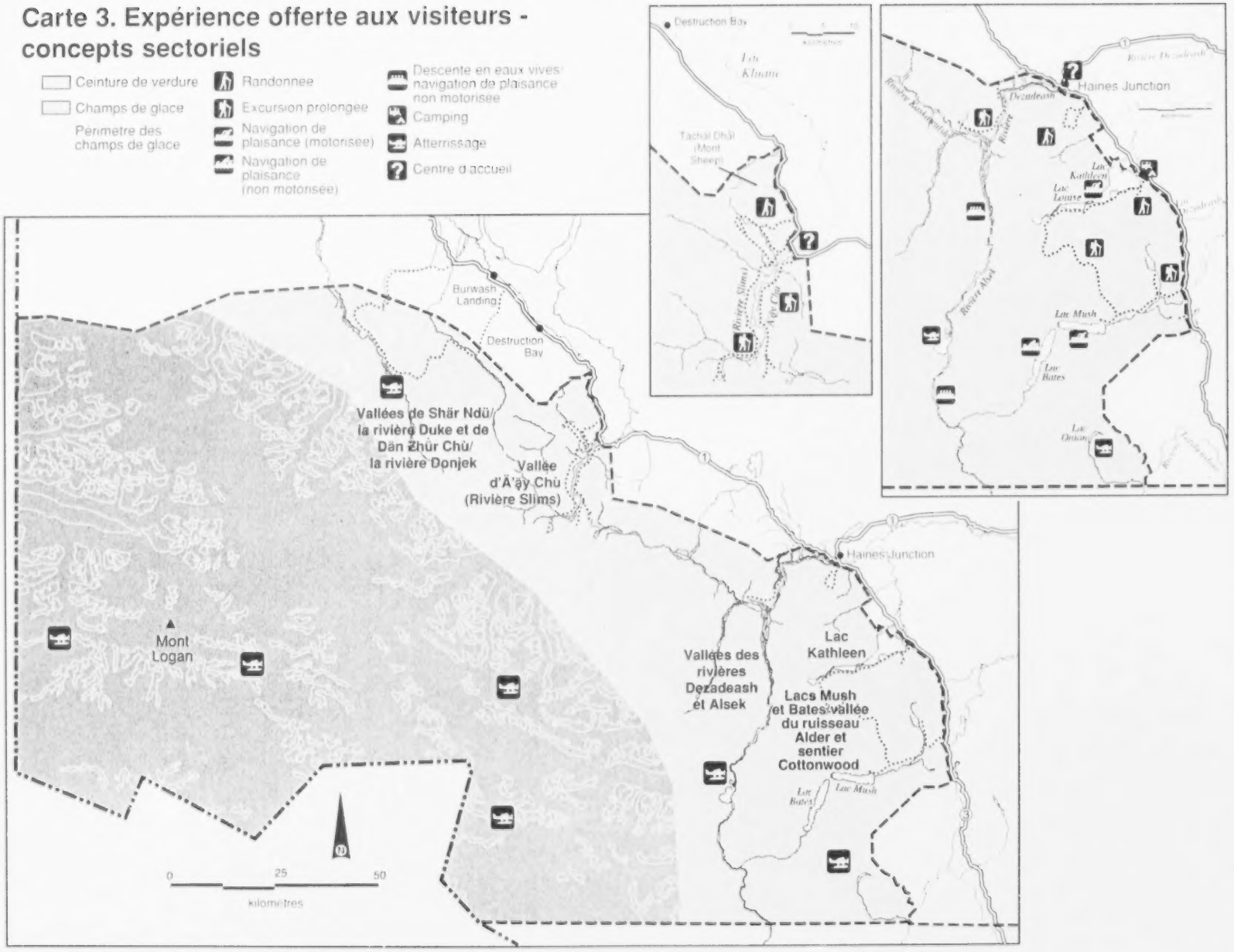

pêche, la navigation de plaisance ou la randonnée, mais il leur faut traverser deux ruisseaux sans pont et plusieurs mares de boue. Ces dernières années, le parc a consacré peu de ressources à l'entretien de ce chemin d'accès, de sorte qu'il répond à peine à des normes acceptables pour les véhicules à quatre roues motrices.

Le corridor des lacs Mush et Bates donne accès à toute une gamme d'activités en milieu sauvage, que ce soit des randonnées pédestres de plusieurs jours ou des excursions à cheval sur le sentier Cottonwood, des randonnées d'une journée ou deux au ruisseau Shorty ou des excursions de plusieurs jours jusqu'au mont Goatherd. Ce secteur revêt une importance particulière pour les résidents de la région, mais l'état du chemin leur en restreint l'accès. Parcs Canada prévoit que les activités de subsistance s'intensifieront dans le secteur des lacs Mush et Bates lorsque les Premières nations se seront à nouveau familiarisées avec leur territoire traditionnel. Le corridor des lacs Mush et Bates permet aux visiteurs de faire l'expérience de l'autosuffisance et de la découverte de soi une fois passés les secteurs accessibles en véhicule à moteur.

Le secteur des lacs Mush et Bates accueille en moyenne 16 groupes de grands excursionnistes par an. Il s'agit là d'un taux de fréquentation relativement faible, si on le compare à d'autres secteurs du parc. Chaque année, 51 groupes de randonneurs en moyenne parcourent le sentier Cottonwood. Un maximum de trois exploitants commerciaux offrent des excursions guidées aux randonneurs, aux pêcheurs et aux plaisanciers dans le secteur des lacs Mush et Bates. Un nombre à peu près égal d'entreprises offrent des excursions guidées à cheval ou à pied sur le sentier Cottonwood.

Pour la direction du parc, le principal défi consiste à protéger les écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles des lacs Mush et Bates, de la vallée de l'Alder et du sentier Cottonwood tout en offrant aux visiteurs des possibilités de loisirs motorisés et non motorisés compatibles et en permettant aux Autochtones de pratiquer leurs activités traditionnelles.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger et préserver le domaine vital de l'orignal dans le secteur du ruisseau Alder et du marais Fraser. Protéger et préserver l'aire de mise bas de l'orignal dans le secteur du ruisseau Alder.
2. Protéger et préserver le domaine vital de la chèvre de montagne sur le mont Goatherd, et assurer la protection de la population locale de chèvres de montagne.
3. Éviter que l'accroissement du nombre de pêcheurs n'ait de répercussions sur les ressources aquatiques par suite de l'amélioration des moyens d'accès.

Objectifs sociaux

1. Dans le corridor des lacs Mush et Bates, offrir une gamme de possibilités de loisirs dans un cadre de plus en plus sauvage : accès motorisé et non motorisé au lac Mush, activités récréatives motorisées et non motorisées au lac Mush et activités non motorisées au lac Bates.
2. Réduire au minimum les risques de conflits entre les visiteurs et les Autochtones dans le secteur des lacs Mush et Bates et dans la vallée du ruisseau Alder.
3. Sur le sentier Cottonwood, offrir une expérience qui se caractérise par les éléments suivants : activités non motorisées; faible taux de fréquentation; campings intacts et installations de soutien à faible impact (sentiers et panneaux de signalisation qui confinent l'activité humaine à certains secteurs précis et qui réduisent les risques d'affrontements entre ours et humains); possibilités d'observation de la faune.

Principales mesures

1. Entretenir le chemin du Lac-Mush pour qu'il demeure une voie d'accès de qualité inférieure pour un faible volume de circulation, afin d'offrir aux véhicules à quatre roues motrices un moyen d'accès saisonnier fiable.
2. Autoriser les embarcations à moteur d'une puissance maximale de 30 hp sur le lac Mush; dans le but de réduire au minimum le bruit et les émissions d'hydrocarbures, n'autoriser que les moteurs à quatre temps (ou l'équivalent) d'ici 2012.
3. Ne permettre que les activités non motorisées au lac Bates.
4. Aménager des campings désignés dans des endroits sûrs pour remplacer ceux qui doivent être fermés en raison des risques élevés d'affrontements entre ours et humains.

Recours à une technologie propre et silencieuse

Sur le plan écologique, les moteurs à quatre temps sont supérieurs aux moteurs à deux temps. Ils libèrent moins d'hydrocarbures dans l'atmosphère, consomment moins de carburant, ont habituellement un meilleur rendement et font beaucoup moins de bruit que les modèles à deux temps. Le recours à une technologie qui a le double avantage d'être écologique et silencieuse s'inscrit dans les valeurs du parc national. Les activités récréatives pratiquées à Kluane doivent être compatibles avec la nature sauvage du parc et tenir compte de la fragilité de ses ressources. En préconisant les moteurs à quatre temps, Parcs Canada progresse vers l'atteinte de ses objectifs de compatibilité et de protection de l'intégrité écologique. Il entend en outre continuer de tirer parti des nouvelles technologies écologiques et silencieuses qui font leur apparition sur les marchés.

6.7.2 Lac Kathleen

Le lac Kathleen est la principale destination des plaisanciers et des campeurs qui veulent s'en tenir à un secteur accessible en véhicule. En raison de la facilité d'accès du camping et des aires de fréquentation diurne, ce secteur offre toutes sortes de possibilités d'activités familiales qui cadrent bien avec les objectifs de Kluane. Compte tenu des profils de fréquentation bien ancrés, de la proximité de la route, de l'infrastructure et des services existants et du faible impact des activités actuellement pratiquées, le secteur du lac Kathleen se prête particulièrement bien à de fortes concentrations de visiteurs. L'expérience offerte aux visiteurs se caractérise par des taux de fréquentation relativement élevés, des possibilités de pique-nique, de navigation de plaisance et de pêche, des activités sur la plage, du camping dans des emplacements accessibles en véhicule et des possibilités de randonnée d'une ou de plusieurs journées.

Le camping du Lac-Kathleen accueille en moyenne 1 780 groupes par année. Le sentier King's Throne et le sentier riverain du Lac-Kathleen figurent parmi ceux qui attirent le plus de randonneurs d'un jour. Plusieurs exploitants commerciaux offrent des randonnées guidées d'une journée, des excursions de pêche, des excursions de kayak et des services aux plaisanciers dans le secteur du lac Kathleen.

À l'époque où le parc a été créé, le lac Kathleen était bordé de 13 chalets disséminés un peu partout dans les environs de l'aire de fréquentation diurne actuelle. Aucun de ces bâtiments n'a jamais fait l'objet d'un régime foncier officiel, et, au fil des ans, Parcs Canada s'est porté acquéreur de ceux que les propriétaires étaient disposés à vendre. Il subsiste aujourd'hui quatre chalets dans ce secteur. Parcs Canada entend en négocier l'achat dès que les propriétaires exprimeront le désir de s'en défaire.

Dans ce secteur très fréquenté du parc, le principal défi de gestion consiste à assurer la protection des écosystèmes aquatiques et des ressources naturelles tout en offrant une gamme variée de possibilités de loisirs.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger et préserver le domaine vital du grizzli dans le secteur entourant le lac Sockeye.
2. Continuer de travailler en collaboration avec le gouvernement du Yukon afin de préserver et de protéger l'écosystème aquatique du lac Kathleen.
3. Protéger la zone de préservation spéciale du kokani.
4. Protéger et préserver le territoire hivernal de l'orignal dans le secteur entourant le lac Sockeye et le ruisseau Cottonwood.

Objectifs sociaux

1. Offrir une gamme variée d'activités motorisées et non motorisées, ainsi que les installations d'appoint nécessaires (panneaux de signalisation, abri d'utilisation diurne, quai, sentiers à surface durcie et camping comptant 40 emplacements semi-aménagés), pour répondre aux besoins des visiteurs de tous les âges et de toutes les capacités physiques.
2. Offrir aux visiteurs la possibilité de pratiquer des activités non motorisées en milieu sauvage au lac Louise.

Principales mesures

1. Continuer d'offrir l'actuelle gamme d'installations et de services et maintenir les installations dans leur état actuel.
2. Continuer de faire l'acquisition des chalets situés en bordure du lac Kathleen à mesure qu'ils sont mis en vente.

6.7.3 Vallées des rivières Dezadeash et Alsek

Les vallées des rivières Dezadeash et Alsek offrent aux visiteurs trois expériences uniques en leur genre et présentent des caractéristiques qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le parc. Pour reconnaître la valeur exceptionnelle de ce secteur, le gouvernement canadien a conféré à l'Alsek le statut de rivière du patrimoine canadien en 1986. La rivière Dezadeash, plus particulièrement le tronçon qui se trouve entre le pont de Haines Junction et le ruisseau Serpentine, permet aux canoteurs de naviguer sur des eaux calmes et de découvrir des terres humides qui revêtent de l'importance pour les oiseaux de rivage, la sauvagine, l'orignal et le grizzli. L'ancien chemin minier Alsek, qui relie la route de l'Alaska au parc en passant par le refuge de gibier Kluane, est accessible aux véhicules à quatre roues motrices, aux vélos de montagne et aux randonneurs. De plus, les randonneurs et les grands excursionnistes peuvent profiter de tout un éventail de possibilités dans la vallée du cours supérieur de l'Alsek, en amont de la rivière Kaskawulsh.

La rivière Alsek permet aux amateurs de descente en eaux vives de faire des excursions de longueur variable jusqu'au lac Lowell, au canyon Turnback ou à la baie Dry. Il s'agit là d'une expérience de qualité exceptionnelle en milieu sauvage. Certains tronçons de la rivière sont calmes, alors que d'autres contiennent des rapides de classe IV ou plus. Les groupes qui s'y aventurent font l'expérience de la solitude, du calme de la nature et de l'autosuffisance. Ils passent la nuit dans des campings sauvages intacts et ont la chance d'observer des orignaux, des grizzlis, des mouflons, des chèvres de montagne, des glaciers et des icebergs. Comme il n'y a ni sentier ni installation, la rivière Alsek permet aux excursionnistes de relever le défi de l'autosuffisance et de faire un voyage de découverte de soi, seuls ou en compagnie d'un guide commercial. Au total, sept entreprises offrent des excursions guidées sur l'Alsek.

Les vallées de la Dezadeash et de l'Alsek accueillent surtout des rafteurs et des randonneurs. Le nombre de groupes qui choisissent cette destination se chiffre à 65 par an en moyenne. En raison du grand nombre de personnes par groupe, ce chiffre en apparence faible place les vallées au deuxième rang des destinations qui attirent le plus de personnes-jours dans le parc. Par ailleurs, les avions et les hélicoptères survolent souvent les corridors de l'Alsek et de la Kaskawulsh pour accéder aux champs de glace.

Pour les vallées de la Dezadeash et de l'Alsek, le principal défi à relever est le suivant : préserver l'intégrité écologique du secteur et continuer d'offrir une expérience de haute qualité en milieu sauvage, tout en tenant compte de l'intérêt croissant que portent les exploitants commerciaux aux excursions de descente d'une ou de plusieurs journées. L'établissement d'un calendrier pour les excursions de descente, la gestion des atterrissages au lac Lowell et les vols panoramiques dans la région des champs de glace sont des enjeux particulièrement délicats.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger la zone de préservation spéciale (et la zone de protection du grizzli) de l'Alsek et de la Kaskawulsh, notamment les aires de mise bas, les habitats cruciaux, les zones sûres et les corridors de déplacement.
2. Protéger et préserver le domaine vital de la chèvre de montagne dans le secteur du mont Goatherd et des chaînons Alsek et assurer la protection de la population locale de chèvres.
3. Protéger et préserver les prairies d'arbrisseaux et les terres humides qui se trouvent en bordure de la rivière Dezadeash pour qu'ils puissent continuer de servir de territoires de nidification et d'élevage pour les oiseaux de rivage et la sauvagine, en particulier les canards et les cygnes trompettes, et d'aire d'alimentation pour les orignaux et les grizzlis.
4. Protéger et préserver le col Alsek, pour que les oiseaux et les mammifères puissent continuer de s'en servir comme corridor de déplacement entre la vallée de la rivière Alsek et le fossé Shakwak.

Objectifs sociaux

Parcs Canada gérera la rivière Alsek de façon à pouvoir continuer d'y offrir des activités récréatives de toute première qualité qui permettent aux visiteurs de faire l'expérience de la solitude, du calme de la nature et de l'autosuffisance dans un secteur entièrement dépourvu d'installations, de passer la nuit dans des campings intacts et d'admirer des orignaux, des grizzlis, des mouflons, des chèvres de montagne, des glaciers et des icebergs. Parcs Canada n'a pas l'intention de maximiser l'activité récréative dans ce corridor.

1. Entretenir le chemin Alsek afin que les visiteurs puissent avoir accès à une gamme variée de possibilités d'excursions d'un ou de plusieurs jours dans le secteur.
2. Gérer le bassin hydrographique de l'Alsek avec la collaboration du Conseil de gestion du parc provincial Tatshenshini – Alsek, du Parks Service des États-Unis et du gouvernement du Yukon.
3. Le long de la rivière Dezadeash, sur le tronçon qui relie le pont de Haines Junction au ruisseau Serpentine, créer de bonnes possibilités d'activités diurnes caractérisées par un faible taux de fréquentation, la découverte d'habitats humides intacts et la possibilité d'observer des populations saines d'oiseaux de rivage, de sauvagine, d'orignaux et de grizzlis.

Principales mesures

1. Continuer de gérer l'Alsek comme une destination sauvage de tout premier ordre pour les amateurs de descente en eaux vives, en limitant le nombre de départs à 15 par mois (aux deux jours environ), excursions privées et commerciales confondues.
2. Continuer de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de gestion, dont les lignes directrices pour la gestion de la rivière Alsek, qui protègent les valeurs naturelles, culturelles et récréatives de ce cours d'eau important (voir également la section 9.2, intitulée « Zone I »).
3. Suivant les dispositions de l'*Entente définitive* des Premières nations Champagne et Aishihik, et sous réserve d'une proposition d'affaires en ce sens ainsi que d'une évaluation environnementale, autoriser une entreprise membre des Premières nations Champagne et Aishihik à offrir une excursion de descente guidée (avec moteur d'appoint) sur la rivière Dezadeash, entre Haines Junction et le ruisseau Serpentine. Le trajet du retour devra se faire par la route.
4. Travailler en collaboration avec le gouvernement du Yukon et d'autres instances pour entretenir le chemin Alsek afin d'en faire une voie d'accès fiable en saison pour les véhicules à quatre roues motrices.

6.7.4 Vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims)

La vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) est la destination de prédilection de ceux qui veulent faire des randonnées d'une ou de plusieurs journées dans le nord du parc. Au cours de plusieurs randonnées relativement faciles dont la durée peut varier d'un à quatre jours, les visiteurs ont la possibilité de voir la toundra alpine, la faune du parc et un important glacier de vallée. De juin à août, un grand nombre de randonneurs et de campeurs explorent la vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims), qui est également survolée par de nombreux avions offrant des vols panoramiques. En raison de ce taux de fréquentation élevé, il est plus difficile de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature dans ce secteur que dans d'autres régions du parc. À l'heure actuelle, les campings de l'arrière-pays ont encore relativement peu d'impact, et les visiteurs peuvent circuler dans le secteur sans voir beaucoup de panneaux de signalisation, d'installations ou d'employés du parc.

En moyenne, le corridor d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) attire 250 groupes d'excursionnistes par année. Les sentiers de randonnée avec coucher les plus fréquentés sont ceux de la Slims-Ouest et de la Slims-Est. La vallée d'Ä'äy Chù et de Tachäl Dhäl accueille aussi chaque année quelque 738 groupes de randonneurs d'une journée, qui sont surtout concentrés sur le chemin minier du Ruisseau-Sheep, le sommet Soldier's, le sentier du Plateau-Bullion et le sentier du Ruisseau-Bullion. De tous les secteurs du parc, c'est la vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) qui accueille le plus grand nombre de randonneurs et de groupes. Le taux d'activité nocturne est cependant plus faible, parce que les randonneurs y passent moins de temps que dans le secteur de l'Alsek ou des champs de glace. Deux ou trois exploitants offrent des excursions guidées de plusieurs jours; dans le cas des randonnées guidées d'une seule journée dans le secteur d'Ä'äy Chù et de Tachäl Dhäl, ce chiffre passe à sept ou dix.

Pendant l'été, il arrive souvent que Parcs Canada doive fermer certains secteurs de la vallée d'Ä'äy Chù à la randonnée. Il le fait à titre préventif, principalement en raison de la présence de groupes familiaux de grizzlis non dénaturés. En 1997, Parcs Canada a procédé à un important examen des affrontements entre les ours et les humains dans ce secteur. Depuis 1988, année où le parc a rendu obligatoires les contenants à provisions à l'épreuve des ours, il y a eu une baisse du nombre d'ours qui obtiennent de la nourriture humaine et qui affichent des comportements non naturels. Près de 80 % des rencontres ours-humains ne donnent lieu à aucune agression et, dans la moitié des cas,

les ours se montrent indifférents aux randonneurs, ce qui laisse supposer un haut degré d'accoutumance à l'activité humaine dans la vallée. L'examen a aussi permis de constater une hausse du nombre de groupes familiaux rencontrés dans les hautes altitudes du plateau Bullion. À l'issue de ce projet de recherche, Parcs Canada a décidé, en 1998, d'interdire le camping sur le plateau Bullion.

Dans le cadre de l'étude de 1997, les chercheurs ont aussi évalué l'incidence de l'activité humaine sur le grizzli dans le corridor d'Ä'äy Chù. Parcs Canada a reconnu que, en raison de la présence des parcours de la Slims-Est et de la Slims-Ouest, les deux côtés de la vallée attiraient une forte concentration de randonneurs et que cette affluence pouvait avoir un impact sur les corridors de déplacement et les aires d'alimentation de la faune. Le rapport d'étude recommandait que Parcs Canada envisage d'interdire l'accès à un côté de la vallée (ex. : le parcours de la Slims-Est) ou d'y imposer des restrictions saisonnières. Cette mesure était considérée comme la plus saine sur le plan écologique, parce qu'elle permettrait aux ours de circuler librement dans la vallée sans être dérangés par les humains (du moins jusqu'à ce qu'il soit possible de délimiter avec exactitude les principales zones sûres du grizzli dans le secteur d'Ä'äy Chù).

Dans la vallée d'Ä'äy Chù, les gestionnaires du parc ont un défi double à relever : préserver l'intégrité écologique en dépit des niveaux de fréquentation relativement élevés et réduire au minimum l'engorgement dans les campings compte tenu de la rareté des emplacements où les risques d'affrontements sont faibles. De plus, à mesure que l'affluence s'intensifie, Parcs Canada doit concilier les besoins des excursionnistes avec ceux des visiteurs qui font des vols panoramiques, tout en veillant à ne pas nuire aux ressources.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger et préserver les dunes du ruisseau Bullion, le delta d'Ä'äy Chù et les steppes de loess de Tachäl Dhäl (du mont Sheep), tous classés zones de préservation spéciale.
2. Protéger et préserver le domaine vital du grizzli, les zones sûres des groupes familiaux et les corridors de déplacement du plateau Sheep-Bullion.
3. Protéger et préserver le domaine vital, les aires d'accouplement et les corridors de déplacement des mouflons de Dall, des chèvres de montagne, des aigles royaux et des grizzlis dans la vallée d'Ä'äy Chù.

Objectif social

Dans la vallée d'Ä'äy Chù, offrir l'expérience suivante aux visiteurs : un faible nombre de groupes, des campings et des sentiers où les niveaux d'impact demeurent relativement faibles; des installations d'appoint, telles que des sentiers et des panneaux de signalisation, qui permettent de confiner l'activité humaine à certains secteurs précis et de réduire les risques d'affrontements entre ours et humains et, enfin, des possibilités de voir de près de la végétation alpine, un glacier de vallée et des animaux sauvages.

Principales mesures

1. Aménager des campings désignés dans la vallée d'Ä'äy Chù afin de contribuer à réduire les affrontements entre ours et randonneurs.
2. Évaluer d'autres mesures de protection (telles que la fermeture d'un côté de la vallée ou l'aménagement de sentiers de randonnée dans d'autres secteurs) si l'aménagement de campings désignés, la conversion des parcours en sentiers, l'introduction d'un système de quotas et de réservations et les fermetures saisonnières proactives ne permettent pas de régler adéquatement les problèmes de gestion des ours dans la vallée d'Ä'äy Chù.

6.7.5 Vallées de Shär Ndü Chù/la rivière Duke et de Dän Zhûr Chù/la rivière Donjek

Les vallées de Shär Ndü/la rivière Duke et de Dän Zhûr Chù/la rivière Donjek offrent aux grands randonneurs la possibilité de faire des excursions de qualité dans les grandes étendues vierges de l'extrémité nord du parc. Cette expérience récréative unique en son genre se caractérise par les éléments suivants : des campings non aménagés; une excellente possibilité de faire l'expérience de la solitude, du calme de la nature et de l'autosuffisance dans un secteur où il n'y a aucune installation ou presque, ainsi que des occasions d'observer des animaux sauvages et de voir un glacier de près. Parce qu'il s'agit d'un secteur très reculé, les visiteurs s'y rendent parfois en avion. Les atterrissages, qui font l'objet de mesures de contrôle rigoureuses, n'ont lieu qu'aux deux jours, ce qui permet d'éviter les conflits avec les autres groupes d'excursionnistes. Pendant les consultations publiques, certains participants ont dit souhaiter qu'une piste soit aménagée dans les environs du lac Bighorn comme solution de rechange aux atterrissages sur le lac même.

Collectivement, les secteurs de Dän Zhûr/la rivière Donjek, de Shär Ndü/la rivière Duke et des hautes-terres Burwash, de même que les autres secteurs situés dans le nord de Kluane, accueillent en moyenne 49 groupes par année. Le parcours de Dän Zhûr/la Rivière-Donjek attire à lui seul 27 groupes d'excursionnistes, soit plus de la moitié des touristes qui explorent la partie nord du parc. Plusieurs exploitants commerciaux (de trois à six) annoncent et organisent des excursions guidées dans le secteur reculé de Shär Ndü/la rivière Duke, de Dän Zhûr/la rivière Donjek et des hautes-terres Burwash.

Pour le secteur de Shär Ndü/la rivière Duke et de Dän Zhûr/la rivière Donjek, Parcs Canada devra relever le défi suivant : gérer ces étendues vierges de façon à pouvoir continuer d'y offrir des activités récréatives exceptionnelles, tout en maintenant la santé des écosystèmes et en protégeant les populations fauniques, les corridors de déplacement et les zones sûres. Une fois conclue, l'entente définitive de la Première nation Kluane pourrait venir changer le mode de gestion de ce secteur du parc.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger et préserver le domaine vital et les corridors de déplacement du grizzli depuis la vallée de Dän Zhûr Chù/la rivière Donjek jusqu'à la route de l'Alaska.
2. Protéger et préserver le domaine vital et les corridors de déplacement du mouflon de Dall dans les secteurs du mont Hoge, de Dän Zhûr/la rivière Donjek, du ruisseau Steele et des hautes-terres Burwash.
3. Protéger et préserver le domaine vital et les corridors de déplacement de l'orignal et de l'aigle royal dans les secteurs de Dän Zhûr/la rivière Donjek, du cours supérieur de Shär Ndü/la rivière Duke et des hautes-terres Burwash.
4. Protéger et préserver les communautés végétales et animales rares de la zone alpine du ruisseau Steele, du mont Hoge, de la vallée de Dän Zhûr/la rivière Donjek et du cours supérieur de Shär Ndü Chù/la rivière Duke, tous classés zones de préservation spéciale.

Objectif social

1. Gérer les activités récréatives exceptionnelles qui sont offertes dans les secteurs de Shär Ndü/la rivière Duke et de Dän Zhûr Chù/la rivière Donjek et en préserver les caractéristiques suivantes : des campings non aménagés, d'excellentes possibilités de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature ainsi que l'occasion de voir de près des animaux sauvages et un glacier dans un secteur reculé où il n'y a aucune installation ou presque.

Principales mesures

1. Pour aider à maintenir l'intégrité écologique et à préserver l'expérience offerte aux visiteurs, recourir à divers outils de gestion des activités récréatives; par exemple, concentrer l'activité humaine sur les parcours de randonnée et dans les couloirs actuels, plafonner la durée du séjour au glacier Donjek, obliger les groupes de randonneurs à s'éloigner du lac Bighorn dès le jour où ils y atterrissent et établir à l'avance un calendrier qui limite les atterrissages aux deux jours au lac Bighorn.
2. Étudier la possibilité d'aménager une piste d'atterrissage dans les environs immédiats du lac Bighorn.

6.7.6 Champs de glace

Les champs de glace, qui se trouvent en plein cœur du parc, offrent des possibilités inégalées d'escalade et de ski de randonnée dans un cadre entièrement sauvage. Les visiteurs peuvent y faire l'expérience de la solitude, du calme de la nature, du défi personnel et de la découverte de soi. La nature sauvage fait partie intégrante de l'expérience actuellement offerte aux alpinistes. D'après les résultats d'un sondage mené en 1996 à Kluane, le tiers des alpinistes interrogés avaient également envisagé l'ascension du mont Denali, en Alaska, mais 55 % d'entre eux ont opté pour Kluane en raison de l'affluence au mont Denali.

Les vols panoramiques permettent à un grand nombre de visiteurs de découvrir les champs de glace et d'admirer les plus hauts sommets du Canada ainsi qu'un réseau de glaciers massifs encaissés par des vallées. Grâce à un campement commercial, les visiteurs qui ont peu d'expérience en alpinisme peuvent maintenant découvrir de près la nature sauvage des champs de glace au cours de visites d'une ou de plusieurs journées. Les alpinistes chevronnés peuvent établir leur camp de base près de cet endroit pour entreprendre de longues randonnées en ski. Les visiteurs se rendent habituellement dans les champs de glace par avion en raison des grandes distances à parcourir.

Le secteur des champs de glace accueille en moyenne 42 groupes par année ou 2 718 personnes-jours. Ces chiffres représentent l'un des taux d'activité nocturne les plus élevés du parc. Plusieurs des expéditions d'alpinisme sont organisées et dirigées par des guides de montagne accrédités. Selon les estimations d'un exploitant d'aéronef de la région, plus de 1 500 personnes par année feraient un vol panoramique au-dessus des champs de glace. Les exploitants d'aéronefs exercent généralement leurs activités à partir de Haines Junction, du lac Kluane, de Destruction Bay ou du mille 1 118. Pendant la saison de pointe, ils font en moyenne deux ou trois vols panoramiques par jour au-dessus des champs de glace.

Au cours de l'examen du plan directeur, le public s'est prononcé en faveur de l'aménagement d'une ou de deux aires d'atterrissage communes et de campements temporaires supplémentaires dans les champs de glace. Ce projet permettrait aux visiteurs d'admirer de près un glacier tout en faisant l'expérience du calme de la nature dans un cadre sauvage où il n'y a aucune trace d'activité humaine. Le public s'est montré favorable à une hausse du nombre d'atterrissages dans le parc, mais à certaines conditions : que le bruit des appareils soit atténué, qu'il y ait une réduction du nombre de vols quotidiens dans le campement et dans l'aire de fréquentation diurne des champs de glace et qu'aucune activité commerciale ne soit autorisée dans certains endroits très fréquentés par les excursionnistes. L'industrie cinématographique a également demandé l'autorisation d'aménager une aire d'atterrissage dans les champs de glace pour des projets de tournage qui n'auraient aucun impact sur l'expérience offerte aux visiteurs ou sur la faune.

Pour la direction du parc, le défi consiste à gérer l'accès aérien et les activités récréatives tout en préservant et en protégeant l'intégrité écologique du parc, le caractère sauvage ainsi que l'expérience offerte aux visiteurs dans les champs de glace et les ceintures de verdure qui sont utilisées comme couloirs d'accès.

Objectifs

Objectifs écologiques

1. Protéger et préserver les communautés végétales et animales exceptionnelles des nunataks, en particulier celles qui se trouvent dans la zone de préservation spéciale du nunatak Logan.
2. Dans la ceinture de verdure, protéger et préserver les habitats d'importance cruciale, les zones sûres, la faune et les corridors de déplacement des vallées qui servent de couloirs d'accès aérien aux champs de glace.

Objectifs sociaux

1. Offrir aux visiteurs de meilleures possibilités d'activités diurnes pour qu'ils puissent observer de près un glacier et faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature dans un endroit sauvage où il n'y a à peu près aucune trace d'activité humaine.
2. Offrir aux alpinistes et aux skieurs de randonnée toute une gamme de possibilités d'expédition dans un cadre sauvage où il y a très peu de traces d'activité humaine, où ils peuvent faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature, où ils ont l'occasion de relever des défis physiques intenses ou extrêmes et où ils doivent être entièrement autosuffisants et savoir maîtriser les techniques d'autosauvetage.

Principales mesures

1. Travailler avec les exploitants d'aéronefs afin de trouver, dans les champs de glace, un ou deux emplacements convenables pour l'aménagement d'aires d'atterrissage communes sur la glace, tout en tenant compte des lignes directrices concernant le nombre maximal d'atterrissages quotidiens, les couloirs d'accès aérien et les calendriers d'atterrissage. Ces lignes directrices permettront de veiller à ce que les activités engendrées par ces nouveaux aménagements demeurent conformes aux principes de protection de l'intégrité écologique et de gestion des activités récréatives.
2. Autoriser l'aménagement d'un autre campement saisonnier dans les champs de glace, sous réserve de la présentation et de l'approbation d'une proposition d'affaires en ce sens et d'une évaluation environnementale.
3. Collaborer avec l'industrie du film afin de délimiter une aire d'atterrissage préapprouvée dans les champs de glace pour des activités de tournage. Les propositions individuelles pour l'utilisation de cette aire d'atterrissage devront faire l'objet d'une évaluation environnementale.

6.7.7 Route

Le couloir de la route qui traverse la région de Kluane, en bordure du parc, offre aux automobilistes une occasion sans pareille de découvrir la nature sauvage du Yukon. La route donne accès à tout un éventail de services routiers et d'installations communautaires ainsi qu'à des terrains de camping exploités par le secteur privé, le gouvernement territorial ou Parcs Canada. Les visiteurs qui circulent sur la route se voient offrir l'expérience suivante : de beaux paysages, des possibilités d'observation de la faune, des voies d'arrêt et des panneaux d'interprétation, des centres d'accueil communautaires exploités par le gouvernement du Yukon, les Premières nations et Parcs Canada et, enfin, des attractions naturelles, historiques et culturelles. Les automobilistes peuvent se renseigner davantage sur Kluane et la région avoisinante en visitant le Centre d'accueil de Haines Junction et le Centre d'accueil du Mont-Sheep, en lisant les panneaux d'exposition aménagés au bord de la route ou en parcourant l'un des courts sentiers d'interprétation autoguidés qui bordent la route.

D'après les résultats d'un sondage à la sortie mené en 1999 par le gouvernement du Yukon, 128 795 visiteurs ont traversé la région de Kluane en véhicule. Plus de 92 500 d'entre eux ont fait halte dans la région. La route donne accès à plus de 50 km de sentiers de randonnée, au camping et à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Kathleen ainsi qu'aux Centres d'accueil de Haines Junction et du Mont-Sheep.

Dans la région de Kluane, la plupart des terres qui bordent la route ne sont pas gérées par Parcs Canada. Par conséquent, le parc doit travailler en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane, les municipalités et le secteur privé pour y offrir une gamme variée d'activités récréatives. Le plan régional de promotion du tourisme présente le concept d'un circuit panoramique entre Haines, en Alaska, et Haines Junction comme moyen d'agrémenter le séjour des automobilistes dans cette région spectaculaire. Cette initiative représenterait pour divers intervenants, dont Parcs Canada, une occasion de travailler de concert et de diffuser un ensemble varié de messages.

La section 6.3, intitulée « Interprétation et diffusion externe », et la section 6.5, intitulée « Services et installations des visiteurs », exposent plusieurs mesures à prendre dans le secteur de la route.

Objectifs

Objectifs sociaux

1. Fournir aux automobilistes de l'information qui leur fait prendre conscience des possibilités offertes dans le parc.
2. Voir à ce que les automobilistes soient conscients du fait qu'ils circulent près du parc national et de la réserve de parc national Kluane et à ce qu'ils aient une expérience agréable et instructive.

Principale mesure

1. Collaborer avec Tourisme Yukon, les Premières nations Champagne et Aishihik et d'autres intervenants afin d'explorer plus à fond le concept de circuit panoramique le long de la route de Haines.

6.7.8 Activités hivernales

En hiver, Kluane permet aux visiteurs de pratiquer diverses activités récréatives en milieu sauvage. Voici le type d'expérience qui leur est offerte : possibilités exceptionnelles de solitude et de tranquillité dans un cadre naturel où la faune est largement à l'abri de l'influence humaine. Ce haut degré de protection est offert aux animaux à une période de l'année où leurs réserves d'énergie sont limitées et où ils sont particulièrement vulnérables aux perturbations.

Plusieurs activités récréatives sont offertes à Kluane en hiver : des excursions de ski de fond d'une journée sur les pistes damées de la rivière Dezadeash, de la rivière St. Elias, du sentier Auriol et du lac Kathleen (une distance totale de 36 km), la pêche sur glace au lac Kathleen et un nombre limité de randonnées de plusieurs jours en ski de fond et d'excursions en traîneau tiré par des chiens. À l'heure actuelle, la plupart de ceux qui visitent le parc en hiver sont les résidents des collectivités avoisinantes. Le potentiel touristique de Kluane en hiver n'est cependant pas encore exploité à son maximum.

Le parc accueille beaucoup moins de visiteurs en hiver qu'en été. Comme Kluane se trouve à proximité de Haines Junction, de cinq à dix personnes par jour entreprennent une randonnée en ski sur la piste de la Rivière-Dezadeash. De la mi-février au début d'avril, de 10 à 30 groupes par fin de semaine font du ski sur le sentier Auriol et dans les secteurs du lac Kathleen et du lac St. Elias. Au total, de cinq à dix groupes passent la nuit dans le parc en hiver.

Pendant les mois d'hiver, le principal défi qui se pose pour Parcs Canada est le suivant : protéger les populations fauniques vulnérables de Kluane.

Bâtir des ponts

Pour de nombreux résidents, l'accès au parc pendant les mois d'hiver est un enjeu important. Depuis la création de Kluane, les visiteurs n'ont plus le droit de faire de la motoneige dans le parc, et les résidents de longue date déplorent cette interdiction, qu'ils jugent injustifiée. À l'issue des consultations publiques, il a donc été décidé d'accorder aux résidents, à l'essai, l'autorisation de circuler en motoneige dans le parc. Il s'agira donc de la première fois que cette activité est permise depuis la création du parc. Compte tenu de la controverse qui entoure cette décision, Parcs Canada a jugé bon de limiter le nombre d'excursions à deux par hiver.

Ainsi, chaque hiver, les résidents pourront désormais organiser un maximum de deux excursions contrôlées en motoneige. Ces excursions devront être axées sur la famille et les jeunes et être organisées surtout à l'intention des résidents de la région. Elles devront aider les participants à se familiariser davantage avec les ressources du parc et la façon dont elles sont gérées, dans le but de les rallier à la cause de la protection de l'environnement.

Comme le public a exprimé des réserves à l'idée que les motoneiges soient autorisées à Kluane, Parcs Canada entend surveiller de près les avantages et les répercussions de cette nouvelle décision. Avant qu'il ne puisse être approuvé, ce projet fera l'objet d'une évaluation environnementale. Parcs Canada évaluera les excursions pour s'assurer qu'elles ne nuisent aucunement à l'intégrité écologique du parc et qu'elles contribuent à l'atteinte de l'un de ses objectifs de gestion, soit de créer des possibilités de sensibilisation et de diffusion externe pour aider les résidents de la région à se renseigner sur les enjeux liés à la gestion de Kluane et à en discuter.

Objectifs

Objectif écologique

1. Compte tenu du fait que l'hiver est une période particulièrement difficile pour les animaux sauvages, appliquer les principes et les stratégies de gestion des activités récréatives avec encore plus de prudence et de rigueur, afin d'atteindre les objectifs écologiques établis pour les sept secteurs géographiques du parc. Attacher une importance particulière aux objectifs suivants : protéger et préserver les habitats hivernaux qui revêtent une importance cruciale pour la faune, notamment le territoire d'hivernage de l'orignal, soit les environs du lac Sockeye, le secteur entourant le ruisseau Cottonwood et la plaine du ruisseau Alder; réduire au minimum les perturbations d'origine humaine dans les habitats fauniques hivernaux.

Objectifs sociaux

1. Offrir aux visiteurs des possibilités de loisirs d'hiver qui leur permettent de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature dans un cadre sauvage où la faune est largement à l'abri de toute influence humaine.
2. Créer des possibilités de sensibilisation et de diffusion externe pour inciter les résidents à se renseigner sur les enjeux liés à la gestion de Kluane et à en discuter.

Principales mesures

1. Encourager les visiteurs à faire du ski de fond dans l'avant-pays en damant régulièrement la piste de la Rivière-Dezadeash, le sentier Auriol, la piste du Lac-Kathleen et la piste du Lac-St. Elias en collaboration avec des partenaires.
2. Encourager les visiteurs à faire du ski de randonnée dans l'arrière-pays en traçant une piste sur le sentier Cottonwood une ou deux fois par printemps, lorsque les couches de neige se sont tassées.
3. Permettre l'utilisation de motoneiges sur la surface du lac Kathleen afin que les visiteurs puissent connaître une meilleure expérience hivernale dans le parc.
4. Permettre l'utilisation de motoneiges le long de l'emprise de l'ancien pipeline, entre Haines Junction et le lac Dezadeash, afin de fournir un accès au lac Kathleen et un couloir de transport vers le lac Dezadeash
5. Chaque hiver, autoriser la tenue d'une ou de deux excursions en motoneige à l'intention des résidents de la région.
6. Envisager la possibilité d'aménager des campements pour les mois d'hiver, sous réserve d'une demande en ce sens, du degré d'intérêt manifesté par les partenaires éventuels et d'une évaluation environnementale.
7. En collaboration avec des guides, élaborer des lignes directrices pour les excursions en traîneau tiré par des chiens.

6.8 Sentiers et parcours

Le parc et la réserve de parc sont parcourus d'environ 200 km de sentiers et 400 km de parcours établis. Les sentiers sont généralement bien délimités à l'aide de kiosques, de panneaux, de poteaux et de surfaces de marche évidentes. L'actuel réseau de sentiers de Kluane suit essentiellement d'anciens chemins miniers et des pistes frayées avant la création du parc, au début des années 1970. Les sentiers offrent des expériences très variées, depuis des promenades faciles de 20 minutes jusqu'à des randonnées plus difficiles de cinq à six jours. Depuis quelques années, certaines randonnées sont plus exigeantes, notamment sur le sentier Cottonwood, par suite de la destruction de certains ponts par les eaux, de la fermeture de certains campings et de l'aménagement d'emplacements désignés.

Contrairement aux sentiers, les parcours ne suivent généralement pas de pistes tracées et ne sont pas entretenus par le parc. Ils longent des lits de ruisseau ou de rivière, traversent des prés alpins et des crêtes ou suivent des sentiers frayés par le gibier et, à l'occasion, des chemins miniers abandonnés. D'ordinaire, les parcours sont longs et exigeants. Il importe pour les visiteurs de planifier adéquatement ce genre d'excursion et de choisir un parcours à la mesure de leur condition physique et de leurs capacités.

Lors des consultations publiques, le public s'est montré favorable à l'idée que d'autres sentiers soient aménagés dans le parc, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à l'intégrité écologique. Les randonneurs audacieux qui explorent des secteurs peu fréquentés du parc découvrent continuellement de nouveaux parcours, et les guides de poche qui se vendent sur le marché incitent un nombre croissant de randonneurs à s'y aventurer. Ce nouvel intérêt suscité par les parcours reculés engendre un défi de taille pour Parcs Canada, parce que les recherches sur le grizzli révèlent que les secteurs peu fréquentés du parc sont des zones sûres qui revêtent beaucoup d'importance pour les familles de grizzlis. Les chercheurs pensent que la présence humaine dans les habitats alpins isolés pourrait inciter les groupes familiaux à délaisser leur territoire, ce qui ne ferait qu'augmenter un taux de mortalité naturelle déjà élevé chez les oursons.

Pour aménager des sentiers sans porter atteinte à l'intégrité écologique de Kluane, Parcs Canada se laissera guider par les principes de gestion suivants :

- S'employer d'abord à améliorer les sentiers et les parcours existants ou à y annexer de nouveaux sentiers (ex. : réaliser des études de faisabilité économique et environnementale pour tracer un ou deux parcours

avec coucher qui s'embrancheraient sur le sentier Auriol, le sentier du Ruisseau-Shorty ou le sentier de la Vallée-de-la-Rivière-Alsek).

- Pour protéger les ressources, assurer la sécurité du public et rehausser la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, convertir certains parcours actuels en sentiers (en y offrant plus de services et d'installations et en y effectuant des travaux d'entretien réguliers) lorsque l'affluence le justifie (ex. : transformer le parcours de la Slims-Est en sentier).
- Renseigner les randonneurs à l'avance sur la forme physique et le niveau de compétence exigés de ceux qui s'aventurent sur les parcours de Kluane. Contrairement aux randonneurs qui optent pour les sentiers, les grands excursionnistes ne disposent d'à peu près aucune information sur leur parcours, et, une fois partis, ils doivent s'orienter sans aucune aide. L'autosuffisance est une condition essentielle.

6.9 Accès aérien

Les avions et les hélicoptères ne sont généralement pas permis dans les parcs nationaux, sauf dans les cas où il n'existe aucune solution de rechange raisonnable et où l'accès est prévu dans le plan directeur. Dans de telles circonstances, cette activité est assujettie à des mesures de contrôle rigoureuses régissant les aires d'atterrissage, le calendrier des vols, les trajectoires et l'altitude ainsi qu'à des exigences spéciales qui visent à faciliter la protection des ressources ou à agrémenter l'expérience de séjour des visiteurs. Le plan directeur de 1990 reconnaissait que les aéronefs étaient un moyen efficace de faciliter l'accès aux secteurs reculés du parc pour les visiteurs qui entreprennent des excursions de plusieurs jours.

Il y a actuellement à Kluane sept aires d'atterrissage désignées qui servent toutes d'installations de soutien pour les excursions prolongées dans l'arrière-pays, soit de la randonnée, soit de la descente en eaux vives, soit de l'alpinisme. Quatre d'entre elles se trouvent dans les champs de glace, tandis que les trois autres ont été aménagées dans la ceinture de verdure. Dans ce dernier secteur, les atterrissages se font aux deux jours, selon un calendrier établi à l'avance, à raison d'un seul atterrissage par journée autorisée. Comme ce service est offert à l'appui de longues excursions avec coucher, les visiteurs peuvent prendre l'avion pour se rendre dans la ceinture de verdure ou pour en sortir, mais ils ne peuvent faire les deux trajets par la voie des airs. Cette restriction permet de réduire au minimum les incidences de l'activité humaine sur les ressources naturelles et culturelles, tout en donnant aux excursionnistes la possibilité de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature dans un secteur reculé. Pour déranger le moins possible les animaux et les randonneurs, les appareils doivent voler haut et ne rester à faible altitude que le délai minimum nécessaire pendant l'atterrissage et le décollage. Parcs Canada est conscient qu'il n'exerce qu'un contrôle très limité sur l'espace aérien du parc, mais il compte travailler en collaboration avec les pilotes afin de les inciter à se plier volontairement à ces lignes directrices.

Au chapitre de l'accès aérien, voici le défi que devra relever Parcs Canada : éviter que les avions ne nuisent à l'intégrité écologique et à l'expérience offerte aux randonneurs. Pendant les consultations entourant le plan directeur, le public s'est prononcé contre l'idée d'autoriser les aéronefs à se poser dans la ceinture de verdure pour des activités diurnes.

6.9.1 Objectif

Empêcher que les avions et les hélicoptères ne portent atteinte à l'intégrité écologique de Kluane et qu'ils n'altèrent la qualité de l'expérience offerte aux randonneurs.

6.9.2 Principales mesures

1. Interdire les activités diurnes avec accès aérien à l'extérieur des champs de glace.
2. Travailler en collaboration avec les exploitants d'aéronefs afin d'élaborer un code de déontologie qui protégera l'intégrité écologique et qui garantira aux visiteurs un séjour de qualité en milieu sauvage.

6.10 Surveillance des activités et des impacts

Le chapitre intitulé « Un lieu pour la nature » expose une gamme d'indicateurs et de normes devant aider les gestionnaires à évaluer si les activités récréatives et l'aménagement nuisent à l'intégrité écologique du parc. La plupart des objectifs établis sont associés au taux de fréquentation et à la concentration des aménagements. Parcs Canada a besoin de plus amples renseignements sur les activités diurnes (affluence et impacts) pratiquées dans le parc.

Depuis 1996, Parcs Canada poursuit ses recherches afin de cerner les incidences des activités récréatives sur l'état des campings, sur la possibilité de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature et sur le degré de satisfaction des visiteurs. La méthodologie employée reposait sur des protocoles de recherche bien établis. Parcs Canada s'est servi des commentaires des campeurs et d'une cote pour évaluer dans quelle mesure les emplacements de camping de l'arrière-pays demeurent dans leur état d'origine. Pour arriver à cette cote d'état, il a évalué une gamme de paramètres, dont la superficie de sol dénudé, la présence de détritus ou de déchets humains, le degré de compactage du sol, le nombre de pistes frayées entre les emplacements et le nombre de foyers pour feux de camp. Plus la cote est basse, plus le camping est proche de son état d'origine.

Les possibilités de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature sont évaluées au moyen de critères d'intérêt social qui mesurent le nombre d'avions entendus et tolérés ainsi que le nombre de groupes rencontrés sur le sentier ou au camping. Plus le nombre de rencontres est élevé, plus les possibilités de solitude et de tranquillité sont compromises. Parcs Canada a recours à des sondages pour déterminer si les visiteurs sont satisfaits de l'expérience qui leur est offerte.

Ces travaux de surveillance ont permis à la direction du parc de cerner des indicateurs et des cibles qui l'aideront à déterminer si les activités récréatives demeurent à des niveaux acceptables et dans quelle mesure elles nuisent à l'expérience des visiteurs venus découvrir la nature sauvage. Parcs Canada a choisi des indicateurs et des cibles pour chacun des grands corridors d'accès du parc. Ce qui suit est un exemple des cibles et des indicateurs applicables à la rivière Alsek, un corridor peu fréquenté, et à la vallée d'Ä'äy Chü (de la rivière Slims), un corridor très fréquenté.

Rivière Alsek : Cibles établies dans le cadre du programme de surveillance des activités et des impacts des visiteurs :

Dans le secteur de la rivière Alsek, les visiteurs disent ne pas avoir rencontré plus d'un groupe aux deux jours et ne pas avoir entendu plus de trois avions aux deux jours;

- Plus de 80 % des emplacements riverains sauvages sont imperceptibles ou à peine visibles;
- Plus de 80 % des emplacements riverains ont une cote d'état de 12 ou moins;
- Plus de 85 % des excursionnistes estiment avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.

Vallée d'Ä'äy Chü (de la rivière Slims) : Cibles établies dans le cadre du programme de surveillance des activités et des impacts des visiteurs :

- En moyenne, les randonneurs ne rencontrent pas plus de cinq groupes sur le sentier et pas plus de trois groupes dans les campings;
- Sur chaque sentier, il n'y a pas plus d'un camping dont la cote d'état est supérieure à 10;
- Plus de 80 % des randonneurs estiment avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.

L'annexe E renferme une liste complète des cibles et des indicateurs établis pour le programme de surveillance des activités et des impacts des visiteurs.

6.10.1 Objectifs

1. Veiller à préserver la qualité de l'expérience offerte à ceux qui viennent à Kluane pour en découvrir la nature sauvage.
2. Surveiller l'efficacité des outils de gestion des activités récréatives (c.-à-d. le système de quotas et de réservations) qui sont utilisés pour garantir une expérience de qualité aux visiteurs de Kluane.

6.10.2 Principales mesures

1. Poursuivre ses recherches et ses travaux de surveillance pendant les cinq prochaines années afin de mesurer l'impact des activités récréatives.
2. Continuer de surveiller les activités de camping (nombre de campeurs, nombre de jours-personnes et nombre de groupes) sur les sentiers et les parcours comme moyen de mesurer les effets cumulatifs des activités récréatives et de l'aménagement.

6.11 Sécurité publique et application de la loi

Sécurité publique

Dans un parc de montagne comme Kluane, la sécurité du public revêt une importance primordiale. Mais ce doit être une responsabilité partagée. Les visiteurs doivent prendre les précautions voulues pour contrer les risques inhérents à l'activité qu'ils ont choisie. Ils doivent notamment se renseigner sur les dangers naturels, se munir de l'équipement et des provisions nécessaires, bien évaluer leurs capacités physiques et leurs compétences et être en mesure de composer avec des situations d'urgence. En général, Parcs Canada déploie plus d'efforts pour protéger les visiteurs dans les secteurs les plus fréquentés. Les excursionnistes qui s'aventurent dans les régions reculées du parc doivent donc accepter une plus grande part de responsabilité pour leur propre sécurité.

Application de la loi

Au chapitre de l'application de la loi, Parcs Canada est surtout chargé de faire respecter les dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et du *Règlement sur les parcs nationaux* qui ont trait à la conservation des ressources et au maintien de l'ordre. Conjuguées aux stratégies de gestion découlant des ententes de règlement des revendications territoriales, ces dispositions contribuent à assurer le maintien de l'intégrité écologique du parc, la protection des ressources culturelles et le respect des droits des Premières nations.

6.11.1 Buts stratégiques

Le programme de sécurité publique du parc est fondé sur la prévention, la préparation, l'intervention et la responsabilité partagée.

Les ressources du parc sont protégées et le maintien de l'ordre est assuré conformément aux dispositions de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, du Règlement sur les parcs nationaux, de l'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik et d'autres instruments législatifs applicables.

6.11.2 Objectifs

1. Exécuter un programme de sécurité publique qui incite les visiteurs à l'autosuffisance et à l'autosauvetage, qui donne des renseignements utiles au public et qui fournit des services de recherche et de sauvetage en cas d'urgence.
2. Exécuter un programme de sécurité publique qui reconnaît et qui prend en compte les activités récréatives des visiteurs et les activités de subsistance des Premières nations.
3. Assumer ses responsabilités d'application de la loi en ce qui a trait à la protection des ressources.

6.11.3 Principales mesures

1. Accroître l'efficacité des programmes de sécurité publique et d'application de la loi en diffusant des messages appropriés à divers endroits : au point de départ des sentiers, dans les publications d'information du parc et aux centres d'accueil.
2. Continuer d'exécuter les plans de sécurité publique et d'application de la loi.
3. Parfaire les compétences des gardes de parc dans le domaine de la sécurité publique et leur donner la formation voulue pour leur permettre d'assurer le respect de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la réglementation applicable, et accroître leur présence dans le parc.
4. Travailler de concert avec des organismes et des gouvernements voisins, notamment la direction du parc national et de la réserve de parc national Wrangell – St. Elias, la direction du parc national et de la réserve de parc national Glacier Bay, la direction du parc Tatshenshini – Alsek, la GRC, le gouvernement du Yukon, les Premières nations Champagne et Aishihik et la Première nation Kluane afin d'exécuter les programmes de sécurité publique et d'application de la loi.

Partenariats et participation du public

Sarah Cattrl

Réunion du Groupe de travail sur les possibilités de loisirs

7.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

7.1 Coopération nationale et internationale

Coopération internationale

Kluane fait partie d'un site du patrimoine mondial. La Convention du patrimoine mondial, entente des Nations unies à laquelle adhèrent plus de 100 pays, reconnaît l'importance de protéger des exemples représentatifs du patrimoine culturel et naturel de ce monde. Cette convention précise que ces ressources patrimoniales transcendent les frontières nationales et qu'elles doivent être préservées dans l'intérêt des générations futures.

Kluane et le monument national Wrangell – St. Elias, en Alaska, ont été ajoutés à la liste des sites du patrimoine mondial en 1979. Depuis, le parc national et la réserve de parc national Glacier Bay (Alaska) et le parc Tatshenshini – Alsek (Colombie-Britannique) y ont été annexés pour devenir le site du patrimoine mondial Kluane/Wrangell – St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini – Alsek. Voici les caractéristiques qui sont à l'origine de la création de ce site du patrimoine mondial : « [traduction libre]...un écosystème naturel continu intact, constitué de riches groupements de végétation, d'une abondance de populations fauniques, dont des grizzlis et des mouflons de Dall (la concentration la plus importante du monde), et d'un certain nombre de communautés végétales rares. C'est également là que sont réunis le champ de glace non polaire le plus vaste du monde et certains des glaciers les plus spectaculaires de la planète. » (tiré de la plaque du site du patrimoine mondial)

En 1998, le National Park Service des États-Unis et Parcs Canada ont signé un protocole d'entente de cinq ans portant sur la gestion, l'étude, la protection, la conservation et la mise en valeur conjointes de certains parcs et lieux historiques nationaux. Le site du patrimoine mondial Kluane/Wrangell – St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini – Alsek figure au nombre des douze secteurs prioritaires. Entre autres possibilités de concertation, les deux signataires envisagent de faire des échanges de personnel et d'offrir des programmes de formation conjoints, de créer des réseaux intergouvernementaux de biologistes, de planificateurs, d'interprètes et de spécialistes de l'accueil, d'officialiser une entente pour la gestion commune des rivières Tatshenshini et Alsek, de produire une carte de base commune pour les quatre parcs, de solliciter un moratoire sur le déboisement de la frontière internationale entre les parcs et, enfin, de moderniser les plaques du site du patrimoine mondial en y inscrivant le nom complet du site du patrimoine mondial.

Rivière du patrimoine canadien

Dans le cadre de son programme de conservation des cours d'eau d'importance patrimoniale, le Canada a créé un réseau de rivières du patrimoine canadien. Ce projet est exécuté conjointement par le gouvernement fédéral, les dix provinces et les trois territoires. L'objectif consiste à souligner l'importance particulière des grands cours d'eau du pays et à les gérer de façon à en perpétuer les valeurs naturelles, historiques et récréatives pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de tous les Canadiens, aussi bien les générations d'aujourd'hui que celles de demain.

La rivière Alsek figure parmi les premiers cours d'eau qui ont reçu le statut de rivière du patrimoine canadien (1986). Reconnue d'abord pour ses caractéristiques naturelles exceptionnelles, la rivière est depuis devenue une destination de tout premier ordre pour les amateurs de descente en eaux vives, et le public prend peu à peu conscience de ses valeurs culturelles. L'importance naturelle, récréative et culturelle de ce cours d'eau se reflète dans les buts stratégiques et les mesures exposés dans le présent plan directeur.

7.1.1 Buts stratégiques

Les valeurs naturelles qui sont à l'origine de la création du site du patrimoine mondial Kluane/Wrangell – St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini – Alsek sont protégées et bien comprises.

Les valeurs naturelles qui ont permis à l'Alsek d'être classée rivière du patrimoine canadien sont protégées et bien comprises. Il en va de même pour ses valeurs culturelles et récréatives.

7.1.2 Objectifs

1. Assumer les responsabilités qui incombent à Kluane en tant qu'élément d'un site du patrimoine mondial et respecter les exigences du programme des rivières du patrimoine canadien.
2. Cimenter les liens établis avec le parc national et la réserve de parc national Wrangell – St. Elias et le parc national et la réserve de parc national Glacier Bay afin de faire progresser des dossiers d'intérêt commun.

7.1.3 Principales mesures

1. Se servir du présent plan directeur pour gérer le site du patrimoine mondial.
2. Conformément au protocole d'entente conclu en mai 1998 avec le National Park Service des États-Unis, cimenter les liens établis avec le parc national et la réserve de parc national Wrangell – St. Elias et le parc national et la réserve de parc national Glacier Bay afin de faire progresser des dossiers d'intérêt commun.
3. Se servir du présent plan directeur et des lignes directrices pour la gestion de la rivière Alsek afin de gérer l'Alsek en tant que rivière du patrimoine canadien.
4. Veiller à ce que la qualité de l'eau de la rivière Alsek excède les normes fédérales.
5. Sensibiliser la population à l'importance que revêt la rivière Alsek sur le plan naturel, culturel et récréatif.

7.2 Participation du public

Au cours de l'examen du plan directeur, Parcs Canada a procédé à une série de consultations publiques. Les organismes et les particuliers qui y ont pris part lui ont fait savoir qu'ils souhaitaient également participer à la mise en œuvre du plan. Le Conseil de gestion du parc national Kluane joue à cet égard un rôle important : il offre au public la possibilité de commenter l'orientation adoptée pour la gestion de Kluane. Chaque année, Parcs Canada publiera un compte rendu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur, et le Conseil coordonnera la tenue d'un forum public. Les correctifs qui s'imposent seront apportés selon les principes de la gestion adaptative.

7.2.1 But stratégique

Les grandes décisions qui touchent le parc sont prises en temps voulu et de façon équitable à l'issue de consultations publiques.

7.2.2 Objectif

1. Demeurer comptable envers le public.

7.2.3 Principales mesures

1. Inciter les intervenants et le public à prendre part à la mise en œuvre du plan directeur, notamment en commentant le rapport annuel de Parcs Canada et en participant au forum coordonné par le Conseil de gestion du parc national Kluane.
2. Consulter le public et les intervenants pour connaître leurs vues sur les grandes initiatives prévues pour le parc.

Administration et opérations

Randonnée d'interprétation sur le sentier King's Throne

8.0 ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

8.1 Gérance environnementale

Le gouvernement du Canada souscrit au concept de la gérance environnementale. C'est pourquoi il tient à ce que chaque ministère respecte ou dépasse les normes établies dans les lois et les règlements environnementaux, adopte des pratiques écologiques exemplaires et mette en place un système de gestion de l'environnement qui lui permette d'écologiser ses opérations. Le gouvernement a officialisé bon nombre de ses engagements à cet égard en apportant des

modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et en nommant un commissaire à l'environnement et au développement durable. Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement des efforts qu'il a déployés pour assumer ses responsabilités environnementales.

Le système de gestion de l'environnement est un outil qui aide les organismes et les entreprises à intégrer les principes de la gérance environnementale à leur processus décisionnel. Ce système leur permet de s'attaquer en priorité aux menaces environnementales les plus grandes. Parcs Canada a donc lui aussi adopté un système de gestion de l'environnement pour se donner une méthode structurée et uniforme de réduire les incidences de ses opérations sur l'environnement.

Le Cadre national des systèmes de gestion de l'environnement cible les 14 problèmes environnementaux suivants :

- biphényles polychlorés
- substances appauvrissant la couche d'ozone
- systèmes de stockage de produits pétroliers
- pesticides
- gestion des matières dangereuses
- sites contaminés
- émissions
- gestion du parc automobile
- autres questions de transport et d'équipement
- conservation de l'énergie
- gestion des déchets solides
- gestion des eaux usées
- conservation de l'eau
- achats écologiques

Ce cadre établit les objectifs et les cibles que chaque parc doit atteindre pour gérer ses priorités environnementales.

En collaboration avec d'autres bureaux de l'Unité de gestion du Yukon, la direction de Kluane a récemment dressé un plan d'action pour faciliter la mise en œuvre de son système de gestion de l'environnement pendant les cinq prochaines années. Les dossiers prioritaires sont ceux des systèmes de stockage de produits pétroliers, des sites contaminés, de la conservation de l'énergie et des achats écologiques.

8.1.1 Buts stratégiques

Les activités, les services et les produits de Parcs Canada témoignent de pratiques environnementales saines.

La gérance environnementale fait partie intégrante des activités de l'ensemble des entreprises exploitées dans le parc.

Les visiteurs et les Premières nations souscrivent aux principes de gérance environnementale et de durabilité.

8.1.2 Objectif

1. Adopter des pratiques environnementales saines dans l'ensemble de ses opérations et travailler continuellement à améliorer son rendement écologique.

8.1.3 Principales mesures

1. Mettre en œuvre dans le parc un système de gestion de l'environnement axé surtout sur l'achat de produits écologiques.

2. Montrer l'exemple en faisant connaître le rendement écologique du parc aux intervenants et à la population du Canada.
3. Travailler de concert avec les visiteurs, les locataires, les fournisseurs de services, les propriétaires fonciers voisins et d'autres intervenants afin de les encourager à soumettre leurs activités à des normes environnementales élevées.
4. Renseigner les visiteurs et les Premières nations pour qu'ils soient en mesure de faire des choix environnementaux éclairés.

8.2 Opérations

Les bureaux de l'administration du parc sont logés dans le Centre d'accueil de Haines Junction. Quant au bureau des gardes de parc et au bloc des services d'entretien, ils se trouvent à 2 km à l'ouest de la collectivité. Parcs Canada entend revoir continuellement ses opérations pour s'assurer que les installations et l'infrastructure actuelles répondent aux besoins du parc.

Près de la moitié des bâtiments du parc sont en piètre état, et 20 % sont en bon état. Tous commencent à prendre de l'âge. Parcs Canada ne prévoit pas de construire de nouvelles installations opérationnelles pour les cinq prochaines années. Il se concentrera surtout sur des travaux de réfection et d'entretien, notamment pour accroître le rendement énergétique des bâtiments du parc. Pour obtenir des détails sur la réfection du Centre d'accueil de Haines Junction, le lecteur est prié de se reporter à la section 6.3, intitulée « Interprétation et diffusion externe ».

Pour évaluer les incidences environnementales et rendre compte de l'intégrité écologique du parc, Parcs Canada se laisse guider par un ensemble de lois et de politiques. Il entend procéder aux évaluations prévues et produire les rapports exigés dans le respect des règles établies.

8.2.1 But stratégique

Parcs Canada administre et exploite le parc en respectant ses responsabilités fondamentales et ses normes d'efficacité opérationnelle.

8.2.2 Principales mesures

1. Se servir du nouveau *Rapport sur l'état des parcs*, qui est publié tous les cinq ans, ainsi que du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui paraît aux deux ans, pour rendre compte de l'état de l'intégrité écologique du parc.
2. Se servir de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la nouvelle loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, lorsque celle-ci sera en vigueur, pour évaluer les incidences environnementales des projets à l'étude.
3. Examiner l'infrastructure et les installations opérationnelles du parc, y compris les logements du personnel et les chalets de patrouille, afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins à long terme au chapitre des opérations et de l'administration du parc.

Zonage du parc et création de réserves intégrales

Vittorio Sella

Camp d'alpinistes sur le glacier Malaspina, pendant la première ascension du mont Elias, en 1897

9.0 ZONAGE DU PARC ET CRÉATION DE RÉSERVES INTÉGRALES

9.1 Système de zonage des parcs nationaux

Le système de zonage des parcs nationaux permet à Parcs Canada de classer les secteurs d'un parc en fonction du degré de protection nécessaire. Pour prendre une décision concernant le zonage, Parcs Canada évalue aussi dans quelle mesure le secteur se prête à des activités récréatives. Les cinq zones du système sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. Les zones I à IV sont représentées à Kluane. Le système de zonage n'a aucune incidence sur les activités de récolte et de subsistance des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane. Il existe dans le parc trois zones de récolte interdite. Le lecteur est prié de se reporter à la section 6.1 pour obtenir plus de détails.

9.2 Zone I - Préservation spéciale (14 % de la superficie du parc)

Les terres classées « zone I » méritent une protection particulière parce qu'elles renferment des caractéristiques naturelles ou culturelles rares, menacées ou en danger de disparition ou parce qu'elles représentent particulièrement bien la région naturelle. Dans cette zone, c'est la préservation qui est l'objectif prioritaire. Les véhicules à moteur y sont interdits. Le présent plan directeur énumère 13 secteurs de zone I qui figuraient également dans le plan directeur de 1990. Deux modifications ont été apportées depuis l'adoption du dernier plan directeur. D'une part, la zone de protection du grizzli Alsek/Kaskawulsh a été agrandie de façon à englober les pentes supérieures de ce secteur. Cette expansion a été jugée nécessaire à la lumière des résultats de récentes études menées sur le comportement des ours, les aires de mise bas et une population de grizzlis à peine stable. D'autre part, dans la zone de protection du grizzli Alsek/Kaskawulsh, la surface de l'eau de la rivière Alsek, qui était auparavant classée zone III, a été désignée zone I, ce qui correspond au zonage des terres environnantes.

Secteurs de zone I :

- Nunatak Logan
- Zone alpine du ruisseau Steele
- Mont Hoge et vallée de Dän Zhür/la rivière Donjek
- Cours supérieur de Shär Ndü Chù/la rivière Duke
- Dunes du ruisseau Bullion
- Tachâl Dhäl (mont Sheep)
- Delta d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims)
- Zone de protection du grizzli Alsek/Kaskawulsh
- Mont Goatherd
- Cours inférieur de la rivière Alsek
- Lac et rivière Sockeye
- Marais du ruisseau Fraser
- Sites archéologiques du lac Airdrop et du mont Hoodoo (non illustrés).

L'annexe F renferme une description des secteurs de la zone I.

9.3 Zone II - Milieu sauvage (85 % de la superficie du parc) et réserve intégrale

Zone II

La zone II renferme de vastes étendues sauvages qui sont représentatives de la région naturelle. L'objectif principal consiste à maintenir les écosystèmes dans leur état d'origine en y réduisant au minimum les perturbations humaines. Les secteurs de zone II offrent aux visiteurs la possibilité de découvrir de près les écosystèmes du parc grâce à un minimum de services et d'installations rudimentaires. Dans la majeure partie de cette zone, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude dans un secteur reculé. Les véhicules à moteur y sont interdits, à l'exception des aéronefs, qui sont autorisés à atterrir dans les secteurs isolés dans des conditions rigoureusement contrôlées.

Pendant les mois d'hiver, le sentier Cottonwood et la vallée de la rivière Slims feront partie de la zone III. C'est là que pourraient avoir lieu les excursions en motoneige sanctionnées par l'administration du parc (une ou deux par an) à l'intention des résidents de la région. Il s'agit de la seule activité motorisée qui sera permise dans ces secteurs. Le sentier Cottonwood et la vallée de la rivière Slims ne seront pas classés réserve intégrale (voir ci-dessous).

Carte 4. Zonage du parc

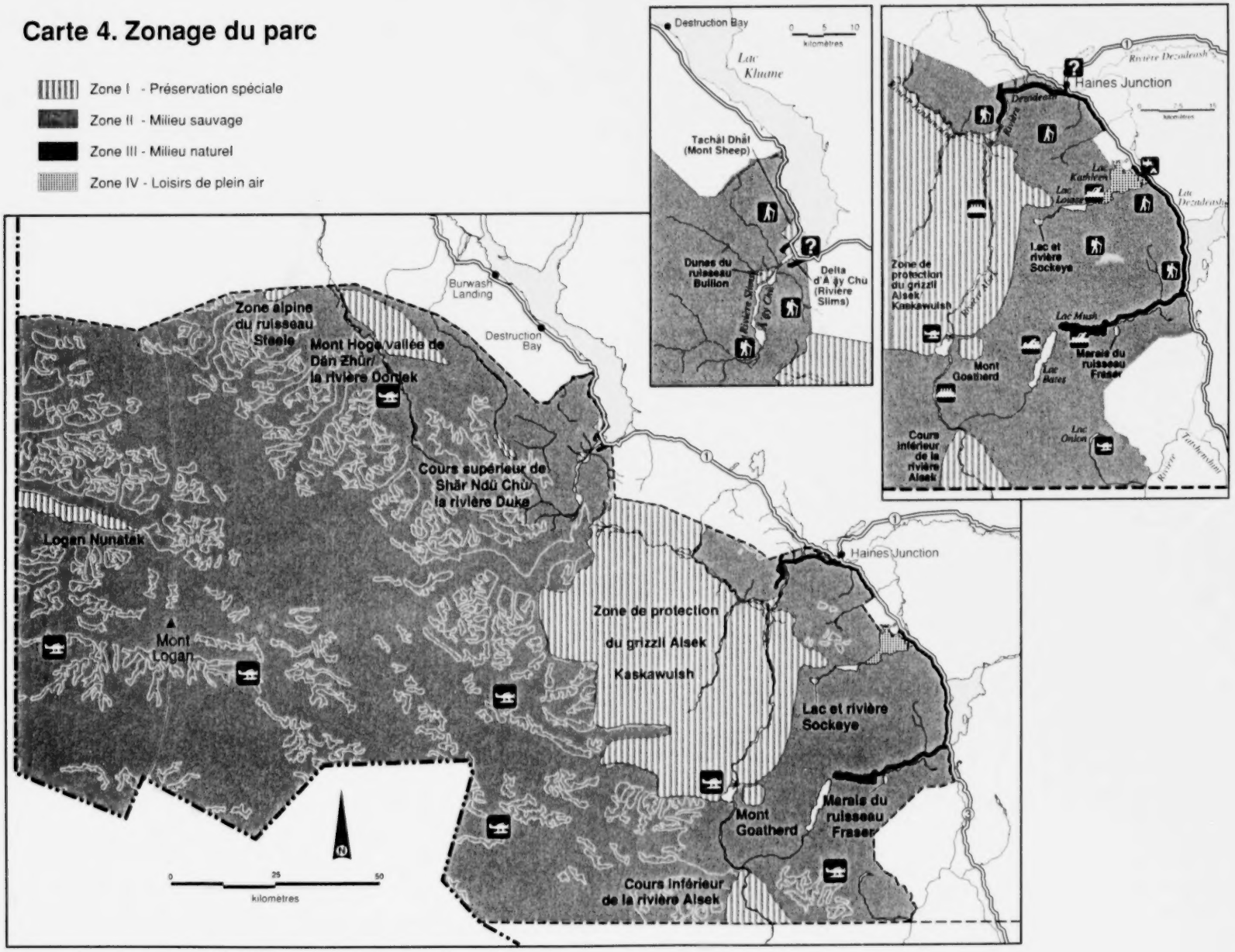

Carte 4. Zonage du parc

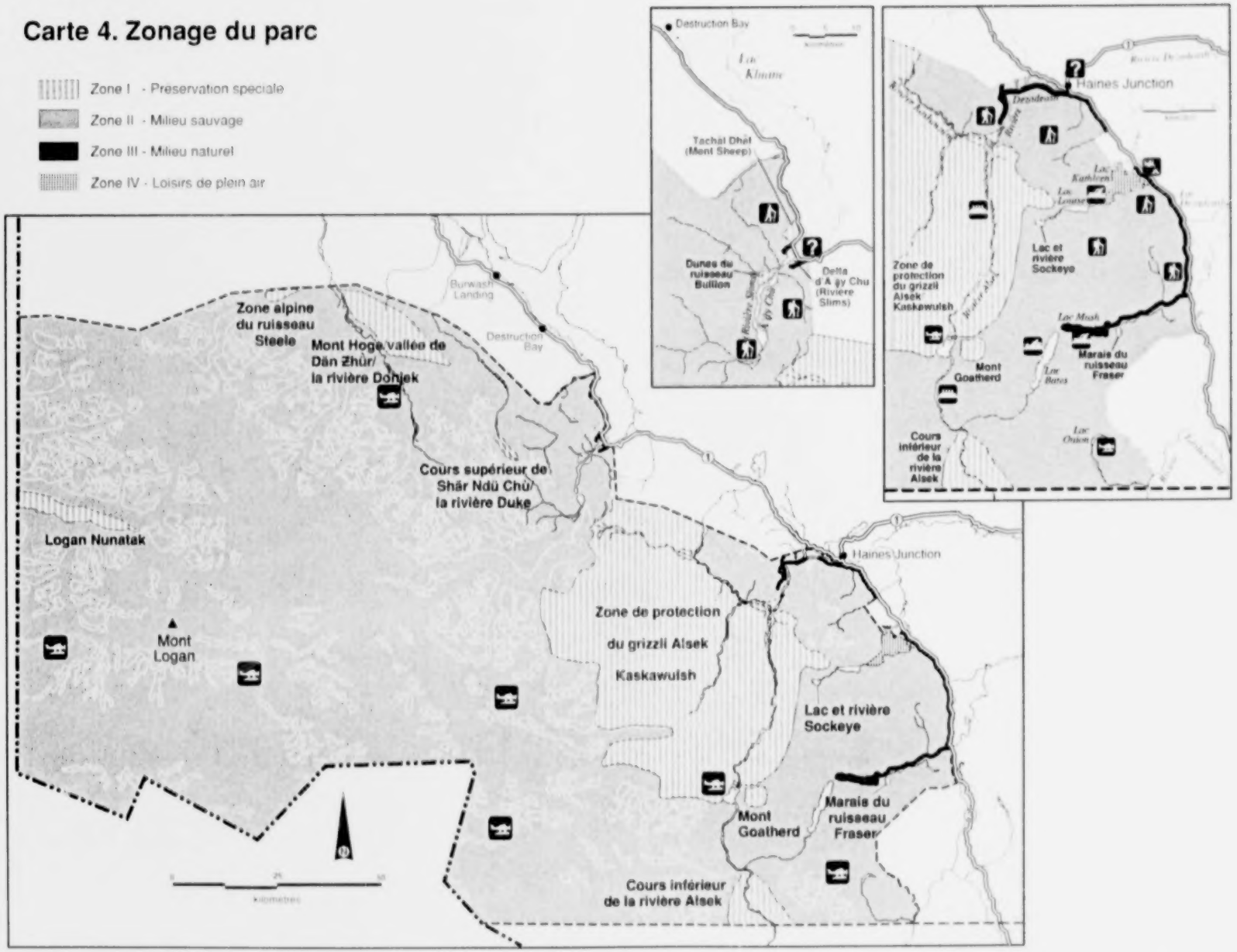

Voici les modifications apportées au zonage par rapport au plan directeur de 1990 :

- L'aire de fréquentation diurne Alsek passe de la zone IV à la zone II (cette aire de fréquentation diurne avait été proposée dans le plan de 1990, mais elle n'a jamais été aménagée);
- Le lac Bates, qui était jusqu'ici classé zone III, sera dorénavant désigné zone II; ce changement reflète le fait que les embarcations motorisées y sont interdites;
- Le tronçon de la rivière Dezadeash qui se trouve entre le ruisseau Serpentine et la rivière Kaskawulsh passe de la zone III à la zone II;
- L'aire de fréquentation diurne du Glacier-Lowell, qui figurait jusqu'ici dans un secteur de zone III, sera dorénavant classée zone II (cette aire de fréquentation diurne avait été proposée dans le plan de 1990, mais elle n'a jamais été aménagée).

Création de réserves intégrales

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales pour faciliter le maintien d'un haut degré d'intégrité écologique. Dans ces réserves intégrales, les activités susceptibles de nuire au caractère sauvage d'un parc sont interdites. Les seules installations et activités permises sont celles qui sont jugées nécessaires pour la prestation des services essentiels et pour la protection des ressources du parc. L'activité humaine y est gérée en fonction d'objectifs écologiques et sociaux et de stratégies de gestion des activités récréatives, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Voici les principales différences qui existent entre le système de zonage et la création de réserves intégrales :

- Le système de zonage consiste en un outil de planification qui, tout en faisant de l'intégrité écologique son objectif premier, permet de délimiter des secteurs et de déterminer quelles activités y sont autorisées et dans quelles limites. Le zonage peut être modifié tous les cinq ans dans le cadre de l'examen du plan directeur.
- Les règlements créant des réserves intégrales sont des outils législatifs qui interdisent les aménagements et les activités incompatibles avec le caractère sauvage du parc. Par conséquent, le public obtient l'assurance que le parc bénéficiera d'une protection en permanence. Les limites des réserves intégrales ne peuvent être changées qu'à la suite d'une modification au règlement, processus qui exige lui-même un décret en conseil.

Il est recommandé que plus de 95 % de la superficie du parc soit convertie en réserve intégrale. Les limites de cette réserve intégrale correspondront en gros à celles des secteurs de zone II et de zone I du parc.

Principale mesure

1. Au plus tard un an après le dépôt du présent plan directeur, et à la suite d'un examen public, déclarer « réserve intégrale » les secteurs du parc qui sont classés zone II et zone I dans le plan directeur. La signature de l'entente définitive de la Première nation Kluane pourrait avoir une influence sur cette mesure.

9.4 Zone III – Milieu naturel (moins de 1 % de la superficie du parc)

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc grâce à des activités récréatives qui nécessitent quelques services et installations rudimentaires. Les véhicules particuliers y sont autorisés, mais l'accès est rigoureusement contrôlé (fermeture des routes au besoin et restrictions applicables à la puissance des bateaux à moteur). Désormais, les chemins d'accès du parc figureront tous dans la zone III (certains étaient auparavant dans la zone IV). Il s'agit du chemin d'accès du Lac-Mush, du chemin d'accès Alsek (le tronçon menant à Bear Camp avait été classé chemin

de qualité inférieure dans le plan de 1990), le chemin d'accès du Ruisseau-Vulcan et le chemin d'accès du Ruisseau-Sheep. Le taux d'activité sur ces chemins a toujours été faible, avant et depuis la création du parc, ce qui facilite la gestion de l'accès. Parcs Canada a cependant recours à diverses mesures pour éviter une hausse de l'affluence : fermetures saisonnières à l'aide de barrières; fermetures à court ou à long terme en raison de la présence d'ours et restriction de l'accès aux seuls véhicules à quatre roues motrices. À l'avenir, il se laissera inspirer par les principes de gestion des activités récréatives pour déterminer s'il y a lieu de restreindre encore davantage l'accès aux chemins du parc.

Voici les autres secteurs classés zone III : le lac Mush, l'aire de fréquentation diurne du Lac-Mush, le tronçon de la rivière Dezadeash qui coule entre la limite du parc et le ruisseau Serpentine (le présent plan en réduit la superficie, puisqu'une partie de ce tronçon fait maintenant partie de la zone II), l'aire de fréquentation diurne du Ruisseau-Sheep et l'emprise de l'ancien pipeline (qui se trouvait jusqu'ici dans un secteur de zone II et qui sera désormais classée zone III, pour refléter le fait que les motoneiges y ont un accès contrôlé).

9.5 Zone IV – Loisirs de plein air (moins de 1 % de la superficie du parc)

La zone IV réunit tout un éventail d'installations et de services qui aident les visiteurs à comprendre le patrimoine du parc. À Kluane, la zone IV englobe trois secteurs : le lac Kathleen; l'aire de fréquentation diurne du Lac-Kathleen et l'aire d'accueil de Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep) [nouveau].

Priorités à respecter pendant la mise en oeuvre

Fritz Mueller

Chemin du Lac-Mush

10.0 PRIORITÉS À RESPECTER PENDANT LA MISE EN OEUVRE

Le plan directeur expose l'orientation stratégique à adopter pour la gestion et l'exploitation à long terme du parc national et de la réserve de parc national Kluane. En collaboration avec le Conseil de gestion du parc national Kluane et les Premières nations Champagne et Aishihik, le directeur du parc est chargé de la mise en oeuvre du plan directeur. Le Plan d'affaires de l'Unité de gestion du Yukon, qui est mis à jour chaque année, présente la stratégie à adopter pour la mise en oeuvre du plan directeur et affecte les ressources selon les priorités énoncées dans le plan directeur.

Le Conseil de gestion du parc national Kluane, les Premières nations Champagne et Aishihik et Parcs Canada tiennent des réunions pour élaborer ensemble le Plan d'affaires de l'Unité de gestion. La mise en oeuvre des principales mesures du plan dépend en partie d'un apport de fonds continu. De plus, de nombreuses mesures ne peuvent être prises qu'avec la collaboration de partenaires et d'intervenants.

La liste qui suit présente les mesures prioritaires qui devront être prises dans les deux premières années de mise en oeuvre du plan directeur. Elles sont groupées en fonction des gammes de services de Parcs Canada, telles qu'elles figurent dans le Plan d'affaires de l'Unité de gestion.

Les progrès seront consignés dans des rapports annuels publics sur la mise en oeuvre du plan directeur, dans des rapports annuels sur le rendement du Plan d'affaires, dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, document national qui paraît tous les deux ans, et, enfin, dans le nouveau *Rapport sur l'état des parcs*, qui est publié aux cinq ans.

Protection des ressources patrimoniales

- Travailler en collaboration avec d'autres intervenants à la gestion des ours de la région.
- De concert avec d'autres, cartographier les aires et les activités qui revêtent une importance particulière sur le plan écologique dans l'écosystème élargi de Kluane.
- Collaborer avec d'autres intervenants à perfectionner les systèmes d'information géographique et d'autres outils afin de faciliter la prise de décisions à l'échelle régionale.
- Travailler avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane en vue d'aider les Autochtones à redécouvrir leur patrimoine culturel dans le parc.
- Établir des lignes directrices afin de veiller à ce que les programmes de recherche et de gestion du parc servent à familiariser les membres des Premières nations locales avec les communautés animales et végétales du parc.
- Élaborer et exécuter un programme de surveillance écologique en collaboration avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane ainsi que des chercheurs.
- Délimiter et cartographier les habitats et les corridors de déplacement qui revêtent une importance cruciale pour les gros mammifères et mettre en place les mesures de gestion qui s'imposent pour les protéger.
- Appliquer les recommandations issues du Projet sur le grizzli et continuer d'appuyer la collecte de renseignements sur l'écologie de l'ours.
- Fixer des objectifs pour la gestion des écosystèmes aquatiques du parc, puis élaborer et mettre en oeuvre des stratégies qui en faciliteront l'atteinte.
- Faire adopter des règlements créant des réserves intégrales dans les secteurs de zone II et de zone I délimités dans le présent plan directeur.
- Appuyer les programmes visant à faire mieux comprendre les liens traditionnels qui unissent les Tutchones du Sud au parc, y compris les programmes de recherche communautaires. En guise de projet prioritaire, trouver, répertorier et cartographier les sentiers traditionnels autochtones qui se trouvent dans le parc.
- Mettre sur pied pour le parc un programme de gestion des ressources culturelles qui fait appel à la participation des gouvernements des Premières nations locales.
- Établir des protocoles qui permettront de veiller à ce que les programmes de gestion des ressources culturelles soient utilisés comme outils d'éducation culturelle et patrimoniale des Premières nations.

- Avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane et le Conseil de gestion du parc national Kluane, examiner les zones de récolte interdite du parc et adopter une approche pour la gestion et la réglementation des activités de récolte et de piégeage des Premières nations.

Mise en valeur du patrimoine

- Poursuivre le réaménagement du Centre d'accueil de Haines Junction.
- Élaborer des programmes et des produits d'interprétation destinés principalement aux résidents des environs.
- Aider les Premières nations locales à élaborer et à exécuter, à l'intention de leurs membres, des programmes de sensibilisation à la culture autochtone dans le parc.
- Créer des programmes scolaires sur le parc en mettant l'accent sur les écoles locales.
- Créer des occasions pour le public d'en apprendre davantage sur les travaux de recherche et les mesures de gestion du parc ainsi que sur le rôle qu'ils jouent dans la préservation de l'intégrité écologique.
- Travailler de concert avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane à créer des thèmes et des programmes d'interprétation appropriés sur le plan culturel.
- Faire des recherches sur les toponymes autochtones, puis les utiliser sur les panneaux de signalisation et dans les publications du parc.
- Travailler avec l'industrie du tourisme afin de promouvoir des possibilités de voyages d'apprentissage associés au parc.
- Travailler en collaboration avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane afin d'élaborer et d'exécuter des programmes qui aident le personnel du parc et les autres intervenants à comprendre de quelle façon le savoir traditionnel des Premières nations et les liens qu'elles entretiennent avec la nature contribuent au maintien de l'intégrité écologique.
- Élaborer et mettre en oeuvre des méthodes pour mesurer régulièrement l'efficacité des programmes et des produits d'interprétation et de diffusion externe.

Services aux visiteurs

- Travailler avec les Premières nations Champagne et Aishihik à aménager un comptoir de ventes au Centre d'accueil de Haines Junction.
- Voir à créer pour les exploitants autochtones des possibilités d'offrir des excursions de descente en eaux vives, des croisières, des services de navette et d'autres services touristiques, à mesure que se développe le secteur du tourisme autochtone dans la région.
- Travailler avec le gouvernement du Yukon, les Premières nations et les collectivités locales à embellir les approches du parc afin de mieux créer chez les visiteurs l'impression qu'ils sont arrivés dans le parc.
- Construire aux points de départ des sentiers les plus populaires des installations qui intègrent plusieurs types de renseignements : orientation, interprétation, sécurité et écologie.
- Collaborer avec les gouvernements et les entreprises afin de veiller à ce que les activités de marketing liées au parc intègrent les messages sur l'intégrité écologique et suscitent des attentes raisonnables chez les visiteurs.

- Entretenir le chemin du Lac-Mush comme voie d'accès de qualité inférieure pour un faible volume de circulation, afin d'offrir aux véhicules à quatre roues motrices un moyen d'accès saisonnier fiable.
- Travailler avec le gouvernement du Yukon et d'autres intervenants afin d'entretenir le chemin de la Rivière-Alsek pour offrir aux véhicules à quatre roues motrices un moyen d'accès saisonnier fiable.
- Aménager des emplacements de camping désignés dans la vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims) afin de contribuer à réduire les risques d'affrontements ours-humains.
- Travailler avec les exploitants d'aéronefs à délimiter et à désigner dans les champs de glace une ou deux aires d'atterrissage pouvant être utilisées par un grand nombre d'exploitants pour des activités diurnes.
- Collaborer avec l'industrie cinématographique afin de circonscrire une aire d'atterrissage préapprouvée dans les champs de glace pour les activités de tournage.
- De concert avec Tourisme Yukon, les Premières nations Champagne et Aishihik et d'autres intervenants, explorer le concept d'une promenade panoramique le long de la route de Haines.
- Encourager les amateurs de ski de fond et de ski de randonnée en arrière-pays à pratiquer leur sport en traçant régulièrement les pistes les plus populaires et en damant le sentier Cottonwood au printemps.
- Diriger chaque année une ou deux excursions en motoneige sanctionnées par le parc, principalement à l'intention des résidents des environs.

Gestion de Parcs Canada

- Mobiliser les intervenants et le public pendant la mise en oeuvre du plan directeur, notamment pour la rédaction d'un rapport annuel par Parcs Canada et l'organisation d'un forum public coordonné par le Conseil de gestion du parc national Kluane.
- Consulter le public et les intervenants sur les nouvelles initiatives d'envergure.
- Tenir compte des retombées économiques éventuelles à l'étape de la conception et de l'exécution de nouvelles initiatives de gestion, comme le programme de surveillance écologique, et voir à ce que ces initiatives favorisent la création d'emplois pour les Premières nations.
- Participer avec le parc national et la réserve de parc national Wrangell – St. Elias et le parc national et la réserve de parc national Glacier Bay à des activités conjointes susceptibles de faire progresser la cause des aires protégées.
- Examiner l'infrastructure et les installations opérationnelles actuelles du parc, y compris les logements du personnel et les chalets de patrouille, afin de veiller à ce qu'elles répondent aux besoins à long terme du parc sur le plan des opérations et de l'administration.

Résumé du rapport d'évaluation environnementale

Fritz Mueller

Jeune tétras du Canada

11.0 RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

11.1 Aperçu

Conformément à la directive du Cabinet intitulée *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes*, le plan directeur du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane a été soumis à une évaluation environnementale stratégique. Cette

évaluation portait sur les répercussions écologiques possibles des propositions contenues dans le plan directeur. L'examen environnemental préalable a eu lieu dès le début du processus d'élaboration du plan directeur, pour que Parcs Canada puisse tenir compte des incidences environnementales de l'ensemble des initiatives prévues avant d'avoir à prendre des décisions irrévocables. Cet examen a permis à Parcs Canada de rajuster le contenu du plan. Les résultats de l'évaluation environnementale sont présentés en survol dans les paragraphes qui suivent. Le lecteur est prié de se reporter au rapport intégral pour obtenir des renseignements plus détaillés.

Ces 10 dernières années à Kluane, Parcs Canada a consacré beaucoup de temps et de ressources à des recherches scientifiques et à des études sur l'activité humaine, à l'appui de ses activités de planification et de gestion. Il s'est notamment employé à mieux comprendre l'écologie des ours et des humains. Dans le cadre de ses travaux de recherche, il a préféré examiner les effets cumulatifs de l'activité humaine sur les composantes valorisées de l'écosystème plutôt que de se limiter à l'étude d'une seule espèce. Les mesures exposées dans le plan directeur révisé ont été élaborées à la lumière des recommandations issues de ces études. Le plan directeur se veut un plan d'action raisonné qui permettra à Parcs Canada de s'attaquer aux agents d'agression qui menacent actuellement l'intégrité écologique de Kluane. Ce plan prévoit l'adoption des techniques de gestion des activités récréatives et des principes de la gestion adaptative dans le but de rendre les ressources moins vulnérables aux changements importants. Pour que cette approche produise les résultats escomptés, cependant, il faudra un programme de surveillance bien conçu et bien exécuté qui permette de mesurer l'efficacité des mesures en place et qui facilite l'amélioration des outils de gestion. Sans ces activités de surveillance et de suivi, les ressources deviendraient plus vulnérables à des changements de source anthropique, qui risqueraient de ne pas être perceptibles avant de parvenir à un stade d'évolution avancé. Une fois les problèmes décelés, Parcs Canada disposerait d'une gamme limitée de solutions, et l'efficacité des mesures correctives pourrait s'en trouver réduite.

Bon nombre des propositions décrites dans le plan directeur sont de nature conceptuelle, et il n'est pas possible pour l'instant d'en évaluer pleinement les incidences environnementales. À mesure que des renseignements plus détaillés deviendront accessibles, les projets seront évalués conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), du *Processus d'évaluation des aménagements*, de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon* ou d'autres lois qui pourraient leur succéder. Parcs Canada assume le rôle d'autorité responsable en vertu de la LCEE. Il compte s'abstenir d'entreprendre quelque projet que ce soit avant d'avoir décidé, à la lumière des résultats d'une évaluation environnementale, s'il y a lieu de l'approuver, de le rejeter ou de le soumettre à une évaluation plus approfondie.

Dans bien des cas, les mesures exposées dans le plan directeur sont en fait une version améliorée des approches de gestion déjà adoptées à Kluane. Le plan directeur révisé prévoit peu de nouvelles activités ou installations. Dans le plan de 1990, il avait été proposé qu'une aire de fréquentation diurne soit aménagée au col Alsek. Cependant, en 1996, à la lumière d'une étude d'impact préliminaire détaillée, il a été établi que le projet risquait d'avoir des incidences considérables et que, dans certains cas, il serait difficile, voire impossible, de les atténuer efficacement. Le projet a donc été abandonné, et il ne figure pas dans le plan directeur révisé.

Certaines mesures devraient créer des emplois et des retombées économiques pour les entreprises de la région. D'autres leur seront vraisemblablement préjudiciables. Conformément aux ententes de règlement des revendications territoriales, Kluane doit engendrer d'importantes retombées socioéconomiques pour les Premières nations locales. Certaines dispositions issues de ces ententes, notamment celles qui visent le « droit de premier refus », risquent de susciter du ressentiment chez des membres des collectivités locales. Il importe donc d'expliquer de façon claire et précise à toutes les parties touchées les droits issus des ententes de règlement et les processus d'adjudication afin de réduire au minimum la mésinformation et de maximiser l'harmonie au sein des collectivités voisines de Kluane.

11.2 Analyse et évaluation des impacts

Principe

L'approche adoptée dans le plan directeur est axée sur la prudence et vise à assurer l'intégrité écologique à long terme de Kluane. Parcs Canada s'est inspiré du principe de la prudence et de techniques reconnues en biologie de conservation, notamment la gestion adaptative, pour rédiger l'énoncé d'intégrité écologique du parc et les mesures proposées dans le plan. Chaque fois que les activités ou les aménagements prévus dans le plan directeur seront soumis à une évaluation détaillée, il sera tenu compte des impacts sur les ressources naturelles et culturelles ainsi que sur la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Le plan directeur de 1990 contenait trois critères d'évaluation dont Parcs Canada se servira pour orienter ses décisions de gestion : compatibilité (activités qui cadrent avec la nature sauvage du parc et qui tiennent compte de la fragilité des ressources); contrôlabilité (période et fréquence) et réversibilité (surveillance des effets et rajustement des mesures de gestion, au besoin, pour réduire au minimum les impacts ou supprimer l'installation ou l'activité). En l'absence de données empiriques suffisantes ou en cas de doute quant à l'exactitude des prévisions touchant les impacts, Parcs Canada optera pour la prudence et accordera la priorité à l'intégrité écologique plutôt qu'aux considérations socioéconomiques ou aux activités récréatives. L'approche de la gestion adaptative prend toute son utilité lorsqu'elle s'assortit de programmes de surveillance à long terme qui font l'objet d'améliorations constantes. Cette approche ne peut être mise en œuvre sans l'apport de ressources suffisantes.

Agents d'agression

Le plan directeur énumère les principales menaces qui pèsent sur le parc et l'écosystème régional. La direction du parc a choisi des indicateurs de l'intégrité écologique et établi des cibles à atteindre. Les objectifs de surveillance écologique et l'énoncé d'intégrité écologique sont intégrés au plan directeur. L'énoncé d'intégrité écologique est un document clé qui expose les étapes à franchir et les approches à adopter pour surveiller et protéger l'intégrité écologique du parc. Parcs Canada a entrepris des recherches pour mieux connaître les effets des agents d'agression sur l'écosystème. Il a déjà instauré des mesures d'intervention, notamment un système de quotas sur le nombre de randonneurs, dans des secteurs clés tels que les vallées qui se trouvent dans la ceinture de verdure du parc. Il compte surveiller l'efficacité de ces mesures pendant la durée entière du plan directeur. En outre, il semblerait que Parcs Canada ait recours à des boucles de rétroaction pour perfectionner ses méthodes de gestion.

Intégrité écologique

Parcs Canada a mené des recherches approfondies sur les affrontements entre ours et humains le long des sentiers de l'arrière-pays et dans les vallées de Kluane. Les recommandations formulées à l'issue de ces études ont été intégrées aux principales mesures du plan directeur. Les populations de grizzlis ne peuvent assurer leur survie si elles n'ont pas facilement accès à des zones où elles se sentent en sécurité. Le parc a reconnu la nécessité de préserver les secteurs où les grizzlis peuvent errer librement sans craindre de rencontrer des humains. Le plan directeur révisé accroît de beaucoup la superficie de la zone de préservation spéciale (zone I) afin d'assurer la protection des ours. Les secteurs faisant partie de cette zone ne sont pas tous interdits aux humains. Cependant, Parcs Canada a délimité des zones sûres, qu'il gère selon une échelle spatiale et temporelle, où l'activité humaine est interdite. Dans les secteurs de zone I auxquels les visiteurs ont accès, il a recours à diverses méthodes de gestion pour régir les activités récréatives (ex. : utilisation obligatoire de contenants à provisions à l'épreuve des ours). Il est primordial de surveiller l'efficacité de ces mesures pour obtenir les résultats souhaités (réduction du nombre de mesures de gestion des ours; réduction du nombre d'affrontements ours-humains; réduction des pertes de biens; population de grizzlis stable ou en croissance). Parcs Canada devra se servir des résultats de ce

programme de surveillance pour perfectionner ses méthodes de gestion dans le cadre d'une approche de gestion adaptative qui met l'accent sur la prudence et la circonspection dans la prise de décisions. Plusieurs chercheurs qui ont réalisé des études à Kluane indiquent que les effets conjugués de l'activité des randonneurs et des rafteurs dans les corridors fauniques vitaux atteignent probablement un niveau-seuil. Toute activité humaine supplémentaire pendant la saison d'activité des grizzlis risque de menacer la viabilité de la population si des correctifs ne sont pas mis en place. Il est improbable que cette situation se matérialise, compte tenu des mesures de gestion actuelles et proposées à Kluane. Les propositions exposées dans le plan directeur ne devraient entraîner aucune perte directe d'habitat.

Récemment, le Forest Service des États-Unis et d'autres organismes ont étudié à fond les effets de la densité des voies de circulation sur l'environnement. Les résultats de ces études révèlent une forte corrélation entre, d'une part, la densité des routes, et, d'autre part, le nombre et l'intensité des facteurs de perturbation qui nuisent aux écosystèmes. À Kluane, le rapport de densité se rapproche de 0 km de route par kilomètre carré d'aire protégée. Le parc est parcouru de chemins courts, mais aucun d'eux ne pénètre très loin dans l'intérieur. Le chemin Alsek est une voie d'accès rudimentaire et non entretenue pour véhicules à quatre roues motrices qui s'étend sur une distance d'environ 18 km à l'intérieur de Kluane. Le chemin du Lac-Mush, ancien chemin minier à une seule voie, fait 22 km et permet aux véhicules à quatre roues motrices de se rendre aux lacs Mush et Bates, à la vallée du ruisseau Alder et au point de départ du sentier Cottonwood. Le taux de fréquentation de ces chemins a toujours été faible et continue de l'être. Plusieurs mesures ou facteurs contribuent à y restreindre encore davantage l'activité humaine, notamment les fermetures saisonnières à l'aide de barrières, l'impossibilité de s'y rendre en véhicule à deux roues motrices et les fermetures préventives pour éviter les affrontements ours-humains.

Les avions légers et les hélicoptères sont utilisés dans le parc à l'appui des excursions dans l'arrière-pays et des opérations du parc. En outre, plusieurs exploitants offrent des vols panoramiques à Kluane. Les aéronefs peuvent nuire à la faune et à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. Parcs Canada a donc adopté des lignes directrices qui régissent la fréquence des vols, les itinéraires de vol, de même que les aires d'atterrissage et de décollage, afin de gérer la circulation des aéronefs dans le parc. Il n'a aucun moyen direct de contrôler les appareils qui effectuent des vols panoramiques dans l'aire protégée. Les recherches menées laissent entendre que certaines populations d'ongulés seraient vulnérables aux perturbations engendrées par la circulation des aéronefs. Parcs Canada aurait avantage à réaliser d'autres études et à continuer de surveiller les aéronefs et leurs effets sur la faune. Il conviendrait aussi de se servir des résultats de ces études pour perfectionner les mesures de gestion de l'accès aérien dans le parc.

Faune

Aucun des mammifères indigènes du parc ne figure sur la liste des espèces menacées ou en voie de disparition du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le grizzli est cependant considéré par le COSEPAC comme une espèce préoccupante, c'est-à-dire *une espèce qui n'est ni disparue, ni menacée, ni en voie de disparition, mais qui suscite des préoccupations à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.*

La productivité du poisson est faible dans le lac Kathleen et les autres bassins d'eau oligotrophes subarctiques. Les espèces aquatiques risquent d'être menacées par la surpêche si les activités halieutiques ne sont pas gérées avec soin. Le plan directeur propose des moyens pour Parcs Canada d'approfondir sa connaissance des espèces et des communautés aquatiques du parc. Ici encore, les résultats des études réalisées devront servir à améliorer la gestion des ressources.

Réintégration culturelle

Le plan directeur du parc prévoit de nombreuses mesures visant à aider les Tutchones du Sud à réintégrer l'écosystème régional. Il est prévu que ces mesures produiront les résultats suivants : rôle accru des Premières nations dans la gestion de Kluane; amélioration de l'accès des Autochtones à leur territoire traditionnel pour l'exercice de leurs droits de récolte; consolidation du régime de cogestion entre Parcs Canada et les Premières nations; retombées socioéconomiques pour les Premières nations locales.

Ressources culturelles

Kluane recèle d'importantes ressources historiques et archéologiques. Les mesures proposées dans le plan directeur ne devraient pas avoir d'incidences négatives directes sur ces ressources. L'approche exposée permettra aux Premières nations de prendre une part beaucoup plus active dans les initiatives de gestion des ressources patrimoniales et culturelles qui sont lancées dans le parc. Cette concertation devrait se traduire par une amélioration des relations de travail entre Parcs Canada et les Premières nations locales. Il n'y a aucun bâtiment classé édifice du patrimoine fédéral à Kluane. Il est proposé que Parcs Canada procède à une évaluation plus approfondie des ressources historiques associées à l'exploitation aurifère, à la construction de la route de l'Alaska et à l'alpinisme.

Activités récréatives

Parcs Canada a mis sur pied un groupe de travail qui a été chargé de cerner les nouvelles possibilités de loisirs et de discuter des impacts des activités récréatives actuelles et proposées. Le groupe était composé de membres de milieux divers, dont des résidents de collectivités avoisinantes et d'autres personnes qui s'intéressent à l'avenir de Kluane. Par ses travaux, ce groupe a contribué à façonner les principales mesures du plan directeur, qui visent à garantir aux visiteurs une expérience de qualité tout en protégeant l'écosystème contre toute menace. Les lignes directrices pour la gestion de la rivière Alsek sont de bons exemples de mesures qui facilitent l'atteinte de ce double objectif, tout comme les lignes directrices et les modalités régissant les aéronefs dans le parc national Kluane.

Opérations du parc/Système de gestion de l'environnement

L'administration du parc et les services d'accueil ont des incidences directes négligeables sur Kluane. Les installations administratives, les bureaux, le bloc des services d'entretien, les logements du personnel et le centre d'accueil principal sont tous réunis dans la collectivité de Haines Junction, au nord de la limite du parc. Haines Junction se trouve à un endroit stratégique, à l'intersection de la route de Haines et de la route de l'Alaska. Parcs Canada travaille actuellement à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de son système de gestion de l'environnement, qui vise à réduire au minimum les incidences environnementales des opérations et des fonctions administratives du parc. Ce plan touche aux grands enjeux environnementaux cernés par Parcs Canada, notamment la conservation de l'énergie, la gestion du parc automobile, les achats écologiques, la gestion des matières dangereuses, les pesticides, les systèmes de stockage de produits pétroliers, la gestion des déchets solides, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées. Le site Web de Parcs Canada renferme des détails supplémentaires sur cette question, y compris une liste complète des enjeux environnementaux ciblés par le système de gestion de l'environnement. Pour le consulter, le lecteur est prié de se rendre à l'adresse suivante :

http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/usage/usage4_f.asp#systemes

Réserves intégrales

Le paragraphe 14 (1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* habilite le gouverneur en conseil à constituer en réserve intégrale toute zone d'un parc qui est encore à l'état sauvage ou qui est susceptible d'être ramenée à l'état sauvage. Il est prévu que de vastes étendues du parc seront déclarées réserve intégrale au plus tard un an après l'approbation du plan directeur. La majeure partie de la superficie de Kluane bénéficiera ainsi d'une protection accrue.

11.3 Effets cumulatifs

Il semble y avoir peu de risques que les projets individuels aient des impacts appréciables sur l'environnement. Cependant, il se peut que les impacts cumulés soient considérables. Parcs Canada a déployé beaucoup d'efforts pour déterminer les effets environnementaux cumulatifs des mesures proposées dans le plan directeur du parc. Ce travail a été entrepris d'abord par Hegmann, qui a effectué une analyse des effets cumulatifs de l'ensemble des propositions contenues dans le plan directeur de 1990 ainsi que des activités en cours dans la région et dans le parc au moment de l'étude, en 1995. Slocombe et d'autres chercheurs ont récemment actualisé cette analyse en se servant de la même méthodologie. Les conclusions de ces études ne sont pas détaillées dans le présent document. Le lecteur est prié de se reporter aux rapports intégraux pour connaître le détail des méthodes employées et des résultats obtenus.

La direction du parc a réagi favorablement aux recommandations formulées par Hegmann dans son rapport de 1995 sur les effets cumulatifs. Les lignes directrices pour la gestion de la rivière Alsek en sont un bon exemple. Ces lignes directrices ont été adaptées à la lumière des conclusions du rapport Hegmann, des résultats de divers travaux de recherche et de surveillance ainsi que de la rétroaction fournie par les exploitants commerciaux et le Service des gardes de Kluane. La fermeture du camping qui avait été aménagé près du petit ruisseau, au pied du mont Goatherd, figure au nombre des modifications apportées aux lignes directrices. Ce camping se trouvait dans un étroit corridor de déplacement que fréquentaient les grizzlis, et les risques d'affrontements ours-humains y étaient excessivement élevés.

Les excursions de descente en eaux vives sur la rivière Alsek et les atterrissages à l'appui des rafteurs et des grands randonneurs sont considérés comme les activités qui contribuent le plus aux effets environnementaux cumulatifs dans l'aire protégée. L'extraction des ressources à l'échelle régionale (chasse, exploitation minière) et les activités de développement de l'infrastructure (construction routière et développement communautaire) ont elles aussi des effets cumulatifs néfastes sur Kluane. Hegmann, MacHutchon, McCann et d'autres chercheurs ont conclu dans leurs recherches que le grizzli était l'espèce la plus menacée par ces activités. Viennent ensuite la chèvre de montagne, le mouflon de Dall et l'orignal. Le plan directeur du parc prescrit de nombreuses mesures destinées à éliminer ou à atténuer ces agents d'agression.

11.4 Respect des politiques

Les principales mesures contenues dans le plan directeur de Kluane sont conformes aux politiques de Parcs Canada et du gouvernement fédéral. La proposition visant l'organisation d'excursions en motoneige ne donnera probablement pas lieu à une évaluation environnementale en vertu de la LCEE ou de toute autre loi qui pourrait lui succéder. Avant de permettre ou d'entreprendre de telles activités, il conviendrait de procéder quand même à une évaluation environnementale afin d'évaluer les impacts possibles de ces activités et de cerner des moyens de les éviter ou de les atténuer. Parcs Canada remplirait alors une obligation stratégique, celle de recourir exemplairement au processus d'évaluation environnementale. Les résultats de l'évaluation devraient ensuite être utilisés pour décider d'un plan d'action pour ces activités. Le plan directeur propose que les motoneiges soient confinées au lac Kathleen, secteur classé zone IV. Cette proposition est conforme aux politiques de Parcs Canada et à ses prescriptions en matière de zonage.

11.5 Décision

Les principaux agents d'agression qui perturbent Kluane ont été cernés, et le plan directeur du parc propose de nombreuses mesures pour les éliminer. Parcs Canada a intégré au plan directeur un énoncé d'intégrité écologique qui décrit les indicateurs, les cibles et les protocoles de surveillance qui serviront à

évaluer l'état du parc sur le plan écologique. De plus, il rendra compte des résultats de ses travaux de façon régulière dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* et dans des rapports annuels exposant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur. Bon nombre des principales mesures qui sont présentées dans le plan permettent à Parcs Canada de s'attaquer à des agents d'agression créés par des activités ayant cours à l'extérieur des limites du parc. Autrement dit, Parcs Canada fait la promotion d'une approche de gestion foncière axée sur l'écosystème élargi ou l'écosystème régional. Il est prévu que cette façon de procéder se traduira par une meilleure compréhension mutuelle, un meilleur esprit de collaboration et des liens de coopération plus solides entre les organismes et les particuliers qui s'intéressent à la gestion foncière dans la région. Cette concertation devrait avoir une influence positive sur l'intégrité écologique de Kluane. Parcs Canada a mené à bien des recherches et des analyses satisfaisantes pour évaluer les effets cumulatifs que pourrait engendrer la mise en œuvre du plan directeur. Les recommandations issues des rapports d'évaluation des effets cumulatifs ont été intégrées à l'approche de gestion exposée dans le plan et aux opérations quotidiennes de Parcs Canada. Il n'est pas prévu que la mise en œuvre du plan directeur ait des répercussions graves sur l'environnement. L'effet cumulatif net du plan sera le suivant : une meilleure capacité de rétablir et de gérer des niveaux accrus d'intégrité écologique. Il devrait également en ressortir des retombées socioéconomiques pour les Premières nations. Enfin, le public a été adéquatement consulté pendant le processus d'examen du plan directeur.

Annexe A – Modèle écosystémique

Le modèle écosystémique consiste en un cadre conceptuel qui permet de représenter graphiquement les écosystèmes d'un parc et d'en illustrer les relations et les liens les plus importants. Sans tenter de représenter l'ensemble des composantes de l'écosystème, il cherche plutôt à faire une synthèse des grandes dynamiques en en réunissant les principaux éléments. Le modèle écosystémique peut aussi orienter le choix d'indicateurs à employer dans les programmes de surveillance de l'intégrité écologique.

Parcs Canada a mis au point un modèle écosystémique pour Kluane (voir la figure 1). Ce modèle fait ressortir les dynamiques écologiques les plus importantes qui interviennent dans la région, et, à ce titre, il peut servir d'aide à la réflexion. Il est également possible de concevoir des sous-modèles pour les différentes parties de l'écosystème, selon l'enjeu à gérer et le mode d'interprétation. Par exemple, Parcs Canada pourrait créer un sous-modèle pour le cycle de la population de lièvres d'Amérique ou pour les épidémies de dendroctone de l'épinette.

Dans ce modèle, la relation entre les composantes de l'écosystème est illustrée par une flèche reliant deux cases. Les flèches à deux pointes désignent les relations bidirectionnelles. La flèche qui relie une série de cases correspond à une relation « en chaîne ». Par exemple, les herbivores (ex. : le dendroctone de l'épinette) peuvent agir sur les feux de forêt ou les inondations, et ces perturbations abiotiques peuvent à leur tour influer sur les cycles des populations.

Les relations illustrées dans le modèle écosystémique général de Kluane ont été établies à partir du savoir ancestral et des connaissances locales, puis étayées par les résultats de nombreux projets de recherche et de gestion. Le modèle représente simplement une tentative de résumer certaines des principales relations écologiques qui existent entre les composantes de l'écosystème. Ces relations, et la façon dont elles sont interprétées, ont orienté le choix des indicateurs (ex. : surveillance de la population de grizzlis) et des mesures de gestion (ex. : travailler avec d'autres intervenants à la gestion des ours dans la région) qui sont décrits dans le plan directeur.

Figure 1 - Modèle écosystémique du parc

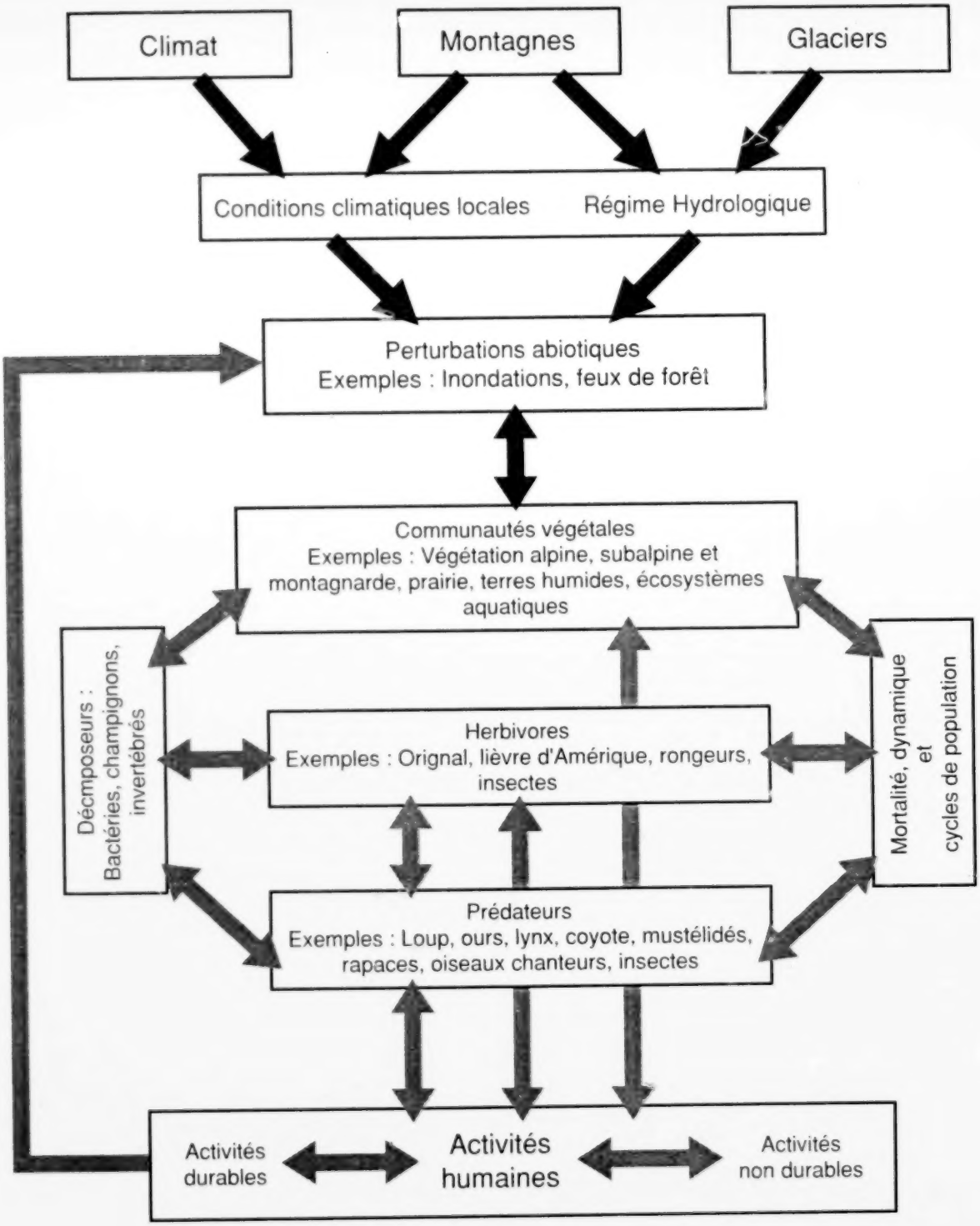

Annexe B – Principaux clients du parc

Pour arriver à décrire les sept groupes de clients présentés ci-dessous, Parcs Canada s'est posé les questions suivantes :

- Pourquoi ces gens sont-ils ici? (ils ne font que passer / Kluane est leur destination / ce sont des résidents)
- Combien de temps passeront-ils dans le parc?
- Quelles activités y pratiqueront-ils?
- De quels services ont-ils besoin? (services de Parcs Canada et d'autres partenaires, du secteur public et du secteur privé)

Cette subdivision lui permet de mieux comprendre qui sont ses clients et l'aide à répondre plus adéquatement à leurs besoins respectifs.

1. **Résidents des collectivités avoisinantes**

   Les clients de ce groupe font des séjours de quelques heures, d'une journée, d'une fin de semaine ou d'une semaine à Kluane. Comme ils habitent le Yukon ou l'Alaska, il peuvent visiter le parc plusieurs fois par année. Ces clients considèrent Kluane comme « leur » parc et le voient comme un endroit où ils peuvent venir passer une fin de semaine de camping, de pêche, de randonnée, de ski ou encore de détente en compagnie d'amis ou de parents en visite. À leurs yeux, Kluane n'est pas une destination « de classe mondiale », mais plutôt un lieu d'escapade où ils se sentent à l'aise. Les groupes d'élèves des écoles locales font aussi partie de ce groupe.

2. **Randonneurs**

   Les clients qui font partie de ce groupe sont en vacances, et leur but est le *plein air*. Kluane est leur principale destination, et ils ont planifié leur séjour dans le parc avant de quitter leur domicile. Les visiteurs de ce groupe se considèrent comme des *voyageurs* ou des *explorateurs* plutôt que comme des *touristes*. Au cours de ce voyage, ils cherchent à découvrir le parc. Les éléments qui caractérisent ce groupe peuvent aussi s'appliquer dans bien des cas au groupe des alpinistes et des grands excursionnistes. La différence entre les deux groupes n'est pas toujours claire. Tous deux sont motivés par l'idée de découvrir Kluane, et ils s'aventurent dans l'arrière-pays avec cet objectif en tête. La différence réside à la fois dans le degré de difficulté de l'activité pratiquée et dans le type d'installations et de services de soutien recherchés. Les clients de ce groupe peuvent faire des randonnées qui durent jusqu'à cinq jours, mais ils veulent marcher sur un sentier bien balisé et pouvoir compter sur une description écrite. Ils ne cherchent jamais à quitter le sentier pour explorer des parcours non balisés. À la fin de leur randonnée, bon nombre de ces clients aiment bien prendre une douche chaude et se payer un bon repas et une chambre d'hôtel confortable.

3. **Alpinistes et grands excursionnistes**

   À l'instar des randonneurs, les alpinistes et les grands excursionnistes visitent le parc pour faire l'expérience du *plein air*. Kluane est leur principale et souvent leur unique destination. Ils sont attirés par sa renommée mondiale. Leur objectif consiste à explorer une région accidentée et sauvage de l'arrière-pays. Ils sont attirés par les champs de glace, par les plus hauts sommets du Canada ou par la perspective d'errer seuls dans de vastes étendues de nature sauvage où il n'y a aucun sentier balisé. Bon nombre d'entre eux recherchent un défi et veulent apprendre à connaître intimement le parc. Les rafteurs qui font des excursions privées sans l'aide de guides commerciaux figurent dans ce groupe. Les alpinistes et les grands excursionnistes viennent à Kluane spécialement pour faire des excursions prolongées dans l'arrière-pays, des excursions de descente en eaux vives non guidées, des randonnées en ski ou des expéditions d'escalade.

4. **Amateurs de randonnées guidées**

   Un nombre croissant de visiteurs font appel à des guides pour se renseigner sur le parc et pour l'explorer. Ces clients participent à tout un éventail d'activités, mais tous ont recours aux services d'un guide. Certains visiteurs choisissent cette option principalement pour se familiariser davantage avec le secteur, et d'autres, pour se sentir plus en sécurité, c'est-à-dire pour ne pas avoir à craindre de s'égarer ou d'affronter un ours. D'autres encore le font pour éviter d'avoir à organiser eux-mêmes leur voyage. Il peut s'agir de randonnées d'une seule journée ou de randonnées avec coucher sur des sentiers bien balisés, de randonnées de huit à dix jours sur des parcours ou encore de longues excursions de descente en eaux vives.

5. **Automobilistes faisant le circuit Yukon – Alaska**

   Les clients qui font partie de ce groupe font du tourisme dans le Nord. Ils visitent le Yukon et l'Alaska, et, même s'ils ont un itinéraire plus ou moins précis, ils n'hésitent pas à faire des changements à leur programme. Ces personnes traversent la région en prenant le temps de s'arrêter pour faire des randonnées d'une journée, pour faire un vol panoramique, pour participer à des activités d'interprétation, pour visiter les centres d'accueil ou pour faire une randonnée en compagnie d'un guide. Elles s'arrêtent souvent aux deux centres d'accueil, précisent le temps dont elles disposent dans la région (ex. : deux jours) et demandent des suggestions d'activités. La plupart des automobilistes qui font partie de ce groupe n'entreprennent pas de randonnées avec coucher dans le parc. Ils préfèrent généralement le confort de leur véhicule de plaisance, d'un motel ou d'un hôtel. Il se peut cependant qu'il y ait certains chevauchements entre ce groupe et celui des randonneurs, parce qu'il arrive parfois que les automobilistes qui font le circuit Yukon – Alaska fassent une randonnée de deux ou trois jours dans le parc. Mais leur cas est particulier, en ce sens qu'ils poursuivent ensuite leur route vers d'autres destinations.

6. **Touristes en route vers l'Alaska**

   Les clients qui font partie de ce groupe traversent la région pour se rendre en Alaska ou pour en revenir. Ils visitent *fortuitement* le secteur, uniquement parce que le parc se trouve sur leur route. Le Yukon, et particulièrement Kluane, n'occupe qu'une petite place dans leur itinéraire de voyage. Bon nombre de touristes ne se rendent même pas compte qu'ils côtoient un parc national et un site du patrimoine mondial. En général, il ne quittent pas les environs immédiats des principales routes qui bordent le parc. Il se peut qu'ils fassent une halte dans les centres d'accueil ou aux expositions aménagées en bordure de route, et certains (principalement les touristes indépendants) font des promenades sur des sentiers de nature très courts. Les touristes de ce groupe ont des contraintes de temps (réelles ou perçues) qui contribuent à restreindre à quelques heures seulement la durée de leur séjour à Kluane.

   Les touristes en route vers l'Alaska se subdivisent en deux sous-groupes :

   1. Touristes en voyage organisé : Ils voyagent en autocar ou ont un forfait autocar-traversier ou autocar-avion.
   2. Touristes indépendants : Ils voyagent en véhicule particulier (véhicule de plaisance compris).

7. **Grand public**

   Ce groupe est composé des Canadiens et des étrangers qui ne visitent pas le parc mais qui s'intéressent à Kluane en tant qu'aire protégée, en tant qu'élément du réseau de parcs nationaux et en tant que site du patrimoine mondial.

Annexe C – Principaux messages du parc

Réseau d'aires protégées – Les messages doivent permettre à la clientèle de comprendre ce qui suit :

- Kluane est un parc national qui fait partie d'un réseau pancanadien de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada;
- Kluane représente la région naturelle de la Chaîne Côtière du Nord;
- Le parc se trouve dans le territoire traditionnel des Premières nations Champagne et Aishihik et de la Première nation Kluane;
- Le parc est géré de façon conjointe;
- Le parc fait partie du site du patrimoine mondial Kluane/Wrangell – St. Elias/Glacier Bay/ Tatshenshini – Alsek de l'UNESCO;
- L'Alsek est une rivière du patrimoine canadien.

Intégrité écologique - Les messages doivent permettre à la clientèle de comprendre ce qui suit :

- Le rôle du parc en tant qu'aire protégée située dans un écosystème régional plus vaste;
- Les menaces et les défis associés au maintien de l'intégrité écologique;
- Les mesures qui sont prises pour remédier à ces problèmes;
- Le fait que la gérance du parc est une responsabilité partagée;
- Les liens de longue date que les Premières nations locales entretiennent avec le territoire du parc;
- Le rôle important du savoir ancestral dans la gestion écosystémique;
- Le rôle de la surveillance dans le maintien de l'intégrité écologique;
- La dynamique des populations fauniques et des écosystèmes aquatiques;
- Le rôle des processus et des phénomènes naturels dans un écosystème fonctionnant normalement (ex. : feu, pullulement d'insectes et maladies).

Identité du parc – Les messages portent sur les cinq grands thèmes d'interprétation du parc :

- *Un environnement dynamique en constante évolution* décrit le paysage de Kluane, notamment les montagnes les plus hautes du Canada et l'un des champs de glace non polaire les plus vastes du monde, de même que les effets des forces tectoniques, glaciaires et hydrologiques sur le relief, sur la végétation ainsi que sur les animaux et les humains qui y vivent.
- *Des richesses à découvrir* reconnaît que les nombreuses richesses naturelles et culturelles du parc ont toujours été une source d'attraction : l'obsidienne, le cuivre et, plus récemment, l'or, la faune et la végétation abondantes, la beauté du paysage et les possibilités de défi physique.
- *Des traditions disparues, une histoire oubliée* relate le récit de la création du parc national et de la réserve de parc national Kluane, des événements qui ont mené à l'exclusion des Autochtones de l'écosystème du parc, des graves répercussions de ces mesures sur les Premières nations locales et des efforts déployés par la suite pour assurer la réintégration des activités traditionnelles des Autochtones.

- *Une tradition de gérance* reconnaît l'importance primordiale de l'environnement du parc, qu'il soit envisagé comme territoire des Premières nations ou comme aire protégée offrant des possibilités de solitude et de découverte de la nature sauvage.
- *Au-delà des limites du parc* présente le parc comme élément d'un écosystème régional et d'un site du patrimoine mondial composé de quatre aires protégées réparties dans deux pays.

Annexe D – Activités récréatives appropriées

Voici la liste des loisirs de plein air qui sont considérés comme appropriés à Kluane :

RANDONNÉES AVEC COUCHER
- randonnées courtes
- excursions prolongées

NAVIGATION DE PLAISANCE
- navigation en bateau à moteur
- canotage
- kayak
- descente en eaux vives

CAMPING
- camping sauvage
- camping avec services

ESCALADE
- escalade de haut niveau
- grimpe

CYCLISME
- cyclisme sur sentier

EXCURSIONS EN TRAÎNEAU TIRÉ PAR DES CHIENS

PÊCHE
- pêche récréative
- pêche sur glace

VOLS PANORAMIQUES

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE
- activités artistiques
- observation des oiseaux
- observation de la faune
- photographie
- tourisme
- découverte du patrimoine culturel

RANDONNÉE/MARCHE

ÉQUITATION

ALPINISME

PIQUE-NIQUES

SKI
- Ski de fond
- Télémark
- Ski de randonnée

RAQUETTE

NATATION

NOTA :
Pour chaque secteur géographique du parc, Parcs Canada se servira de trois outils – les critères de zonage, les principes de gestion des activités récréatives et les objectifs établis sur le plan de l'écologie et de l'expérience offerte aux visiteurs – afin de définir et de préciser les moyens d'accès (ex. : véhicule, aéronef ou autre moyen de transport motorisé), les taux de fréquentation permis et les destinations autorisées pour les activités de loisirs de plein air à Kluane.

Annexe E – Indicateurs du caractère sauvage

Objectif de gestion des secteurs sauvages nº 1 : Offrir des emplacements de camping intacts qui ne présentent à peu près aucune trace d'activité récréative

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE	INDICATEUR	CIBLE
Sentier Cottonwood	• Densité des emplacements • Visibilité des emplacements	Il y a moins d'un emplacement par tranche de 2 km de sentier. Plus de 60 % des emplacements sont imperceptibles ou à peine visibles.
Rivière Alsek	• Densité des emplacements • Cote d'état des emplacements	• Plus de 80 % des emplacements riverains sont imperceptibles ou à peine visibles. • Plus de 80 % des emplacements riverains ont une cote d'état de 12 ou moins.
Rivière Dezadeash	• Densité des emplacements	• Il y a moins de deux emplacements le long de la rivière Dezadeash, entre Haines Junction et le ruisseau Serpentine.
Vallée d'Ä'ą̈y Chù (de la rivière Slims)	• Cote d'état des emplacements	• Chaque sentier ne compte pas plus d'un emplacement de camping ayant une cote d'état supérieure à 10.
Shär Ndü/rivière Duke et Dän Zhùr/rivière Donjek	• Densité des emplacements • Visibilité des emplacements	• Il y a moins d'un emplacement par tranche de 5 km de parcours. • Plus de 80 % de tous les emplacements sont imperceptibles ou à peine visibles.

Objectif de gestion des secteurs sauvages nº 2 : Offrir aux visiteurs des possibilités de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE	INDICATEUR	CIBLE
Sentier Cottonwood	• Nombre de groupes rencontrés	• Les randonneurs rencontrent moins de quatre groupes par jour sur le sentier.
Lac Kathleen	• Nombre de groupes rencontrés	• Le nombre moyen de groupes rencontrés chaque jour est inférieur à 8,7.
Rivière Alsek	• Nombre de groupes rencontrés • Nombre d'aéronefs entendus	• Les rafteurs ne rencontrent pas plus d'un groupe aux deux jours. • Les rafteurs n'entendent pas plus de trois aéronefs aux deux jours.
Rivière Dezadeash	• Nombre de groupes rencontrés	• Les visiteurs rencontrent moins d'un groupe tous les deux jours le long de la rivière Dezadeash, entre Haines Junction et le ruisseau Serpentine.
Vallée d'Ä'ą̈y Chù (de la rivière Slims)	• Nombre de groupes rencontrés	• En moyenne, les randonneurs ne rencontrent pas plus de cinq groupes sur les sentiers et pas plus de trois groupes dans les campings.

Annexe E – Indicateurs du caractère sauvage

Objectif de gestion des secteurs sauvages nº 2 : Offrir aux visiteurs des possibilités de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature (suite)

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE	INDICATEUR	CIBLE
Shäw Ndü/rivière Duke/Dän Zhür/Donjek	• Nombre de groupes rencontrés	• Les excursionnistes rencontrent moins d'un groupe par jour dans les campings.
Champs de glace	• Nombre de groupes rencontrés • Nombre d'aéronefs entendus	• Le nombre moyen de groupes rencontrés est inférieur à deux par jour sur les parcours et inférieur à quatre par jour dans les camps (de base). • Le nombre moyen d'aéronefs entendus est inférieur à 1,6 par jour sur les parcours et inférieur à 3,7 par jour dans les camps (de base).
Sentiers accessibles depuis la route	• Nombre de groupes rencontrés	• Le nombre moyen de groupes rencontrés est inférieur à 7,1 au point de départ des sentiers et inférieur à 6,0 sur les sentiers proprement dits.

Objectif de gestion des secteurs sauvages nº 3 : Offrir des expériences de qualité en milieu sauvage (mesuré par des sondages auprès des visiteurs)

EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE	INDICATEUR	CIBLE
Sentier Cottonwood	• Qualité de l'expérience	• Plus de 80 % des randonneurs indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.
Lac Kathleen	• Qualité de l'expérience	• Plus de 80 % des amateurs d'activités récréatives diurnes indiquent avoir eu une expérience de qualité en milieu sauvage.
Rivière Alsek	• Qualité de l'expérience	• Plus de 85 % des rafteurs indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.
Vallée d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims)	• Qualité de l'expérience	• Plus de 80 % des randonneurs indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.
Shäw Ndü/rivière Duke et Dän Zhür/rivière Donjek	• Qualité de l'expérience	• Plus de 95 % des randonneurs indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.
Champs de glace	• Qualité de l'expérience	• Plus de 90 % des alpinistes indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.
Sentiers accessibles depuis la route	• Qualité de l'expérience	• Plus de 74 % des automobilistes qui s'aventurent hors du couloir de la route indiquent avoir fait l'expérience d'un milieu entièrement ou presque entièrement vierge.

Annexe F – Zones de préservation spéciale (zone I)

Nunatak Logan

Les nunataks sont des ressources qui n'ont leurs égales nulle part ailleurs dans le réseau de parcs nationaux. Ce sont des îlots de vie encerclés par l'environnement hostile des champs de glace. L'écologie et l'évolution des espèces animales et végétales qui peuplent ces îlots revêtent beaucoup d'intérêt pour les scientifiques. À cet égard, ce secteur mérite une protection spéciale.

Zone alpine du ruisseau Steele

La zone alpine du ruisseau Steele est protégée parce qu'il s'agit de l'exemple le plus représentatif de l'écosystème alpin septentrional du parc. En en faisant une zone de préservation spéciale, Parcs Canada peut aussi protéger plusieurs espèces de plantes rares qui ont colonisé ce secteur. Les zones alpines sont exposées à une multitude de menaces et ont besoin d'une protection spéciale.

Mont Hoge et vallée de Dän Zhür/la rivière Donjek

Ce secteur recèle des communautés animales et végétales qui occupent une place importante dans le réseau de parcs nationaux. Il sert d'habitat permanent à l'une des populations de mouflons de Dall les plus importantes de toute l'Amérique du Nord ainsi qu'à la population de chèvres de montagne la plus septentrionale du continent. Ces ongulés sont une bonne source de nourriture pour le loup et le grizzli. À cette importante chaîne alimentaire viennent s'ajouter plusieurs plantes et communautés végétales rares et fragiles, qui produisent un écosystème précieux encore essentiellement à l'abri de toute influence humaine.

Cours supérieur de Shär Ndü Chù/la rivière Duke

Le cours supérieur de Shär Ndü Chù/la rivière Duke sert d'habitat à la plante *Braya purpurascens*, considérée comme rare au Canada. Au Yukon, il s'agit du seul endroit où cette plante a été recensée.

Dunes du ruisseau Bullion

Les dunes du ruisseau Bullion sont d'importants éléments topographiques qui sont nés de l'accumulation des sédiments déposés par les vents des zones glaciaires, puis modifiés pour former des dunes instables. Ces dunes sont essentiellement dépourvues de végétation et sont extrêmement vulnérables aux perturbations.

Tachàl Dhäl (mont Sheep)

Le secteur de Tachàl Dhäl renferme un mélange exceptionnel de ressources précieuses mais fragiles qui ont besoin d'une protection spéciale. Les vents constants des glaciers ont déposé une fine couche de loess sur la roche-mère, les moraines et les marais de ce secteur. Le relief ainsi créé est le résultat parfait d'un processus éolien exempt de toute perturbation humaine. Le dépôt de loess et la végétation qui y a élu domicile présentent un intérêt scientifique particulier, et le secteur sert d'habitat à une population de mouflons de Dall qui y demeure tout au long de son cycle biologique. Le sol et les dépôts du secteur sont secs et très vulnérables à l'érosion causée par les perturbations. Il faut donc des mesures de protection spéciales pour assurer la viabilité de ces ressources fragiles et des communautés animales et végétales qui en dépendent.

Delta d'Ä'äy Chù (de la rivière Slims)

Les deltas sont des ressources dynamiques qui évoluent au fil des perturbations périodiques causées par des processus naturels. Malheureusement, ces processus sont souvent altérés par l'activité humaine. Le delta d'Ä'äy Chù, écosystème unique en son genre, sert d'habitat à 28 espèces de plantes qui se sont adaptées au cycle des inondations et aux conditions salines du sol. La route de l'Alaska a perturbé le processus naturel d'alluvionnement dans ce secteur. Il faut donc accorder une protection spéciale à ce delta pour en assurer la pérennité.

Zone de protection du grizzli Alsek/Kaskawulsh

Les vallées des rivières Alsek et Kaskawulsh abritent la population de grizzlis la plus dense du parc. La zone alpine leur sert d'aire de mise bas, et les vallées leur procurent toute la nourriture et tous les types d'habitats dont ils ont besoin pour assurer leur survie à longueur d'année. Par expérience, Parcs Canada sait que les grizzlis peuvent s'accoutumer rapidement à la présence des humains et que les mesures de gestion prises pour contrer ce problème entraînent la mort des bêtes. Il a donc créé cette zone de protection pour réduire les contacts du grizzli avec les humains, leur nourriture et leurs déchets. Ces mesures lui permettront de préserver le meilleur exemple d'une population de grizzlis sauvages de tout le réseau de parcs nationaux. Par ailleurs, le secteur présente un certain nombre de caractéristiques spéciales, dont des communautés végétales rares, des dunes et d'autres éléments topographiques nés des processus éoliens.

Mont Goatherd

La zone alpine du mont Goatherd est protégée parce qu'il s'agit de l'exemple le plus représentatif de l'écosystème alpin côtier de Kluane. Le secteur soutient également une population de chèvres de montagne qui revêt beaucoup d'importance. En outre, cette zone alpine revêt un intérêt particulier pour les scientifiques : elle constitue l'un des rares secteurs du parc qui serve d'habitat à la chèvre de montagne mais non au mouflon de Dall.

Cours inférieur de la rivière Alsek

La partie sud de Kluane subit l'influence d'un climat côtier tempéré qui a favorisé l'apparition de communautés animales et végétales différentes de celles qui existent ailleurs dans le parc. Le cours inférieur de la rivière Alsek est l'endroit qui représente le mieux cet écosystème fertile. Il abrite des espèces et des communautés qui sont rares au Yukon et dans le réseau de parcs nationaux.

Lac et rivière Sockeye

Ce secteur représente une aire de frai d'importance vitale pour le kokani, sous-espèce de saumon rouge qui passe toute sa vie en eau douce (*Oncorhynchus nerka*). Cette population est issue de stocks anadromes qui ont été coupés de la mer par l'avancée du glacier Lowell dans le lit de la rivière Alsek. Le kokani contribue à l'écologie des lacs Sockeye, Louise et Kathleen et de la rivière Kathleen, et il mérite donc une protection spéciale. Cette espèce aide aussi les chercheurs à interpréter les récents événements géologiques et biologiques qui ont marqué la région.

Marais du ruisseau Fraser

Le marais du ruisseau Fraser est un complexe de terres humides qui joue un rôle important dans l'écologie de Kluane. Considéré comme rare dans le parc, ce type d'habitat soutient une population nicheuse de cygnes trompettes, espèce qui a besoin d'une protection spéciale. Les orignaux femelles et leurs petits fréquentent aussi ce secteur.

Sites archéologiques du lac Airdrop et du mont Hoodoo

Le mont Hoodoo abrite une importante carrière d'obsidienne des temps anciens, l'une des rares au Canada qui soient encore intactes. L'obsidienne provenant de ce gisement a été retrouvée dans de nombreux sites archéologiques à l'extérieur du parc et témoigne de quelque 8 000 ans d'activité humaine. Collectivement, ces sites fournissent toutes sortes de renseignements sur l'époque préeuropéenne : les réseaux d'échange, les techniques de fabrication et les modes d'acquisition de cette ressource précieuse par les peuplades qui dépendaient de la chasse. En raison de leur fragilité, ces sites ne figurent pas sur les cartes.

Plan directeur

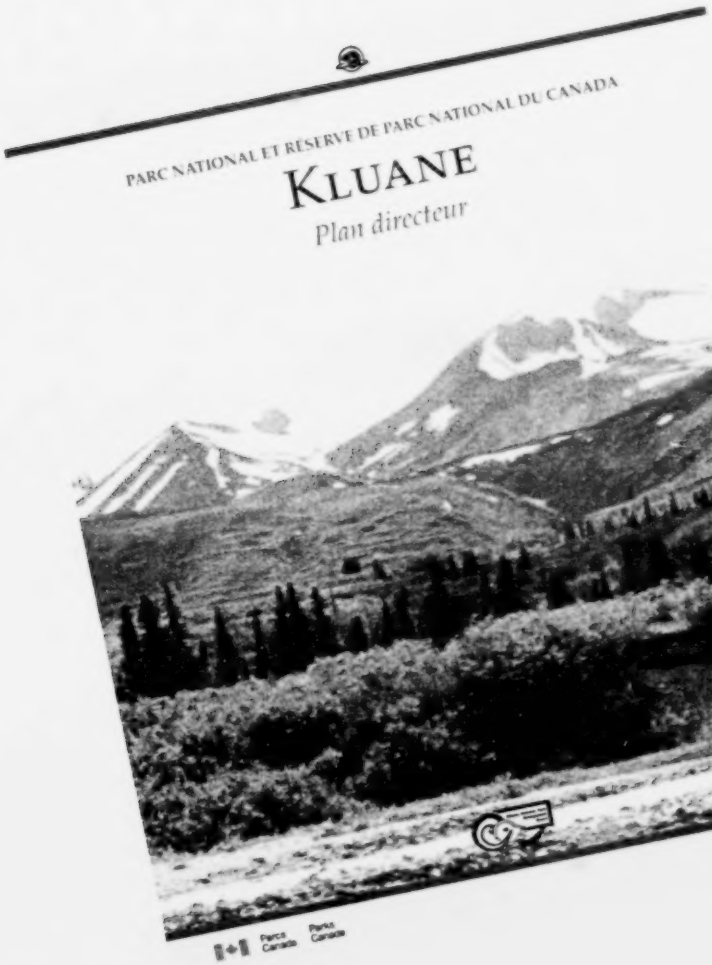

Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane

~ Sommaire ~

Le présent document est un résumé du plan directeur de 2004 pour le parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane. Il fournit un aperçu des initiatives, des approches et des principes qui orienteront la gestion de Kluane dans les cinq prochaines années. Le lecteur est prié de se reporter au document intégral pour obtenir des renseignements plus complets et les listes détaillées des mesures prévues.

L'approbation du plan directeur a été recommandée par le Conseil de gestion du parc national Kluane ainsi que par les Premières nations Champagne et Aishihik. Le document intégral a été sanctionné par la ministre d'Environnement l'avril 2004.

Le document intégral a été versé à Internet à l'adresse www.pc.gc.ca/kluane. Il est également possible d'en obtenir un exemplaire sur disque compact ou un imprimé aux bureaux de Parcs Canada à Haines Junction et à Whitehorse, de même qu'au bureau du Conseil de gestion du parc national Kluane à Haines Junction.

INTRODUCTION

Chaque parc national du Canada doit se doter d'un plan directeur – un document stratégique qui tient compte des lois, des politiques et des ententes sur les revendications territoriales globales régissant Parcs Canada. Le plan directeur est rédigé à la lumière des commentaires fournis par le public canadien, puis déposé au Parlement et réexaminé aux cinq ans.

Depuis la publication du plan directeur de 1990, un événement majeur est venu changer la donne à Kluane : les négociations entourant les revendications territoriales des Premières nations Champagne et Aishihik et de la Première nation Kluane, dont le territoire traditionnel englobe le parc. Dans son nouveau plan, Parcs Canada a renforcé son engagement à l'égard de la préservation des ressources du parc, de façon à intégrer les valeurs écologiques, sociales et économiques ainsi qu'à reconnaître les droits des Premières nations en ce qui a trait à la fréquentation et à la gestion du parc.

Par souci de concision, les termes « Kluane » et « parc » sont parfois employés pour désigner à la fois le parc national et la réserve de parc national.

Raison d'être et objectifs de Kluane

Le parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane ont été créés pour protéger à tout jamais et pour mettre en valeur dans l'intérêt public une aire naturelle d'importance nationale qui représente bien la région naturelle de la Chaîne Côtière du Nord. Cette région se caractérise notamment par les monts St. Elias, de vastes champs de glace dominés par le mont Logan, l'une des populations de grizzlis les plus génétiquement diverses de toute l'Amérique du Nord, la plus forte concentration de mouflons de Dall du monde entier, la présence de Premières nations qui entretiennent des liens étroits avec la nature et qui sont déterminées à préserver cet aspect de leur culture et un parc au caractère véritablement sauvage.

L'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik renferme certains objectifs auxquels est assujettie l'administration du parc : reconnaître l'histoire, la culture et les activités traditionnelles des Premières nations Champagne et Aishihik, créer des débouchés économiques pour les Autochtones, reconnaître la valeur des traditions orales comme outil de recherche et mettre en valeur le patrimoine des Premières nations Champagne et Aishihik.

Principales initiatives

- Aider les Premières nations à redécouvrir le parc.
- Travailler en collaboration avec les partenaires de la région afin de préserver la santé de l'écosystème.
- Consolider le région de cogestion.
- Offrir aux visiteurs tout un éventail de possibilités de loisirs de qualité en milieu sauvage.
- Délimiter et protéger les habitats et les corridors de déplacement qui revêtent une importance cruciale pour la faune.
- Intensifier les activités de surveillance de l'intégrité écologique.
- Élargir la portée des programmes d'interprétation et de diffusion externe.
- Transformer en réserve intégrale

Ed. Mueller

105-04110/

Cogestion

Le Conseil de gestion du parc national Kluane a été créé en 1995 dans le sillage de l'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*. Cette entente précise les droits et les responsabilités du Conseil de gestion, des Premières nations Champagne et Aishihik et de Parcs Canada en ce qui a trait au parc. Elle expose une approche axée sur le partage des responsabilités à l'égard de la gestion des ressources du parc – un régime de cogestion.

Le Conseil de gestion est composé de quatre membres ayant le droit de vote. Deux d'entre eux représentent les Premières nations Champagne et Aishihik, et les deux autres, le gouvernement du Canada. Le directeur du parc, qui n'a pas le droit de vote, y siège également. Le Conseil se veut d'abord et avant tout un moyen pour le public de participer à la gestion du parc. Ses fonctions évoluent et se précisent constamment. L'entente définitive de la Première nation de Kluane contient des dispositions touchant l'expansion du Conseil de gestion.

En ce qui a trait à Kluane, les Premières nations Champagne et Aishihik ont également certaines responsabilités et certains pouvoirs liés aux droits et aux intérêts de leurs membres. C'est pour cette raison que le régime de cogestion du parc doit reposer sur des relations intergouvernementales constructives entre Parcs Canada et les Premières nations Champagne et Aishihik.

Carte 1. Contexte régional et réseau d'aires protégées

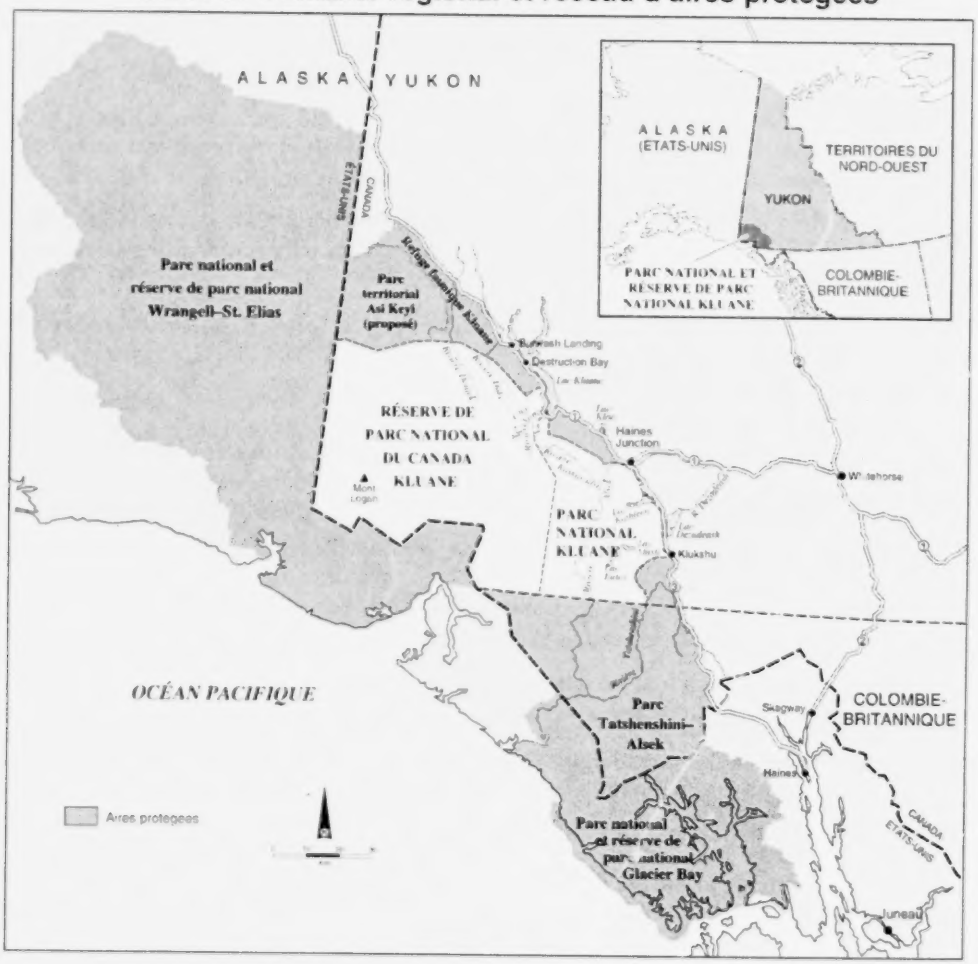

105-04110/

Cogestion

Le Conseil de gestion du parc national Kluane a été créé en 1995 dans le sillage de *l'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik*. Cette entente précise les droits et les responsabilités du Conseil de gestion, des Premières nations Champagne et Aishihik et de Parcs Canada en ce qui a trait au parc. Elle expose une approche axée sur le partage des responsabilités à l'égard de la gestion des ressources du parc – un régime de cogestion.

Le Conseil de gestion est composé de quatre membres ayant le droit de vote. Deux d'entre eux représentent les Premières nations Champagne et Aishihik, et les deux autres, le gouvernement du Canada. Le directeur du parc, qui n'a pas le droit de vote, y siège également. Le Conseil se veut d'abord et avant tout un moyen pour le public de participer à la gestion du parc. Ses fonctions évoluent et se précisent constamment. L'entente définitive de la Première nation de Kluane contient des dispositions touchant l'expansion du Conseil de gestion.

En ce qui a trait à Kluane, les Premières nations Champagne et Aishihik ont également certaines responsabilités et certains pouvoirs liés aux droits et aux intérêts de leurs membres. C'est pour cette raison que le régime de cogestion du parc doit reposer sur des relations intergouvernementales constructives entre Parcs Canada et les Premières nations Champagne et Aishihik.

Carte 1. Contexte régional et réseau d'aires protégées

VISION DU PARC

L'énoncé de vision établi pour Kluane décrit dans quel état le parc se trouvera idéalement dans 15 ans. Cet énoncé doit servir de guide pour la planification, la gestion et l'exploitation du parc.

- Le parc conserve aujourd'hui le même haut degré d'intégrité écologique qu'en 2002 grâce à la priorité absolue qui est accordée à cet objectif. Les principes de la prudence et de la gestion adaptative sont respectés lorsque les impacts possibles sur l'écosystème sont appréciables.
- Le domaine vital et les corridors de déplacement des espèces sauvages sont protégés et préservés, ce qui permet d'assurer la viabilité et la santé des populations animales (ex. : grizzli, mouflon de Dall, loup, carcajou, chèvre de montagne et aigle royal).
- Les processus naturels comme le feu, le pullulement d'insectes et les inondations régissent les changements qui surviennent dans le parc.
- Les rapports culturels durables qui lient les Tutchones du Sud à Kluane contribuent à assurer l'intégrité écologique de l'écosystème régional.
- Kluane est géré dans une perspective écosystémique régionale, grâce à la collaboration de Parcs Canada, des Premières nations, du gouvernement du Yukon, des collectivités locales et d'autres groupes et agences.
- L'étude et l'interprétation des ressources culturelles s'appuient sur des méthodes de recherches communautaires et scientifiques. Ces ressources sont convenablement gérées par des intervenants qui en comprennent et en partagent la signification.
- Parcs Canada, les Premières nations Champagne et Aishihik et la Première nation Kluane assurent de concert la gestion du parc.
- Le public est toujours invité à mettre à profit ses idées et ses connaissances pour améliorer la gestion et les opérations du parc. Le Conseil de gestion du parc national Kluane sert d'intermédiaire à cet égard.
- Les dispositions des ententes définitives des Premières nations qui touchent au parc sont mises en œuvre, contribuant du coup à stimuler l'économie et à créer des emplois pour le plus grand bénéfice des Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane.
- Les connaissances traditionnelles et scientifiques sont prises en compte d'une manière équitable dans la protection, la gestion et l'exploitation du parc.
- Grâce aux programmes d'interprétation et de diffusion externe, le public comprend parfaitement l'importance du parc à l'échelle nationale et donne son appui aux mesures qui permettent d'en préserver et d'en accroître l'intégrité écologique.
- Les résidents des collectivités avoisinantes, les visiteurs et la population du Canada tout entière participent activement à la protection du patrimoine naturel et culturel qu'ils partagent à Kluane.
- Les visiteurs s'adonnent à une gamme d'activités récréatives appropriées qui sont axées sur la découverte et le respect de la nature sauvage et du patrimoine naturel et culturel de Kluane.
- Grâce à son caractère sauvage et à ses valeurs culturelles, le parc constitue un atout important pour l'industrie du tourisme patrimonial de la région.
- Le parc contribue à stimuler l'économie locale sans pour autant compromettre ses valeurs intrinsèques.
- En tant qu'élément d'un site du patrimoine mondial, le parc constitue dans le monde entier un symbole important du Canada et de l'identité canadienne.

UN LIEU POUR LA NATURE

Intégrité écologique

Pour qu'il puisse y avoir « intégrité écologique » dans un parc national, il faut que toutes les espèces végétales et animales indigènes y prospèrent, que les humains fréquentent le parc et les environs sans leur nuire et que le feu, les épidémies d'insectes, les conditions météorologiques et les autres processus naturels puissent y façonner librement des habitats naturels. Par le passé, les Tutchones du Sud faisaient partie intégrante de l'écosystème.

L'intégrité écologique se mesure de plusieurs façons : la santé de l'écosystème, la diversité biologique, la santé des populations de plantes et d'animaux et l'intégration de l'être humain dans l'écosystème par des moyens qui ne nuisent ni à la qualité de vie humaine ni à la diversité biologique.

Parcs Canada produit à tous les cinq ans un nouveau *Rapport sur l'état des parcs* et à tous les deux ans un *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, qui font tous deux état du degré d'intégrité écologique du parc.

Agresseurs environnementaux

Le plan directeur présente les agents d'agression réels et perçus qui agissent sur Kluane à l'échelle du *parc*, de la *région* et de la *planète*. Il se peut que certains de ces agresseurs ne nuisent pas au parc pour l'instant, mais qu'ils présentent une grave menace pour l'avenir.

Les agresseurs d'envergure planétaire comprennent les changements climatiques mondiaux et la concentration de polluants atmosphériques dans l'environnement froid du Nord. À l'échelle régionale, le parc subit des perturbations occasionnées par de nombreuses activités ayant cours juste à l'extérieur de ses limites, comme l'exploitation forestière, l'agriculture, l'exploitation minière, la suppression des incendies, la chasse et l'utilisation de motoneiges et de véhicules tout-terrain. Les projets d'aménagement sont aussi à l'origine de plusieurs agresseurs d'envergure régionale, dont la perte d'habitat, l'absence de planification foncière, la détérioration de la qualité de l'eau et la production de déchets. À l'échelle du parc, les agents d'agression comprennent les incidences des loisirs pratiqués dans l'arrière-pays, les vols panoramiques et les atterrissages, la pêche sportive et les bêtes de somme. La perte du savoir traditionnel et la disparition des liens intimes qui unissaient les Premières nations à leur territoire font également partie des agresseurs locaux.

Les sections qui suivent et le document intégral du plan directeur contiennent de nombreuses mesures visant à atténuer l'effet de ces agents d'agression sur l'environnement.

Intégration régionale

Kluane est indissociable de la nature qui l'entoure. Bon nombre des agresseurs environnementaux du parc sont interreliés et découlent d'activités qui ont lieu à l'extérieur de ses limites. L'administration de Kluane continuera de travailler à des projets communs avec les gouvernements, les organismes et les conseils de la région. Citons, entre autres programmes et initiatives stratégiques, la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'orignal de l'Alsek, l'amélioration des systèmes d'information géographique, la gestion de l'ours, l'évaluation continue des effets cumulatifs, la cartographie des zones écologiquement fragiles, la planification de l'aménagement des forêts et la gestion des écosystèmes aquatiques.

Réintégration culturelle

Les Tutchones du Sud entretiennent de tout temps une relation intime avec la nature environnante. Ils ont fait partie intégrante de l'écosystème élargi de Kluane pendant des milliers d'années, et le parc fait partie de leur paysage culturel. Cependant, les Autochtones ont été exclus de Kluane pendant une bonne partie du XX^{e} siècle. La relation durable qu'entretenaient les Tutchones du Sud avec le territoire du parc doit être rétablie et mise en valeur. L'administration de Kluane entend donc travailler avec les Premières nations de la région pour mettre sur pied des programmes qui les aident à redécouvrir leur patrimoine culturel et pour incorporer leur savoir traditionnel et leur histoire dans ses propres activités de gestion.

Surveillance écologique

La surveillance écologique permet à Parcs Canada de suivre les changements qui surviennent dans l'écosystème à l'aide d'outils de mesure employés à intervalles réguliers sur une période prolongée. Grâce à cette forme de surveillance, il apprend à mieux connaître les éléments complexes de l'écosystème et les effets des perturbations environnementales. La surveillance écologique est en quelque sorte un mécanisme d'alerte précoce qui dicte les mesures à prendre et les recherches à mener. L'administration de Kluane est résolue à travailler avec ses partenaires à concevoir et à mettre en oeuvre un programme de surveillance écologique qui sera à la fois efficace et durable. Elle compte aussi participer à de nombreux programmes et réseaux de surveillance ainsi qu'à des études longitudinales dans la région élargie de Kluane.

Végétation

La végétation de Kluane est typique des forêts boréales du Nord. Environ 18 % de la superficie du parc est couverte de végétation, et la forêt, elle, n'occupe que 7 % de cette surface. Les communautés végétales sont modelées par de nombreux processus naturels. Parcs Canada gagnera à mieux connaître ces processus et le rôle qu'ils jouent, surtout le feu, les pullulements d'insectes et les épidémies de maladies des végétaux. Il compte donc élaborer un plan de gestion de la végétation du parc, tracer l'histoire des épidémies de dendroctones de l'épinette et adopter une approche concertée pour gérer le feu. L'administration de Kluane devra aussi travailler à prévenir l'introduction de plantes exotiques.

Faune

Kluane est considéré comme un parc sauvage et géré en conséquence. Le grizzli, le mouflon de Dall et d'autres espèces telles que le loup, le carcajou et la chèvre de montagne en symbolisent le caractère intact. L'intégrité écologique et le caractère sauvage de Kluane se mesurent à l'état de santé de ces populations animales. Certaines espèces subissent l'influence de diverses activités humaines parce qu'elles dépendent d'un habitat qui chevauche la frontière du parc. L'administration de Kluane est déterminée à cartographier les habitats et les corridors de déplacement qui revêtent une importance cruciale pour les animaux sauvages et à prendre les mesures de gestion qui s'imposent, à donner suite aux recommandations du rapport sur le Projet d'étude du grizzli et à poursuivre ses activités de recherche et de gestion des ours.

Écosystèmes aquatiques

Kluane abrite divers écosystèmes aquatiques, depuis des lacs et des cours d'eau de haute altitude jusqu'à des rivières de glacier chargées d'alluvions, en passant par des lacs et des terres humides de régions basses. Le bassin hydrographique de la rivière Dezadeash sert d'habitat à la seule population de kokanis du Sud-Ouest du Yukon, et la population du lac Kathleen est considérée comme exempte de maladies. Il se pratique actuellement peu de pêche de subsistance dans le parc. Un relevé des prises mené en 1995 laissait entrevoir que les niveaux de récolte à des fins récréatives s'approchaient peut-être du plafond de rendement soutenable dans le lac Kathleen. La pêche récréative est considérée comme l'un des cinq principaux agresseurs environnementaux du parc. L'administration de Kluane élaborera des objectifs et des stratégies afin de préserver l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques du parc. Elle lancera également diverses autres initiatives : surveillance de la qualité de l'eau, dénombrements et recherches sur les poissons et les amphibiens.

Indicateurs de l'intégrité écologique

Pour savoir si l'intégrité écologique est bien préservée, Parcs Canada doit évaluer l'efficacité des mesures exposées dans le plan directeur. À cette fin, il se laissera guider à la fois par le savoir traditionnel et par les renseignements scientifiques. Le plan directeur contient une série de tableaux détaillés qui fournissent des précisions sur les indicateurs, les cibles visées et les mesures en cours pour les éléments du paysage, la végétation, les écosystèmes aquatiques et la faune. Ces tableaux présentent des seuils qui, de l'avis des scientifiques, témoignent de la santé de l'écosystème. L'administration du parc surveillera régulièrement ces divers indicateurs et les évaluera en fonction des seuils établis. Si les activités de surveillance révèlent que l'intégrité écologique est compromise, elle prendra les mesures de gestion qui s'imposent.

Communiquer l'importance de l'intégrité écologique

Les décisions et les activités humaines influent sur les écosystèmes. Il est donc difficile de préserver l'intégrité écologique sans sensibiliser le public. Gouvernements, résidents, visiteurs et simples citoyens doivent tous être ralliés autour des mesures, des buts et des objectifs choisis pour assurer l'intégrité écologique. Parcs Canada compte donc intégrer des messages au sujet de l'intégrité écologique dans toutes les communications qu'il destine au grand public.

UN LIEU POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Sheila Geyer

Depuis des siècles, Kluane séduit par sa grande beauté. Les premiers résidents y ont trouvé d'abondantes ressources qui leur ont permis d'assurer leur subsistance. Plus tard, les mineurs ont été envoûtés par la perspective d'y faire fortune, et les chercheurs y sont venus dans l'espoir d'élucider certains mystères de la science. De nos jours, les touristes sont attirés par les possibilités récréatives et éducatives du parc. Kluane a comme mission tacite d'aider les visiteurs à comprendre la place qu'ils occupent dans la nature.

Les programmes de gestion des ressources culturelles visent à préserver et à mettre en valeur la présence humaine dans ce que sont aujourd'hui le parc national et la réserve de parc national Kluane. Dans le cadre de ces programmes, Parcs Canada étudie comment et pourquoi les humains sont venus dans cette région et quels rapports ils entretenaient avec la nature. La gestion de ces ressources fait partie intégrante du régime de gérance du parc.

Le parc a fait l'objet de plusieurs études archéologiques et historiques : enregistrement de données sur les cabanes de mineurs, recherches sur l'histoire de l'alpinisme et de la construction routière et, plus récemment, étude des principaux sites culturels autochtones. Même si les Autochtones ont occupé le territoire du parc pendant plusieurs millénaires, l'héritage qu'ils ont légué est encore mal connu et n'a jamais été communiqué publiquement. De plus, il n'est pas bien compris des Premières nations elles-mêmes, pour qui ce legs revêt le plus de signification.

Pendant la période visée par le plan directeur, Parcs Canada sollicitera la collaboration des Premières nations locales pour toutes ses activités de gestion des ressources culturelles. Il exécutera ses programmes de pair avec les activités de mise en valeur du patrimoine des Premières nations. Cette approche concertée contribuera également à stimuler le tourisme patrimonial dans la région.

L'administration de Kluane appuiera les programmes qui contribuent à faire la lumière sur les liens intimes qu'entretenaient traditionnellement les Tutchones du Sud avec le parc, notamment les projets de recherche communautaires qui visent à délimiter, à répertorier et à explorer des sites archéologiques, des sites culturels et des sentiers empruntés jadis par les Autochtones. À cet égard, la priorité sera accordée à une initiative qui consiste à cartographier les sentiers traditionnels des Premières nations dans le parc. Parcs Canada entend mettre en place un programme de gestion des ressources culturelles qui fait appel à la participation des gouvernements des Premières nations. En outre, l'administration de Kluane travaillera en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer des programmes d'éducation culturelle et des protocoles régissant la découverte de nouveaux sites du patrimoine. Enfin, elle emploiera les toponymes autochtones sur ses panneaux et dans ses publications, et elle créera une identité double pour le parc avec le concours des Premières nations de la région.

L'administration de Kluane continuera d'évaluer l'importance des ressources culturelles connues qui sont associées à l'exploitation aurifère, à la construction routière et à l'alpinisme dans la région. De plus, elle entend produire l'histoire administrative du parc.

UN LIEU POUR LES GENS

Depuis près de trente ans, Kluane est considéré comme l'un des plus beaux parcs sauvages des montagnes du Canada. Il occupe une place de choix dans les campagnes promotionnelles, et il attire des visiteurs des quatre coins du monde. Le parc revêt aussi de l'importance pour les résidents de la région et les autres Yukonnais : c'est une source de revenu, une destination de vacances en famille, une terre d'aventure et une aire patrimoniale protégée à chérir. Les membres des Premières nations Kluane, Champagne et Aishihik s'efforcent actuellement de renouer les liens séculaires qu'avaient établis leurs ancêtres avec ce territoire.

Activités traditionnelles des Premières nations

Le plan directeur reconnaît et respecte le droit des Premières nations Kluane, Champagne et Aishihik de pratiquer leurs activités traditionnelles dans le parc. *L'Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* confère aux deux Premières nations le pouvoir d'exercer à nouveau leurs activités de subsistance et de piégeage à Kluane. Les Premières nations gèrent maintenant leurs activités traditionnelles en collaboration avec Parcs Canada. À l'heure actuelle, les Autochtones pratiquent peu d'activités de subsistance dans le parc, et les membres des Premières nations Champagne et Aishihik ont exprimé le désir de protéger et de préserver les communautés animales et végétales. L'Entente définitive délimitait à titre provisoire trois zones de récolte interdite. Les Premières nations Champagne et Aishihik, Parcs Canada et le Conseil de gestion s'apprêtent maintenant à faire un examen de ces zones.

L'administration de Kluane compte entreprendre des recherches sur les animaux à fourrure dans le parc et, avec les Premières nations Champagne et Aishihik et le Conseil de gestion, convenir d'une approche pour gérer et réglementer les activités de récolte de subsistance et de piégeage. Avec le concours des deux Premières nations, elle travaillera à sensibiliser les Autochtones et le personnel du parc aux droits issus du règlement des revendications territoriales.

Débouchés actuels et futurs pour les Premières nations

L'*Entente définitive des Premières nations Champagne et Aishihik* fait état des débouchés économiques dont doivent pouvoir tirer parti les deux Premières nations en participant à la planification et à la gestion du parc national Kluane. La Première nation Kluane négocie actuellement des conditions semblables. Les retombées prévues sont les suivantes : possibilités d'emploi et de formation, quote-part des excursions commerciales de descente en eaux vives et droit de premier refus pour l'organisation de croisières en bateau, pour la prestation de services de navette et pour certains autres contrats. Les activités déjà exercées par des tierces parties dans le parc ne sont aucunement touchées par ces dispositions, et Parcs Canada encouragera les entreprises autorisées à s'associer à des exploitations autochtones.

L'administration de Kluane travaillera avec les gouvernements des Premières nations pour veiller à ce que les Autochtones de la région aient accès à des possibilités de contrat, d'emploi et de formation dans le parc. Elle entend collaborer avec les Premières nations Champagne et Aishihik afin d'aménager au Centre d'accueil de Haines Junction une boutique d'art et d'artisanat autochtones où les visiteurs pourront aussi obtenir de l'information culturelle et touristique. Il se peut que la priorité soit accordée à un projet de recherche destiné à stimuler le tourisme culturel, notamment la création de réseaux de sentiers autochtones.

Tourisme patrimonial

Le tourisme patrimonial est un segment de l'industrie touristique qui met l'accent sur l'importance historique, culturelle ou naturelle d'une attraction donnée. Par définition, le tourisme patrimonial doit être durable. Dans le cas de Kluane, le concept de durabilité s'exprime de la façon suivante : la capacité d'offrir une gamme variée de possibilités qui mettent en valeur les caractéristiques exceptionnelles du parc sans pour autant nuire à son intégrité écologique, ni en endommager les ressources culturelles ni en altérer le caractère sauvage.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'administration de Kluane cherchera à « attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments ». Elle a établi des objectifs sur le plan de l'expérience à offrir aux visiteurs, et elle entend mettre l'accent sur l'intégrité écologique dans

ses messages. De plus, Parcs Canada compte travailler avec d'autres intervenants afin de veiller à ce que les visiteurs se créent des attentes réalistes. Les voyages d'apprentissage – l'un des secteurs de marché qui connaissent l'essor le plus rapide dans le monde – s'inscrivent dans le droit fil de la philosophie des parcs nationaux. Parcs Canada s'emploiera donc à promouvoir ce type de voyages à Kluane.

Image du parc

Depuis un quart de siècle, les campagnes de publicité présentent Kluane comme une destination sauvage de tout premier ordre pour les adeptes du plein air. Ces dernières années, les touristes ont commencé à s'intéresser au patrimoine culturel des Premières nations, et ils sont de plus en plus nombreux à constater le potentiel du parc comme destination pour toutes sortes d'activités nautiques et de loisirs d'hiver. À la lumière de ces tendances nouvelles, l'administration du parc commencera à promouvoir un éventail plus vaste d'activités récréatives. Elle exploitera à cette fin les quatre thèmes suivants : *la nature sauvage de Kluane, les voies navigables de Kluane, la culture de Kluane et l'hiver à Kluane.*

Plan régional de promotion du tourisme

En 2000, Parcs Canada a travaillé avec le gouvernement du Yukon à la révision du plan de promotion du tourisme de la région de Kluane. Ce plan dresse une liste de plusieurs produits et services qui cadrent avec les buts et les objectifs du plan directeur, notamment les randonnées et les excursions d'interprétation, les activités culturelles organisées par les Premières nations, la vente d'œuvres d'art et d'artisanat de qualité, la mise en place d'un réseau de transport local, l'observation saisonnière de la faune, le ski dans l'arrière-pays et les excursions de descente de rivière. En collaboration avec Tourisme Yukon et d'autres intervenants, Parcs Canada travaillera à l'atteinte de buts et d'objectifs communs, et il verra à ce que les produits, les services et les activités de marketing demeurent compatibles avec les valeurs du parc et à ce qu'ils véhiculent les messages sur l'intégrité écologique.

Interprétation et diffusion externe

L'interprétation et la diffusion externe sensibilisent la population et l'aident à comprendre les valeurs naturelles et culturelles de Kluane. Il est impossible de préserver l'intégrité écologique et les ressources culturelles sans la compréhension et le soutien de ceux qui visitent le parc. Dans le cadre du renouvellement de son programme de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada revient à son engagement antérieur à l'égard de l'interprétation et de la diffusion externe. Il a recours à toute une gamme de méthodes pour communiquer avec les principaux groupes de clients du parc. La priorité sera accordée au projet de réaménagement du Centre d'accueil de Haines Junction.

Parcs Canada a actualisé les principaux messages du parc pour qu'ils mettent l'accent sur les priorités nationales, le maintien de l'intégrité écologique et les ententes définitives des Premières nations. L'objectif consiste à faire comprendre au public les trois grandes catégories de messages suivantes : *messages sur le réseau d'aires protégées, messages sur l'intégrité écologique et messages sur l'identité du parc.* Les messages concernant *l'identité du parc* sont assortis de cinq thèmes d'interprétation : *un environnement dynamique en constante évolution; des richesses à découvrir; des traditions disparues, une histoire oubliée; une tradition de gérance et au-delà des limites du parc.*

L'administration du parc reconnaît que les citoyens de la région forment un groupe cible important qui peut contribuer à la préservation de l'intégrité écologique. Il est également important de reconnaître et de respecter la priorité des Premières nations locales, qui veulent que les activités de sensibilisation et de diffusion externe axées sur des thèmes chers aux Autochtones soient destinées principalement à leurs membres plutôt qu'au grand public.

Avec les Premières nations Champagne, Aishihik et Kluane, Parcs Canada créera des thèmes, des expositions et des panneaux d'interprétation appropriés sur le plan culturel, et il mettra en place des programmes que les Autochtones exécuteront eux-mêmes. Les programmes scolaires et les programmes d'interprétation devront cibler les résidents des localités environnantes. L'administration de Kluane collaborera avec les exploitants commerciaux et les chauffeurs d'autocars de tourisme dans le but de créer un système d'accréditation en

interprétation et de les encourager à transmettre les principaux messages du parc à leurs clients. Elle enrichira le site Web du parc et coordonnera l'aménagement d'expositions dans les voies d'arrêt en respectant le plan d'uniformisation des panneaux d'interprétation dressé par le gouvernement du Yukon pour la partie ouest de la route de l'Alaska.

Services et installations des visiteurs

Parcs Canada élaborera un cadre pour régir les activités appropriées, et il évaluera les nouvelles propositions d'activités en fonction de critères destinés à faciliter la prise de décisions sur la nature et l'intensité des activités pouvant être pratiquées dans le parc. Ces critères s'inscriront dans les principes de protection de l'intégrité écologique et tiendront compte de ce qui suit : impact sur l'environnement, effets sur la culture et le patrimoine, qualité de l'expérience offerte au visiteur, sécurité publique, effets économiques, équité et accès, éducation, sensibilisation et niveau d'affluence.

L'administration de Kluane continuera de travailler en collaboration avec les exploitants commerciaux afin de leur faire prendre conscience du rôle important qu'ils jouent comme porte-parole pour la diffusion des messages du parc et comme modèles de comportement pour l'application des principes du séjour écologique. Elle entend également entretenir les rapports de collaboration qu'elle a noués avec d'autres intervenants pour favoriser le développement du tourisme, la prestation de services et de renseignements dans la région et l'embellissement des approches de Kluane, afin que les visiteurs aient conscience de se trouver dans le parc. Les installations aménagées au point de départ des sentiers seront améliorées, et des exploitants privés seront autorisés à louer des canots et des kayaks au bord de certains lacs de l'arrière-pays.

Le Centre d'accueil de Haines Junction et le Centre d'accueil Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep) demeureront ouverts, le premier à longueur d'année et le second de façon saisonnière. L'administration de Kluane actualisera la politique sur les droits d'utilisation du parc à l'issue de consultations publiques. De plus, elle mesurera régulièrement le taux de fréquentation et le degré de satisfaction des visiteurs, de même que l'efficacité des programmes et des produits offerts, et elle apportera les changements qui s'imposent.

Tourisme Yukon

Gestion des activités récréatives

La gestion des activités récréatives consiste à orienter les visiteurs et à régir leur nombre, leur comportement et leurs activités. Parcs Canada dispose de plusieurs outils efficaces pour gérer les activités récréatives de façon à protéger les ressources naturelles et culturelles tout en permettant aux visiteurs de vivre des expériences de qualité en milieu sauvage. Outre les panneaux de signalisation et les activités de sensibilisation, il peut recourir à des mesures actives, telles que l'imposition de quotas, la délivrance de permis et la fermeture de secteurs.

Ces outils de gestion serviront à maintenir et à protéger l'intégrité écologique ainsi qu'à préserver la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, à savoir la solitude, le calme de la nature et la découverte d'une nature sauvage intacte. À mesure que les Premières nations de la région rétabliront les liens noués avec le parc, il faudra veiller à ce que les activités de subsistance et les activités récréatives soient compatibles. Plusieurs activités – motomarine, héliski, hélirandonnée, excursions en véhicules tout-terrain, deltaplane et rallyes extrêmes de plusieurs jours – sont interdites parce qu'elles vont à l'encontre des valeurs du parc et du type d'expérience que Parcs Canada cherche à offrir.

L'administration de Kluane instaurera un système de quotas et de réservations qui, dans un premier temps, mettra l'accent sur les corridors de la Slims, de la Cottonwood, de l'Alsek et de la Donjek/Duke. Elle évaluera

les nouvelles propositions d'activités récréatives afin de s'assurer qu'elles respectent les principes de protection de l'intégrité écologique sans nuire aux principales ressources patrimoniales ou à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. Parcs Canada continuera d'autoriser le recours aux lamas, tout en assujettissant les exploitants à des restrictions sévères.

Expérience offerte aux visiteurs – Concepts sectoriels

Les touristes affluent des quatre coins du monde pour découvrir les grandes étendues du parc. L'arrière-pays de Kluane accueille chaque année de 1 300 à 1 600 grands excursionnistes, et les excursions avec coucher se sont accrues de 20 % depuis 1990. Le seul camping accessible en voiture, qui se trouve sur les bords du lac Kathleen, attire en moyenne 1 780 groupes par année. Le taux de fréquentation diurne augmente lui aussi; environ 1 500 visiteurs par année découvrent la nature sauvage de Kluane grâce à un vol panoramique.

Parcs Canada a délimité sept secteurs géographiques que fréquentent les visiteurs pour y pratiquer leurs loisirs dans le parc. Il a ensuite fixé des objectifs écologiques et sociaux (qualité de l'expérience offerte aux visiteurs) pour chacun de ces secteurs (voir le plan directeur intégral). Les mesures prévues doivent s'inscrire dans ces objectifs.

Lacs Mush et Bates/vallée du ruisseau Alder et sentier Cottonwood

Parcs Canada entretiendra le chemin du Lac-Mush de façon à ce qu'il demeure une voie d'accès de qualité inférieure pour véhicules à quatre roues motrices. Les bateaux munis de moteurs d'un maximum de 30 hp seront autorisés sur le lac Mush. Seuls les moteurs à quatre temps (ou l'équivalent) y seront permis en 2012. Le lac Bates sera réservé aux activités non motorisées.

Lac Kathleen

Parcs Canada conservera la gamme actuelle de services et d'installations au lac Kathleen, et il continuera à faire l'acquisition des chalets privés qui bordent le lac à mesure que leurs propriétaires manifestent le désir de les vendre.

Vallées des rivières Dezadeash et Alsek

L'administration de Kluane continuera de gérer la rivière Alsek de façon à pouvoir y offrir des excursions de descente de toute première qualité en milieu sauvage. Elle limitera à 15 le nombre de départs par mois. Sous réserve de certaines conditions, Parcs Canada autorisera une entreprise membre des Premières nations Champagne et Aishihik à offrir une excursion de descente guidée (avec moteur d'appoint) sur la rivière Dezadeash entre Haines Junction et le ruisseau Serpentine. De plus, avec l'aide d'autres intervenants, il entretiendra le chemin de la Rivière-Alsek afin d'en faire une voie d'accès fiable en saison pour les véhicules à quatre roues motrices.

Vallée Ä'äy Chù (de la rivière Slims)

Parcs Canada aménagera des emplacements de camping désignés dans la vallée Ä'äy Chù (de la rivière Slims) dans le but de réduire les risques d'affrontement entre ours et humains, et il évaluera d'autres mesures au besoin pour régler les problèmes liés aux ours dans la vallée de la Slims

Vallées Shär Ndü Chù (de la rivière Duke) Dän Zhür Chù (de la rivière Donjek)

Pour contribuer à préserver l'intégrité écologique et la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs dans ces deux vallées, l'administration de Kluane aura recours à plusieurs mesures de gestion : concentrer l'activité humaine sur les parcours de randonnée et dans les couloirs actuels, limiter la durée de séjour des groupes d'excursionnistes au glacier Donjek et gérer les atterrissages au lac Big Horn. Parcs Canada étudiera la possibilité d'aménager une piste d'atterrissage (pour avions à roues) dans les environs immédiats du lac Big Horn.

Champs de glace

Parcs Canada travaillera en collaboration avec les exploitants d'aéronefs en vue de délimiter une ou deux aires d'atterrissage communes pour les activités diurnes, sous réserve de l'approbation d'une telle activité et du

Carte 2. Expérience offerte aux visiteurs - concepts sectoriels

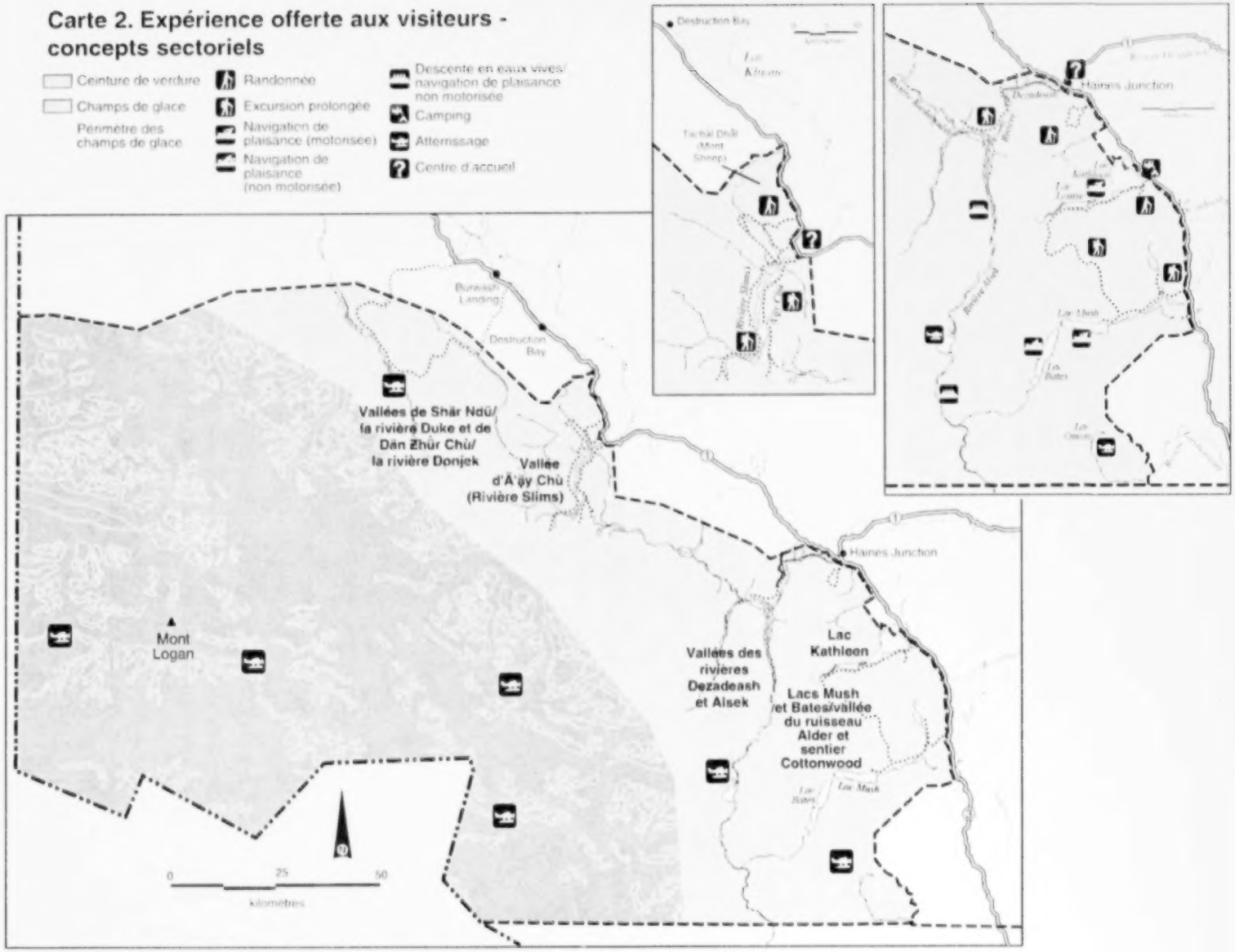

Carte 2. Expérience offerte aux visiteurs - concepts sectoriels

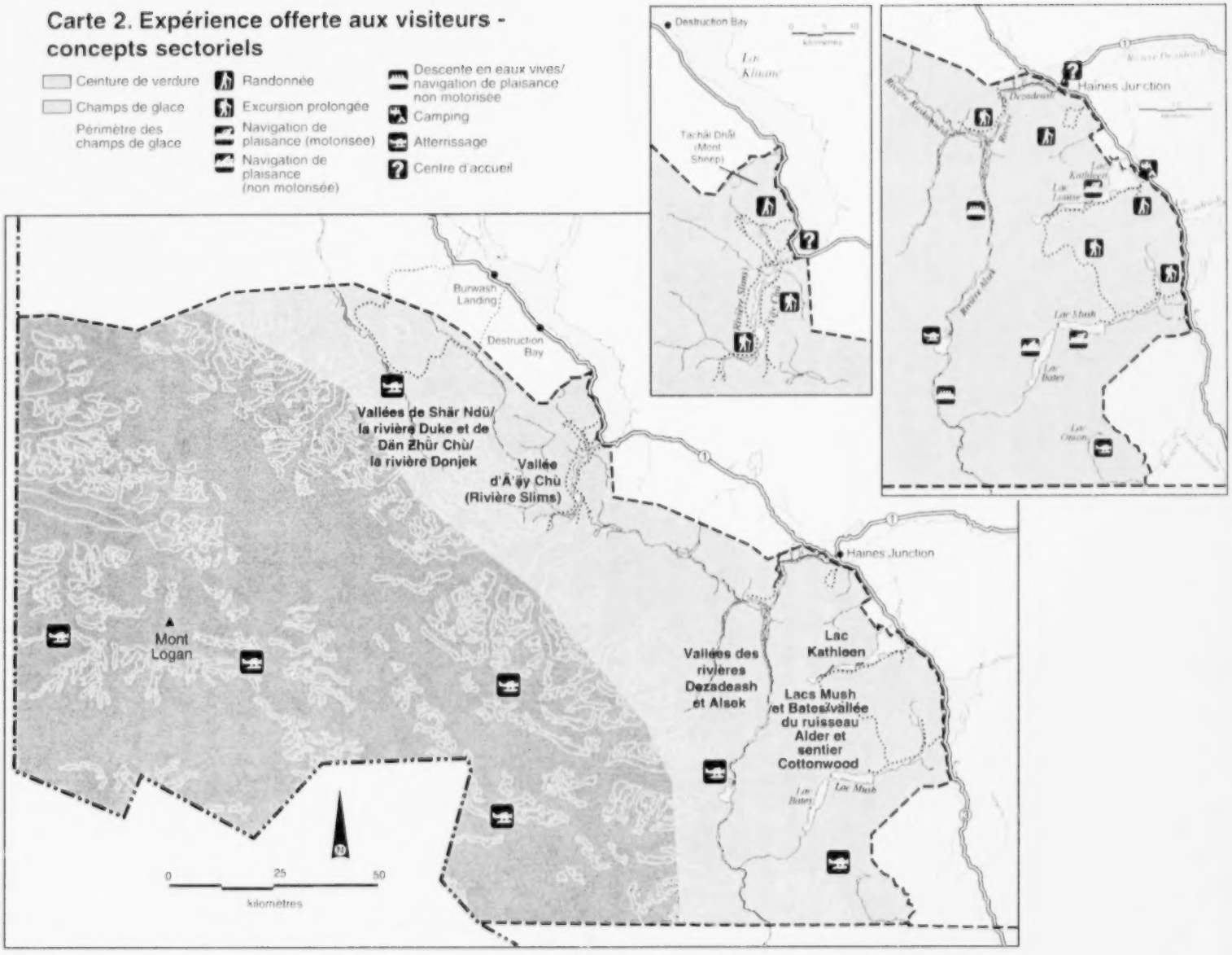

respect des principes de gestion du parc. À certaines conditions, il autorisera l'aménagement d'un autre campement saisonnier dans les champs de glace. De plus, l'administration de Kluane collaborera avec l'industrie cinématographique afin de délimiter une aire d'atterrissage préapprouvée dans les champs de glace pour les activités de tournage.

Route

En collaboration avec Tourisme Yukon, les Premières nations Champagne et Aishihik et d'autres intervenants, Parcs Canada explorera le concept d'un circuit panoramique le long de la route de Haines.

Activités hivernales

L'administration de Kluane créera des possibilités d'activités pour les skieurs de fond en traçant des pistes dans l'avant-pays et en damant le sentier Cottonwood au printemps pour le ski de randonnée. L'utilisation récréative des motoneiges demeurera interdite dans le parc, sauf le long de l'emprise de l'ancien pipeline et sur le lac Kathleen. Il se peut que Parcs Canada autorise chaque année une ou deux excursions en motoneige destinées aux résidents de la région afin les aider à mieux comprendre le parc et ses défis de gestion et de rallier leur appui. De même, il pourrait donner son aval à un projet d'aménagement de campements pour les mois d'hiver. Enfin, l'administration du parc entend élaborer des lignes directrices pour les excursions en traîneaux tirés par des chiens en collaboration avec les guides concernés.

Sentiers et parcours

Kluane est traversé d'environ 200 km de sentiers et 400 km de parcours de randonnée reconnus. Les possibilités de randonnée sont variées, depuis des promenades faciles de vingt minutes jusqu'à des excursions exigeantes de cinq à six jours. Lors des consultations publiques, le public s'est montré favorable à l'aménagement de nouveaux sentiers, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à l'intégrité écologique du parc.

Parcs Canada s'emploiera d'abord à améliorer les sentiers et les parcours existants ou à y annexer d'autres sentiers (par exemple, il étudiera s'il est possible, sur le plan économique et environnemental, de délimiter un ou deux autres parcours avec coucher qui s'embrancheraient sur le sentier Auriol, le sentier du Ruisseau-Shorty ou le sentier de la Vallée-de-la-Rivière-Alsek). Certains parcours seront convertis en sentiers à mesure que le taux de fréquentation augmentera (le parcours de la Slims-Fst, par exemple). Les randonneurs seront bien informés à l'avance du niveau de compétence et de la forme physique nécessaires pour s'aventurer sur les parcours de Kluane. L'autonomie sera une nécessité.

Accès aérien

Il existe actuellement à Kluane sept aires d'atterrissage désignées à l'appui des excursions avec coucher dans l'arrière-pays (randonnées pédestres, excursions de descente en eaux vives et excursions d'alpinisme). Quatre d'entre elles se trouvent dans les champs de glace, et les trois autres, dans la ceinture de verdure. Dans ce dernier secteur, les atterrissages se font selon un calendrier établi à l'avance; les visiteurs peuvent s'y rendre ou

en sortir en avion, mais ils ne peuvent pas faire les deux trajets par la voie des airs. Pour déranger le moins possible les animaux et les randonneurs, les aéronefs doivent voler bien au-dessus du sol ou des montagnes. Avec le concours des pilotes, Parcs Canada élaborera pour les exploitants d'aéronefs un code d'éthique qui visera à préserver l'intégrité écologique et l'expérience offerte aux visiteurs venus découvrir un milieu entièrement sauvage. Pendant les consultations qui ont mené à la production du plan directeur, le public s'est prononcé contre les atterrissages dans la ceinture de verdure pour des activités diurnes. Pour cette raison, les activités diurnes nécessitant un atterrissage à l'extérieur des champs de glace seront interdites.

Surveillance des activités et des impacts

Depuis 1996, l'administration de Kluane effectue des recherches pour déterminer les incidences des activités récréatives sur l'état des campings, sur la possibilité de faire l'expérience de la solitude et du calme de la nature et sur le degré de satisfaction des visiteurs. Grâce à ces recherches, elle est parvenue à cerner des indicateurs et des cibles pour déterminer si les activités récréatives se pratiquent dans des limites acceptables et si elles altèrent l'expérience en milieu sauvage recherchée par les visiteurs. Parcs Canada a choisi des indicateurs et des objectifs pour chacun des grands couloirs fréquentés par les visiteurs. Il poursuivra son programme de surveillance des activités et des impacts pour une période de cinq ans. En surveillant l'activité humaine sur les sentiers et les parcours de plusieurs jours, l'administration de Kluane sera mieux à même de mesurer les effets cumulatifs des activités récréatives et de l'aménagement.

Sécurité publique et application de la loi

Dans un parc national de montagne comme Kluane, la sécurité publique revêt une importance primordiale. Mais ce doit être une responsabilité partagée. Les visiteurs doivent prendre des précautions à la mesure du risque auquel ils s'exposent. En général, Parcs Canada déploie plus d'efforts pour protéger les visiteurs dans les secteurs les plus fréquentés. Les visiteurs qui s'aventurent dans les secteurs reculés du parc doivent donc accepter une plus grande part de responsabilité pour leur propre sécurité. L'administration du parc compte travailler avec ses partenaires pour améliorer les programmes de sécurité publique et d'application de la loi et pour tenir à jour les plans qu'elle a élaborés à cet égard. De plus, elle entend parfaire les compétences de ses gardes de parc dans le domaine de la sécurité publique et accroître leur présence à Kluane.

Partenariats et participation du public

Parcs Canada continuera de favoriser et d'entretenir des partenariats avec d'autres agences et organismes, notamment le National Park Service des États-Unis (gestionnaire du parc national et de la réserve de parc national Wrangell-St. Elias ainsi que du parc national et de la réserve de parc national Glacier Bay), afin de faire progresser la cause des aires protégées limitrophes. Il se servira du plan directeur comme outil pour gérer Kluane comme site du patrimoine mondial et pour gérer l'Alsek comme rivière du patrimoine canadien. Il consultera les intervenants et le public tout au long de la mise en œuvre du plan directeur, et il sollicitera également leur rétroaction avant de lancer des initiatives majeures. De plus, l'administration du parc produira des rapports annuels, et le Conseil de gestion coordonnera chaque année un forum public sur la mise en œuvre du plan directeur.

PRIORITÉS À RESPECTER PENDANT LA MISE EN OEUVRE

Le document intégral expose brièvement les priorités à respecter à l'étape de la mise en œuvre du plan directeur. Il présente également les mesures que Parcs Canada compte prendre en priorité pendant les deux premières années de la mise en œuvre.

ZONAGE DU PARC ET CRÉATION DE RÉSERVES INTÉGRALES

Parcs Canada s'est doté d'un système de zonage qui lui permet de classer les différents secteurs d'un parc national en fonction de la protection à leur accorder et des activités qui y sont jugées acceptables. Ce système de zonage n'entrave aucunement l'exercice des droits de récolte et des activités de subsistance par les Premières nations Kluane, Champagne et Aishihik.

Zone	Description	Changements par rapport au plan de 1990
Zone I	*Préservation spéciale* (14 % de la superficie du parc) • renferme des caractéristiques rares, menacées ou en danger de disparition • représente le mieux la région naturelle	• Agrandissement de la zone de protection du grizzli Alsek/Kaskawulsh pour englober les pentes supérieures • Inclusion de la surface de l'eau de la rivière Alsek – tronçon coulant dans la zone de protection (était auparavant classé zone III)
Zone II	*Milieu sauvage* (85 % de la superficie du parc) • abrite de vastes étendues qui représentent bien la région naturelle • est gérée comme milieu sauvage • offre aux visiteurs la possibilité de découvrir les écosystèmes du parc à l'aide d'un minimum de services ou d'installations rudimentaires	• De zone IV à zone II : - Aire de fréquentation diurne Alsek qui n'a jamais été aménagée • De zone III à zone II : - Lac Bates (activités non motorisées) - Rivière Dezadeash (du ruisseau Serpentine à la rivière Kaskawulsh) - Aire de fréquentation diurne du Glacier-Lowell qui n'a jamais été aménagée
Zone III	*Milieu naturel* (moins de 1% de la superficie du parc) • offre aux visiteurs la possibilité de découvrir le parc par des activités récréatives nécessitant des services et des installations rudimentaires • fait l'objet d'un accès contrôlé en véhicule particulier	• Inclusion des quatre chemins d'accès dans la zone III • Rivière Dezadeash (de la limite du parc au au ruisseau Serpentine) • Aire de fréquentation diurne du Ruisseau-Sheep • Emprise du pipeline
Zone IV	*Loisirs de plein air* (moins de 1% de la superficie du parc) • offre aux visiteurs une gamme de moyens de découvrir le patrimoine du parc • réunit les installations et les services essentiels	• Lac Kathleen; aire de fréquentation diurne du Lac-Kathleen (existante) • Centre d'accueil Tachâl Dhâl (du Mont-Sheep) (nouveau)

Création de réserves intégrales

Le système de zonage est un outil de planification, tandis que la création de réserves intégrales est un outil législatif. Le zonage peut être modifié tous les cinq ans pendant l'examen du plan directeur. Les règlements créant des réserves intégrales, eux, assurent le maintien d'un plus haut degré d'intégrité écologique et donnent au peuple canadien la garantie que le parc bénéficiera d'une protection à long terme.

Il est recommandé que plus de 95 % de la superficie du parc soit classée réserve intégrale, soit essentiellement les secteurs de zone II et de zone I du parc. Au plus tard un an après le dépôt du plan directeur, ces secteurs seront donc transformés en réserve intégrale à l'issue d'un examen public.
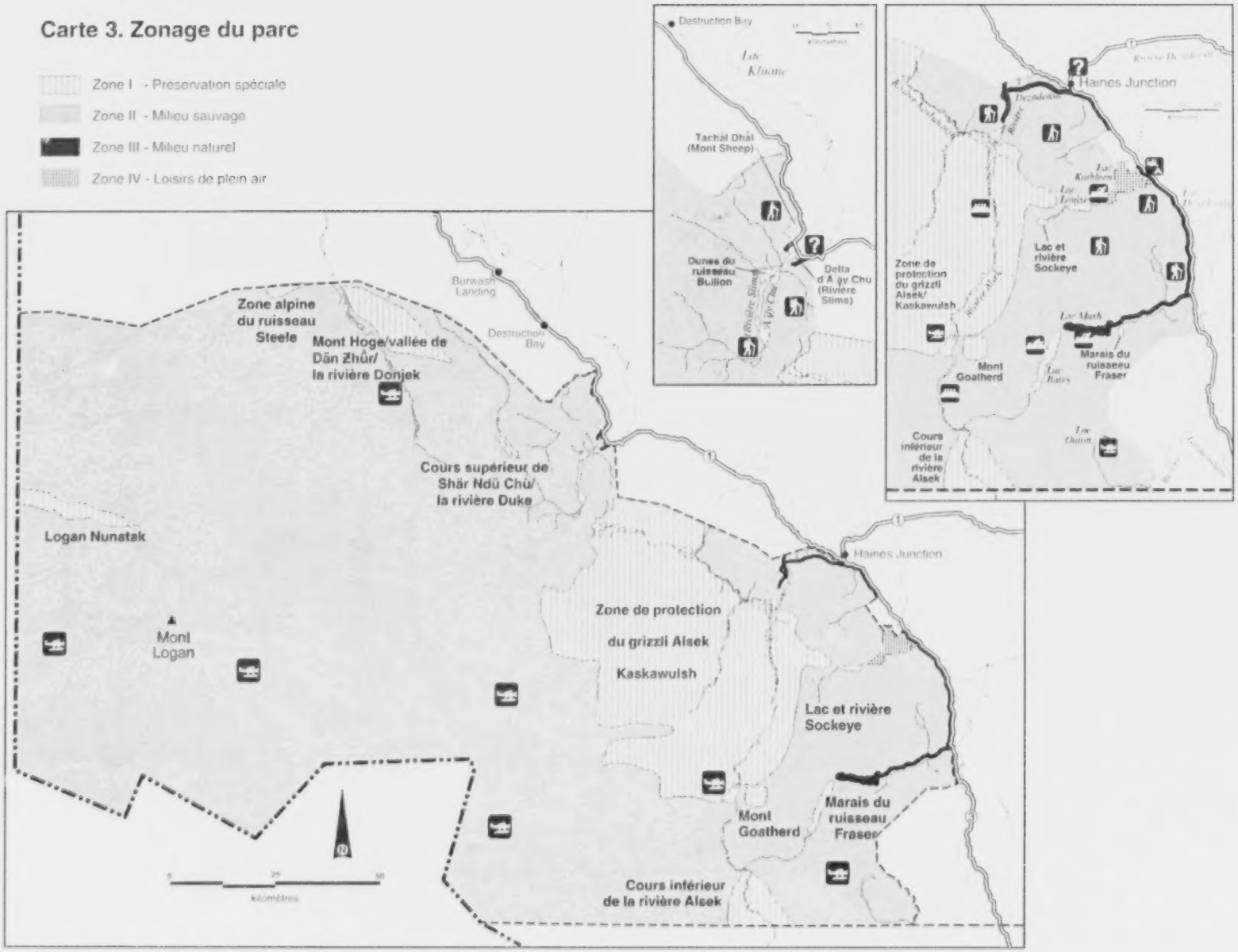
Carte 3. Zonage du parc